

Ethnographie des parcours de jeunes migrants d'Afrique subsaharienne « ex-mena ». Construire sa vie entre contraintes et agentivité en Province de Liège (Belgique)

Auteur : Tiam Malanou, Edwige Raissa

Promoteur(s) : Razy, Elodie

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en anthropologie, à finalité approfondie

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/17429>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : Tiam Malanou

Prénom : Edwige Raïssa

Matricule : s193828

Filière d'études : Master en Anthropologie

Mémoire

Ethnographie des parcours de jeunes migrants d'Afrique
subsaharienne « ex-mena ». Construire sa vie entre
contraintes et agentivité en Province de Liège (Belgique)

Promotrice : Mme Elodie Razy

Lectrice : Mme Elsa Mescoli

Lecteur : M. Altay Manço

Remerciements

Mon retour aux études et son déroulement dans d'aussi bonnes conditions a vu la participation de plusieurs personnes qu'il serait difficile de tous citer ici. Mais je tiens particulièrement à en remercier quelques-unes dont l'apport fut crucial :

Je pense en premier aux religieuses de la communauté des Filles de la Charité (Sr Trees, Sr Anne, Sr Mary, Sr Madeleine, Sr Berengère et Sr Marie-Thérèse), qui m'ont ouvert leur porte lorsque j'étais dans le besoin et qui ne l'ont jamais refermée. Leur accompagnement et leur affection constituent pour moi une parenté pratique. Les mots ne suffiront jamais pour leur dire merci.

Une reconnaissance particulière envers le personnel de mon centre d'accueil Croix-Rouge et surtout envers deux personnes : Mme Myriam Harrats, mon assistante sociale qui était et demeure une véritable accompagnatrice et Mme Eurydiane qui m'a orienté vers l'université de Liège.

Une pensée affectueuse et une profonde gratitude envers mes soutiens indéfectibles ici en Belgique : Annick Umutoni, Lulu Noben, Berthe Gloria, ces femmes à qui je dois tant ; Natacha Lefèbre (la marraine de mon fils) et sa mère Véronique Lotto, un merci ne suffira jamais !

Merci à mes parents, à ma famille, d'avoir fait de moi ce que je suis. Mon père Tiam Pokam Pierre, dont les conseils se sont transformés en action : « Ne renonce jamais ! ».

Je ne saurais oublier M. Emmanuel Sindeyahibura, le personnel et les résidents des centres d'accueil Croix-Rouge qui m'ont ouvert leurs portes et m'ont permis de mener à bien mes différents travaux de terrain.

Je dis un grand merci à ma promotrice et encadrante, Mme Elodie Razy. Vous avez suscité en moi une vraie passion pour l'anthropologie à travers votre encadrement, votre suivi et votre manière de dispenser les cours. Un merci particulier pour votre sollicitude, vos incessantes corrections de ce mémoire et votre accompagnement sans faille.

Je remercie ma lectrice Mme Elsa Mescoli et mon lecteur M. Altay Manço d'avoir accepté de faire partie du jury de ce mémoire. C'est un honneur pour moi de bénéficier de votre évaluation.

Un merci également à mes enseignants et particulièrement à M. Benjamin Rubbers dont les cours dispensés et l'encadrement dans les travaux de tutorat m'ont permis d'avoir des acquis nécessaires à la rédaction de mes différents travaux académiques.

Un merci particulier à M. Jean-François Guillaume pour son écoute et ses conseils avisés d'effectuer mon master en Anthropologie.

Ma gratitude à Mme Isabelle Borsus et Sr Bérenghère Noel pour leurs lectures minutieuses de ce mémoire.

Et enfin, je remercie mon fils Nolan-Cambel et son père Grégory, d'avoir fait de moi une mère. La naissance de mon fils est pour moi le plus beau cadeau qui soit. Il est ma force et ma détermination. Un rêve rendu possible ici en Belgique, pays envers lequel je serais à jamais reconnaissante.

Résumé

La migration vers l'Europe représente, pour les jeunes migrants d'Afrique subsaharienne, un moyen d'ascension sociale et une épreuve à l'issue de laquelle ils deviendront des adultes. Leur arrivée se fait pour la plupart au terme d'un long parcours terrestre et maritime et ils espèrent bénéficier du statut de mena qui pourrait leur conférer certaines facilités pour atteindre leurs objectifs. Cependant, plusieurs font face à une réalité assez différente de celle imaginée, dont un dispositif peu flexible de l'asile. L'arrivée en Europe ne signifie pas la fin du périple et plusieurs obstacles s'érigent sur leur chemin. Je m'appuie sur mon expérience personnelle de la migration et sur une ethnographie menée dans un centre Croix-Rouge pour demandeurs d'asile en Belgique, pour examiner la dynamique de ces jeunes migrants, qui présentent à la fois une fragilité et une témérité. Ils sont déclarés majeurs par Fedasil qui s'appuie sur l'âge calendaire et sur des tests osseux pour déterminer leur âge légal. Pour eux cependant, leur âge dépend de plusieurs facteurs variables qui dépassent le biologique et englobent des facteurs personnels et socio-culturels. Ces jeunes font preuve d'agentivité dans leur vécu de la procédure d'asile en cherchant des alternatives et sont aidés par les travailleurs sociaux de leur centre d'accueil, par leur cercle social et familial et par des aînés ici et ailleurs. Ils brisent ainsi les frontières de la mobilité, s'affranchissent d'un statut qui ne leur convient pas afin de trouver une place dans la société, en Belgique et dans leurs pays respectifs.

Mots clés : Jeunes- Belgique-Afrique subsaharienne-Agentivité-migration

Table des matières

Introduction	8
Première partie : Les particularités de la migration des jeunes de l’Afrique subsaharienne en Europe	11
Chapitre 1- Être jeune en migration : les contours et les enjeux	11
1 Une mobilité historiquement soumise à des contraintes variables.....	11
1.1 Une frontière sélective pour les immigrés africains	11
1.2 Entre identité « assignée » et identité « vécue » : les (re) qualifications de la notion d’« aventurier »	13
1.3 Des restrictions migratoires peu dissuasives	15
2 Des jeunes « ex-mena » en exil qui reconfigurent l’accueil au Nord et au Sud.....	17
2.1 Les atouts de l’Europe pour les migrants et les personnes dites « mineurs »	17
2.2 Les représentations de la catégorie « enfance », « adolescent », « jeunesse » et « mineurs »	18
3 Un regard anthropologique sur le statut de « mena » en Europe	21
3.1 La généalogie de la notion : du problème social à la question politique	21
3.2 La (non)reconnaissance du statut de mena : le cadre et les enjeux	22
Chapitre 2- Cadre méthodologique du projet de mémoire et démarche ethnographique.....	25
4 Au départ de ce mémoire : une expérience vécue en tant que DPI.....	25
4.1 Du parcours personnel à un questionnement du phénomène migratoire	25
4.2 D’une procédure d’asile contraignante à une reprise des études	27
5 La migration au centre de plusieurs travaux académiques.....	28
5.1 D’une curiosité personnelle à une curiosité scientifique.....	28
5.2 Un sujet de mémoire précisé par plusieurs travaux de terrain	29
6 Une ethnographie multi-située : s’adapter face aux contraintes du terrain	30

6.1	L'intersubjectivité au centre d'un terrain aux multiples facettes	30
6.2	Une posture sur le terrain aux dimensions variées	33
6.3	La particularité du travail auprès de jeunes hommes pour une anthropologue	34
Deuxième partie : Parcours, vécus et statut des (ex)mena dans un centre Croix-Rouge		35
Chapitre 3- Accueil d'ex-mena et tentatives d'insertion scolaire		35
7	Écart entre le cadre légal et la mise en pratique du dispositif	35
7.1	Des marges de manœuvre du centre d'accueil et des écoles environnantes	35
7.2	Une procédure d'asile au centre de la production d'inégalités	37
8	Agentivité des jeunes et adaptations aux contraintes structurelles	38
8.1	L'inadéquation de l'accueil et de l'intégration scolaire	38
8.2	Les réalités de la migration qui modifient les objectifs de départ.....	39
Chapitre 4- Les motifs de la migration et les parcours empruntés		41
9	Les représentations de la migration pour les jeunes d'Afrique subsaharienne	41
9.1	Un parcours migratoire singulier aux multiples influences	41
9.2	Des expériences distinctes aux conséquences variables	43
9.3	La conjoncture socio-politique comme motif de départ à l'exil	44
10	La rude épreuve de la traversée et ses répercussions importantes	45
10.1	Un corps « martyr » : la preuve dans la procédure de demande d'asile.....	46
10.2	Porter en soi le vécu d'une hostilité et le ressenti d'une exclusion permanente	47
11	La Belgique comme pays d'accueil : entre choix du pays et tentatives d'adaptation ..	48
11.1	Un désir de vivre en Belgique au départ du projet migratoire	48
11.2	L'option de la Belgique comme pays d'accueil au gré des conjonctures	50
Troisième partie : Imaginaire autour de la migration et les vécus de l'exil : adaptations et stratégies.....		51
Chapitre 5- Les ressorts du « vivre ensemble » en Belgique :contraintes politiques, institutionnelles et culturelles		51

12	Le dispositif d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile dans les centres Croix-Rouge	51
12.1	Un réseau d'accueil décrit comme « en crise »	51
12.2	La mise en place d'un contrôle des demandeurs d'asile	54
13	Les structurations du temps dans un lieu à l'issue incertaine	56
13.1	Un quotidien sous contrôle dans un cadre temporel séquencé.....	56
13.2	Des identités socio-culturelles des jeunes transformées	59
Chapitre 6- Une quête du statut de réfugié qui passe d'un « plan A » à un « plan « B »		61
14	Le rôle des « aînés » ici et là et du cercle socio-culturel.....	61
14.1	Au départ des stratégies : un octroi du statut de réfugié différentiel.....	61
14.2	L'apport du réseau familial et social dans l'élaboration du « plan B ».....	63
15	Des stratégies et adaptations multiples selon le genre	65
15.1	Une vulnérabilité accentuée des DPI de sexe féminin	65
15.2	Un encadrement spécifique adapté aux femmes : Entre généralités et spécificités .	67
Chapitre 7- Les configurations d'une nouvelle parenté en Belgique		69
16	Une parenté imposée par le vécu dans le centre d'accueil	69
17	Le statut de résident comme facteur d'une parenté « imposée » et instable	71
Conclusion.....		73
Bibliographie.....		75
Travaux:		75
Sources :		79
.....		80
Site internet :		81
Annexe :		81
Glossaire Parenté :.....		81
Lexique :.....		82

Introduction

Réaliser mon mémoire sur le thème central de la migration revient à mettre en évidence un centre d'intérêt qui s'est révélé et affiné au fil de mes études en anthropologie. Bien-sûr, bien avant que cette thématique ne prenne le dessus sur les autres sujets très intéressants qui furent abordés tout au long de mon cursus académique, j'avais déjà pu m'interroger sur les questions liées à la migration humaine. Plus précisément une possibilité qu'a chacun de nous de voyager, de franchir les frontières de son pays pour un autre, car, tout ce qui est possible n'est pas permis. L'entrée dans un pays, quelque soit le motif, nécessite le plus souvent au préalable l'obtention d'un visa, bien que certaines personnes qui ne répondent pas aux critères requis pour en obtenir un, utilisent des voies dites « illégales ». Cette frontière, je l'avais moi-même franchie de manière légale, mais dans un but de m'installer durablement hors de mon pays. Il en découle une expérience personnelle de l'immigration et un vécu de la procédure d'asile, constituant une partie des données ethnographiques de ce mémoire. Ce vécu personnel de la migration a en effet renforcé ma curiosité avec une succession de questions qui se sont traduites dans la plupart de mes travaux académiques. De même, cette expérience migratoire, en tant qu'auto-ethnographie, consolide les données de terrain produites dans le cadre de ce travail afin d'atténuer les effets de mon absence partielle sur le terrain. C'est ainsi qu'en référence à Sylvie Faizang (1994), ma méthodologie et mon objet sont indissociables « dans la mesure où l'une est à la fois rendue possible et justifiée par l'autre ».

Dans ce travail, je m'efforce de montrer que la migration est un phénomène large qui fait intervenir à la fois des acteurs actifs et passifs dans des mouvements diffus. Elle implique en Belgique différentes institutions internationales (l'ONU¹, le HCR) et nationales (Fedasil, l'OE, le CGRA, les Communes), ainsi que la société tout entière à travers les médias, les débats publics et fait l'objet d'actions de la part des organisations humanitaires, etc. On note que c'est dès le début des années 1970 que la migration internationale constitue un champ d'études en anthropologie. En effet, si les faits de migration sont longtemps pratiqués par les humains (Susanne et al., 2003), l'anthropologie ne s'intéressait jusque-là qu'à la migration intra-nations, entre peuples, comme le montrent les travaux de plusieurs anthropologues dont Claude Meillassoux et Georges Balandier. Balandier (1960) a en effet étudié les déplacements de plusieurs peuples en Afrique avant la colonisation qui a réduit les espaces migratoires avec la mise en place des frontières, la création des pôles d'attraction et les regroupements régionaux concurrents et instables.

Cet intérêt de l'anthropologie pour la migration internationale débute selon Aterianus-Owanga et Musso (2017), dans les années 1970 par une remise en question de sa méthode, de ses sujets d'études, etc.. C'est le renouveau de la discipline qui marque le début de l'anthropologie contemporaine et qui contraste avec l'anthropologie qui était pratiquée jusque-là, celle dans laquelle les sujets et objets

¹ Un lexique en fin de travail définit les termes mis en abréviation.

d'études se trouvaient dans des sociétés dites traditionnelles et extra-occidentales. Dans leur analyse, ces deux chercheurs retracent le processus de création d'un champ en anthropologie portant sur la migration et qui prend place tardivement entre les années 1970 et 1980. L'une des raisons principales est la décolonisation et les changements qu'elle occasionne. Cependant, ils soutiennent que la plupart des travaux abordaient ce phénomène migratoire sous l'angle marxiste, à l'exception de quelques-uns comme Jacques Barou (1978), même si « les dimensions culturelles de ces parcours de mobilités et l'expérience vécue de la migration sont alors peu mis en exergue » (*ibid.*, p.4) dans ses travaux. On retrouve à présent diverses études en anthropologie de la migration qui nous serviront de base solide à l'analyse des données produites pour ce travail.

Partant de ce qui précède, je procède à l'étude de plusieurs cas avec, pour objectif, de démontrer qu'il est possible de partir de quelques particularités pour questionner le processus migratoire en lui-même. Comme le soutient Fainzang (1994, p. 10), l'existence des cas « quand bien même ils ne représentent pas une majorité, est révélatrice de certaines régularités, et notamment de l'existence de logiques culturelles et sociales ». Cette étude sur un public cible de jeunes migrants de l'Afrique subsaharienne en Europe situe mon approche à l'opposé des « méta-récits » (Godelier, 2007, p. 19). Il en ressort deux axes centraux mis en parallèle : la migration et la jeunesse.

Ce public dont je suis proche, inscrit ce mémoire dans ce qu'on appelle une ethnographie du proche (Campigotto et al., 2017), dans la mesure où il existe entre nous une proximité géographique et d'expérience. En introduction d'un ouvrage qui retrace les travaux de plusieurs chercheurs ayant effectué une ethnographie du proche, ces chercheurs précisent que l'anthropologie ne consiste plus seulement à étudier les peuples et les cultures d'ailleurs. Ils prennent appui sur Gupa et Fergusson, (1997) qui parlent d'une multiplication de « localités » et sur Agier (2013) pour qui c'est une « contamination réciproque entre « l'ici » et l'« ailleurs ». Dès lors, comme il est d'application en sciences sociales, ma démarche ne consiste pas à chercher à connaître les « Moi intimes » des milliards d'individus (Godelier, 2007), mais à utiliser mon soi (self), à savoir : « l'unité des divers Moi qui composent un individu et changent au cours de son existence » (*ibid.* p.54). Ce Moi cognitif, façonné par des années d'études en anthropologie, m'a permis, comme le précise Maurice Godelier, de me rendre sur le terrain, armée d'éléments idéels. J'y ai également pris appui afin d'opérer un décentrement par rapport à ma manière de penser l'autre, de sorte à maintenir une vigilance critique contre toute intrusion et à mieux accéder aux manières de faire et d'agir de ces jeunes migrants (*ibid.* p.55).

Ces derniers, originaires de l'Afrique subsaharienne, ont atteint les frontières de l'Europe le plus souvent au terme d'un long périple. Ils ont pour la plupart immigré « illégalement » dans la mesure où ils n'ont pas obtenu de visa pour se rendre en Europe. Ils se disent mineurs, mais la Belgique où ils ont demandé l'asile les a déclaré comme étant des personnes majeures et les a placés dans des centres ouverts. En effet, le statut de minorité/majorité implique à la fois des dispositifs gouvernementaux des politiques d'asile, des acteurs locaux, associatifs, mais aussi des catégories et des actions sociales, ainsi

que des conceptions culturelles familiales et individuelles. Comme on le verra dans ce travail, la jeunesse est une catégorie qui n'est pas fixe, elle diffère selon les pays, les sociétés, les peuples et les individus. A travers les travaux de plusieurs chercheurs en anthropologie dont Peatrik, Razy, Souffron et Rodet, etc., on comprend que les termes jeune/jeunesse, font intervenir les normes et les pratiques, les expériences collectives et individuelles, les ressentis, etc. Immigrer pour ces jeunes subsahariens représente parfois, une quête personnelle ou collective et un désir de renversement de leur statut. En Belgique et dans plusieurs pays en Europe comme la France, les personnes reconnues mineures suivent un parcours de demande d'asile différent des autres demandeurs d'asile. La reconnaissance de la minorité et donc du statut de mena (mineur étranger non accompagné) place le jeune migrant sous la tutelle de l'Etat et fait intervenir différents acteurs en charge de la mise en place d'un suivi spécifique. Ils sont orientés dans des centres pour demandeurs d'asile qui leur sont spécialement réservés. Ce n'est pas cette catégorie qui fera l'objet de notre analyse, mais plutôt celle des jeunes qui en sont exclus alors qu'ils se reconnaissent comme étant des mineurs. Orientés dans des centres ouverts au terme d'un parcours migratoire parfois périlleux, dans un contexte migratoire dit « en crise », c'est une nouvelle réalité qu'ils découvrent, différente de celle qu'ils avaient envisagée. Ils naviguent ainsi entre la majorité et la minorité car, bien qu'ils aient été reconnus comme majeurs, ils bénéficient d'un accompagnement réservé aux DPI (demandeurs de protection internationale) mineurs en famille, avec tout de même des limites.

Par conséquent, ce mémoire, se présente comme un essai dont l'objectif est de rendre compte de l'expérience vécue par les migrants de manière transversale et plus précisément par les jeunes migrants à qui le statut de minorité leur a été refusé en Belgique, ceux que je qualifierais d'ex-mena. L'ethnographie se déroule principalement dans un centre Croix-Rouge, située dans une localité en région liégeoise, au sud de la Belgique. Les jeunes ex-mena qui y vivent essaient de naviguer entre le dispositif légal qui les encadre et la marge de manœuvre dont ils disposent.

Sur la base de ces éclairages, la problématique à laquelle je vais essayer de répondre porte sur les caractéristiques des parcours migratoires des jeunes migrants d'Afrique subsaharienne considérés comme des personnes majeures par l'État belge. Il s'agit de comprendre de quelle manière ces caractéristiques entrent en tension et à quels niveaux (individuel, interpersonnel, institutionnel et juridique). Ainsi, plusieurs questions seront abordées : Quelles sont les formes que prend la migration des jeunes sub-sahariens et comment celles-ci ont-elles évolué ? Que représente le statut de mena pour ces jeunes et comment se déroulent leur parcours migratoire ainsi que leur vécu de migrant aux prises avec de nombreuses contradictions ? Comment s'exerce leur agentivité et dans quels domaines ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces différentes questions, le mémoire se divise en trois parties. Premièrement, je ferais un retour historique sur la migration des Africains en Europe comme prélude à l'étude des jeunes ex-mena qui sont au centre de ce mémoire. Il s'en suivra une deuxième partie portant sur les parcours, les expériences et les vécus des migrants depuis leur départ et pendant

leurs séjours en centre d'accueil. Enfin, je parlerais des adaptations, de l'agentivité de ces jeunes ainsi que des transformations identitaires et familiales qu'occasionnent leur migration.

Première partie : Les particularités de la migration des jeunes de l'Afrique subsaharienne en Europe

Chapitre 1- Être jeune en migration : les contours et les enjeux

1 Une mobilité historiquement soumise à des contraintes variables

1.1 Une frontière sélective pour les immigrés africains

Partir, voyager et aller d'un point à l'autre, est inscrit dans la nature humaine comme en témoignent les travaux des anthropologues et des archéologues sur l'évolution de l'espèce humaine (Susanne et al., 2003). C'est par cette migration que l'humain a pu conquérir le monde, se disperser et s'adapter à chaque fois à son nouvel environnement. Cette mobilité a perduré jusqu'à une époque récente où les États ont érigé des barrières, nationalisé des territoires et attribué une identité commune aux peuples qui y résident. Ce nationalisme intervient sous l'effet des « souverainismes » en Europe, où la frontière est utilisée comme arme du nationalisme à des fins identitaires (Wihtol de Wenden, 2018, p. 2). Dès lors, la frontière devient le centre des attributs de la souveraineté dont le contrôle occupe une place importante dans les politiques d'immigration. L'immigration est alors de plus en plus restrictive et réduit la mobilité naturelle de l'humain, car l'entrée sur un territoire autre que celui dont on a la nationalité doit la plupart du temps être justifiée. Si certaines personnes sont exemptes des contraintes liées à la mobilité, d'autres les subissent davantage. C'est notamment le cas des ressortissants des pays africains dont la catégorisation de « tiers-monde » provoque une sorte de racialisation avec l'attribut de divers stéréotypes et préjugés aux peuples qui y vivent (Silverstein, 2005). Ce dernier définit la racialisation comme étant un processus par lequel tout signe de personnalité sociale, de classe, de parenté ou encore de position à l'intérieur des champs de pouvoir en viennent à être essentialisé, naturalisé et biologisé (*ibid.*, p.364). Selon cet anthropologue spécialisé dans l'ethnicité et dans l'immigration, la racialisation indexe les transformations fluides de catégories différentes et les fixe. Cependant, au-delà des stigmates et des attributs portés sur le migrant africain, les données anthropologiques montrent que ce statut et les représentations dont il fait l'objet sont le fruit d'un processus historique. Pour les personnes issues de l'Afrique centrale initialement, cette réalité se traduit dans l'histoire de l'immigration en Belgique.

L'historique de la migration africaine en Belgique est retracée par les travaux de (Kagné & Martiniello, 2001). Ces deux sociologues fournissent des données à partir des années 1960 sur la Belgique. Cependant, l'immigration des africains en Europe remonte à une période plus ancienne, notamment en France où plusieurs travaux ont démontré la présence des tirailleurs sénégalais et même celle des saisonniers qui travaillaient dans les bateaux commerciaux. En effet, deux anthropologues, Liliane Kuczynski et Elodie Razy nous montrent que les travaux de Philippe Dewitte (1985) retracent

l'histoire des « mouvements nègres en France de 1919 à 1939 ». Elles relèvent également l'apport du roman de Claude McKay qui décrit par une ethnographie, la présence des navigateurs noirs américains, antillais et africains dans le port de Marseille, en plus du regard méprisant qui était porté sur eux (Kuczynski & Razy, 2009, p. 3). Toutefois, ces deux chercheuses précisent que le précurseur à une analyse anthropologique de la migration africaine en France est Jacques Barou. Bien après, Bonaventure Kagné et Marco Martiniello (2001) se sont livrés à cet exercice, en produisant une analyse détaillée sur l'évolution de la migration des ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne en Belgique sur une période avant et après leurs indépendances. Ces derniers soulignent un fait important à savoir : à la veille des indépendances des pays africains, la plupart des immigrants étaient des étudiants ou des cadres venus se former en Europe pour ensuite retourner en Afrique aider à la construction de leur nouvel État indépendant. Ces deux sociologues constatent que, si seule une infime partie des immigrants venait en Europe au lendemain des indépendances pour étudier, cette population n'a cessé de croître par la suite et les profils se sont diversifiés. En effet, selon le tableau présenté à la page 12 de leur article, les immigrants subsahariens sont passés de 7.827 en 1980 à 25.833 en 2000, une proportion qui a sans doute évolué depuis². Cela étant, le rapport Myra³ montre par exemple qu'en 2019, les migrations par regroupement familial pour les familles des bénéficiaires du statut de réfugié venant d'un pays tiers étaient de 22.476 parmi lesquels 3.752 étaient des personnes provenant d'un pays de l'Afrique subsaharienne. La majorité de ce public était des ressortissants de la Somalie, de l'Érythrée, du Cameroun ainsi que du Burundi. Ces données sur la migration des ressortissants de l'Afrique subsaharienne sont loin d'être exhaustives car celle-ci se décline sous des formes variées avec de multiples profils, comme ceux qui obtiennent un visa étudiant ou un visa touriste et ceux qui immigreront clandestinement, etc. Partant de ces informations, force est de constater que les demandeurs d'asile en Europe ne sont qu'une partie des migrants qui franchissent les frontières européennes pour s'installer durablement.

En effet, les statistiques du CGRA⁴ (Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides) publiés en janvier 2022 révèlent que 21.971 personnes ont introduit une demande de protection internationale en 2021 en Belgique. Un nombre plus élevé que l'année précédente, 2020, où les demandes n'étaient que de 16.910, un ralentissement provoqué par la Covid-19. Les principaux pays des requérants à l'asile pour l'année 2021 sont l'Afghanistan, la Syrie, la Palestine, l'Érythrée et la Somalie. Conformément au dispositif mis en place par l'État Belge, les migrants qui demandent l'asile en Belgique se font enregistrer au niveau de Fedasil qui a la charge de l'accueil des demandeurs d'asile⁵ et dont la première mission est de leur fournir un logement dans un centre d'accueil. Dans ses données, Fedasil répertorie 10% de mena parmi ces requérants à l'asile. Toutefois, au sein de ces mena, on peut entrevoir une nette

² <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations#news> consulté le 12/03/2023

³ https://www.myria.be/files/2021_Droit_de_vivre_en_famille.pdf consulté le 8/03/2023

⁴ <https://www.ibz.be/fr/presse/statistiques-dasile-bilan-2021-10-janvier-2022> consulté le 14/03/2023

⁵ <https://www.fedasil.be/fr/statistics> consulté le 02/02/2023

distinction. Les données ethnographiques de ce travail montrent en fait qu'il s'opère un tri distinctif au niveau de Fedasil entre ces mena. Ceux dont l'agent d'accueil doute du statut de mena sont envoyés dans un centre pour adultes, même s'il est mentionné sur leur annexe 26 qui désigne leur lieu obligatoire d'inscription l'âge qu'ils ont déclaré à l'agent en charge de leur enregistrement. Fedasil leur attribue quelques temps plus tard, un âge approximatif mais, dans la plupart des cas, c'est un âge de majorité. En ce qui concerne les mena reconnus comme tel par l'agent d'accueil, ces derniers sont envoyés dans des centres pour mena où ils subiront un examen des os en vue de déterminer s'ils sont effectivement des mena ou pas. Ils suivent ainsi un parcours différent de celui des autres demandeurs d'asile⁶ en attendant de passer les tests osseux. Dès lors, les mena dont l'identification au faciès met en doute leurs déclarations, les adultes et les jeunes en famille, suivent un parcours de demande d'asile classique ; ce point sera approfondi ultérieurement. On pourrait se demander à ce niveau, à quoi correspondent les 10% de mena auxquels fait référence Fedasil, puisqu'il n'existe pas une véritable frontière entre ceux qui sont reconnus comme tel et ceux dont la parole est mise en doute. Mes données ethnographiques portent à la réflexion cette problématique de statut de mena ainsi que les multiples dimensions qu'elle revêt.

1.2 Entre identité « assignée » et identité « vécue » : les (re) qualifications de la notion d'« aventurier »

Ce travail est centré sur les jeunes migrants, notamment des ex-mena provenant de l'Afrique subsaharienne. A cet effet, il semble nécessaire de faire un détour par les représentations auxquelles la jeunesse Africaine en migration en Europe fut renvoyée à travers le temps. Car, il existe une nette distinction entre les référents qui servent à les définir et l'identification qu'ils font d'eux-mêmes. Cela étant, dans la mesure où ces derniers tentent l'aventure pour l'Europe et d'autres pays, ils sont parfois qualifiés d'« aventuriers ». Sylvie Bredeloup, socio-anthropologue qui étudie ce terme, prend appui sur la définition de Simmel pour qui l'aventure suit « l'intensité avec laquelle est vécue un événement qui peut ou non le transformer en aventure » (Bredeloup, 2008, p. 282). Elle précise notamment que, si les médias qualifient cette forme de migration des jeunes d'« aventure », celle-ci est avant tout un antidote à l'ennui, un état qui se définit également en relation, en comparaison avec d'autres états. Mahamet Timera (2009), anthropologue, analyse également cette notion d'« aventuriers » et le fait à partir d'une ethnographie effectuée auprès des migrants subsahariens au Maroc, des clandestins qui sont de passage sur le sol marocain et qui tentent de rejoindre l'Europe. Ces derniers représentent la figure du « self-made-migrant » qui migre en mobilisant des ressources de mobilité découverte sur le chemin. En dépit des tentatives parfois infructueuses, les expulsions et les refoulements aux frontières, ils ne désespèrent pas et multiplient les moyens et les réseaux de passage pour rejoindre l'Europe.

Si l'on se réfère à l'analyse de Timera, la notion d'« aventurier » n'est pas nouvelle, puisqu'elle mentionne son utilisation antérieure pour désigner les migrants qui partent seuls, hors des sentiers

⁶ <http://fedasil.be/fr/asile-en-belgique/mineurs/trajet-daccueil-des-mena> consulté le du 02/02/2023

communs et sans appui de la collectivité. C'est un terme qui fut également utilisé en référence aux diamantaires de l'Afrique australe et équatoriale (Zaïre, Angola, Zambie, Afrique du Sud...) avec une mythologie de réussite et de richesse conquise au bout d'extrêmes épreuves (*ibid.* p.190), citant ainsi les travaux de Bredeloup (1994) sur l'aventure contemporaine des diamantaires sénégalais. Il en ressort que ce terme a plusieurs significations, différentes de celle des médias européens et reflétant de multiples situations au fil du temps. Pour Bredeloup, cette action représente plutôt pour les aventuriers un acte de bravoure, d'audace et même un acte initiatique, tandis que pour Timera, ce terme désigne également la mobilité des subalternes et des délégitimés, des personnes mises en marges qui dénoncent par leurs déplacements « l'assignation à demeure ou à résidence dans le pays de naissance » (Timera, 2009, p. 192). Dès lors, ces « aventuriers » sont, pour elle, des personnes en action, des « self-made-migrants ».

Par ailleurs, Bredeloup va plus loin dans son analyse en questionnant la notion d'aventure migratoire et en relevant la variabilité des significations qu'elle revêt dans la littérature. D'après elle, cette manière négative de voir les jeunes migrants africains s'enracine dans le type d'analyses qui fut fait de la migration africaine, dont le point focal était plus axé sur les causes que sur les conséquences, nonobstant une réflexion sur les profils et les carrières des migrants. Elle note donc que cette migration a été historiquement appréciée « essentiellement à travers l'étude des flux » (Bredeloup, 2008, p. 286). Or, ces aventuriers étaient présents dès le 18^e siècle sous diverses appellations : des « saisonniers », des « navetteurs », etc. Partant de ce constat, elle fait un bref retour dans l'histoire qui révèle que les premiers migrants qualifiés d'« aventuriers » au XIX^e siècle étaient d'abord des saisonniers venant de plusieurs pays dont le Soudan, la Guinée, le Sénégal ou encore la Mauritanie. Ainsi, ils étaient le plus souvent associés à « l'ouvrier spécialisé » et au « Sahélien illettré ». Cette image péjorative et dégradante est régulièrement portée sur ces derniers en Europe. Cependant, de la distinction entre ce qui est dit d'eux et ce qu'ils pensent d'eux-mêmes, elle souligne que l'immigration représentait pour ces derniers un moyen d'ascension culturelle. Prenant appui sur l'expérience des sapeurs congolais qui effectuaient des voyages à Paris à des fins symboliques, elle rejoint Didier Gandoulou (1989), qui précise que : « leur émigration est essentiellement culturelle » et ajoute : « l'aventurier est la forme achevée du sapeur ». Il ressort de son analyse qu'elle conçoit plutôt cette migration comme une quête de soi pour les premiers aventuriers, en l'occurrence pour les sapeurs. En outre, elle relève qu'au sein même des migrants, il s'opérait un détachement quant au référentiel « d'aventurier ». La désignation péjorative de l'aventurier ne plaisait pas aux sapeurs congolais qui étaient mécontents de l'image dégradante renvoyée par les migrants sahéliens et les assignations dont ils faisaient l'objet. Ils montraient donc leur détachement par rapport à eux, cela par ce que l'impact négatif des migrants sahéliens et leurs désignations péjoratives entachaient la portée symbolique de la sape que les sapeurs entendaient montrer.

Par la suite, le terme d'aventuriers évolua pour désigner des personnes qui effectuaient des activités de débrouillardise. Le contexte néolibéral y joua un grand rôle dans la mesure où l'individu se trouva propulsé au centre du marché avec moins de protection de l'État et plus d'activités

d'entrepreneuriat. Comme le soutiennent Pierre Dardot & Christian Laval (2010, p. 4), non seulement le capitalisme soumet les populations de plus en plus nombreuses, transforme en marchandise toutes les activités humaines, mais plus encore, il est au centre de « la diffusion sociale d'un système de norme d'actions ». A cet effet, les immigrés africains intègrent de plus en plus cette forme de marché. Les motifs de migrations et les profils des migrants se sont ainsi diversifiés. Son analyse met en relief celle de Bredeloup qui constate également une forte implication des femmes africaines qui immigreront en Europe et optent pour des activités spécifiques d'import-export des produits de l'Europe vers l'Afrique. C'est donc un changement de paradigme chez les personnes migrantes dans la mesure où l'aventurier présente une nouvelle figure de réussite sociale qui remplace celle de l'intellectuel et du fonctionnaire, de même que celle du sapeur. Néanmoins, malgré ces différentes transformations, l'aventure migratoire garde tout de même une forme d'incertitude dans la mesure où elle « s'identifie totalement aux risques encourus et à l'intensité de la vie vécue » (Bredeloup, 2008, p. 294). Ces différentes mutations transforment la migration et font ériger la figure d'une nouvelle élite qui porte en elle des aptitudes du nouvel aventurier caractérisé par la témérité, la bravoure et la fierté. C'est ce que montre également l'analyse de Bouly de Lesdain (1999) sur les femmes « aventurières » africaines à Paris dans les années 1970. Ce qui revient à penser que l'aventurier se définit à présent comme une personne qui a un désir d'autonomie et qui est capable de forcer le destin, ce que révèle l'ethnographie de Timera sur les migrants au Maroc dont le but est d'arriver en Europe. N'est-ce pas ce que font les jeunes migrants qui tentent de plus en plus l'aventure vers l'Europe ? Des jeunes qui sont encore des enfants et des mineurs ? Ceux qui brisent les règles, les restrictions sur leurs mobilités et qui se détournent des moyens conventionnels pour rejoindre l'occident.

1.3 Des restrictions migratoires peu dissuasives

Dans le contexte actuel, on constate que, bien qu'il y ait une diversité des statuts des migrants et la présence de personnes de plus en plus jeunes, l'image portée sur le migrant africain a très peu évolué. Non seulement les aventuriers décrits par Bredeloup sont de plus en plus jeunes, mais les statistiques de Fedasil révèlent que les jeunes mena représentent 10% des demandeurs d'asile. Il est à noter que les données de Fedasil ne tiennent pas compte des mineurs déclarés adultes, ainsi que des ex-mena devenus adultes durant le parcours migratoire ou pendant l'attente du traitement de leur demande en centre d'accueil. Par ailleurs, il existe une nette différence entre l'âge calendaire, biologique et l'âge social auquel se réfèrent plusieurs jeunes migrants. Ces derniers prennent des voies de contournement à une entrée légale en optant pour une entrée clandestine après un long périple terrestre et maritime. En dépit des tragédies de la traversée de la mer et du désert, rien ne les arrête⁷. Ils sont pour Ruben Andersson (2014) des illégaux présentés dans les écrits comme des envahisseurs qui menacent l'Europe. Cet anthropologue, spécialiste de la migration et des politiques sécuritaires des frontières entre le sud de

⁷ <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2022/6/62a36b14a/statistiques-hcr-traversees-mediterranee-revelent-nombre-croissant-morts.html> consulté le 12/03/2023

l'Europe et l'Afrique de l'Ouest, précise en introduction de son ouvrage que l'image négative des migrants est davantage accentuée par la crise économique. Dès lors, la mobilité devient à la fois un privilège et un stigmate (Andersson, 2014, p. 16). Son livre permet d'analyser la migration sous un regard anthropologique et dans le cas de la migration dont il est question ici, son approche va au-delà de la zone géographique des migrants et de la condition économique de leurs pays respectifs, mais intégrer le migrant dans sa singularité en mobilisant d'autres facteurs qui participent à la migration en tant que processus. Par ailleurs, Paul A. Silverstein (2014) présente également les tentatives actuelles des pays occidentaux de contrôler les mouvements humains dans lesquelles le migrant illégal occupe une figure spécifique de plus en plus racialisée.

Cependant, aucune barrière ne semble freiner la détermination des migrants, notamment celle des jeunes⁸ qui n'hésitent pas à tenter l'aventure et à effectuer un voyage qui, pour eux, représente une forme de réalisation de soi où résilience et effort sont les mots d'ordre. Non seulement la conjoncture y joue un rôle, mais également l'aspect culturel. Selon l'ethnographie d'Andersson et celle de plusieurs anthropologues dont Razy, les voyages sont inscrits depuis longtemps dans des pratiques culturelles comme moyen d'ascension familiale et sociale. En effet, les migrations évoluent et s'adaptent avec le temps ainsi qu'avec les transformations sociales occasionnées. On le voit avec les peuples Soninké du Mali et du Sénégal qui sont depuis longtemps structurés autour des rythmes de migration et de main d'œuvre, des migrations organisées autour d'« allers-retours » (Razy, 2006). Une précision importante d'Andersson est à relever : sans pour autant exclure la faim comme facteur majeur de la migration clandestine, ce n'est pas la cause absolue du départ. Ce même constat est observé auprès des migrants et ex-mena que je côtoie depuis quelques années dont la plupart emprunte des routes clandestines et subissent des séquelles liées à leurs parcours. Néanmoins, leur détermination ne fléchit pas car ils portent en eux un espoir : ils ont chacun une quête personnelle spécifique. Cependant, c'est la convergence de leurs intérêts individuels qui nous intéresse en anthropologie. On observe que, bien que ces derniers soient en proie aux humiliations et aux embuches, ils n'envisagent quasiment pas de retour en arrière. De plus, lorsque ce retour est même pensé, il ne sera effectif qu'après avoir atteint leurs objectifs respectifs. C'est la raison pour laquelle l'arrivée en Europe est synonyme de la fin d'un long parcours difficile, le lieu où ils peuvent s'arrêter, quelles que soient les difficultés qu'ils devront encore affronter. En fait, les migrants ont le sentiment que le pire est derrière eux. Pour mieux les comprendre, Véronique Petit et Alhassane Balde (2017, p. 98) préconisent donc d'analyser ces migrations en tenant compte à la fois des échecs des politiques de développement, mais aussi des rapports au sens de l'expérience migratoire et l'impact de la mobilité pour les jeunes, qui sont localement dépourvus de perspectives de réussite. Ce qui revient à utiliser une approche intersectionnelle comme outil d'analyse avec pour objectif de comprendre ce phénomène dans son ensemble en intégrant toutes les variables (Desroches, 2015). Cette auteure reprend le principe d'intersectionnalité utilisé en premier par Crenshaw (1991) pour

⁸ Par soucis de conformité, le référentiel « il » sera utilisé pour qualifier à la fois le sexe masculin et féminin.

désigner la double subordination qui intervient dans les structures, les politiques et les représentations des violences perpétrées envers les femmes racisées. Cette approche est une tentative en vue d'éviter la généralisation et l'universalisation (*ibid.* p.3) et implique à la fois la sphère privée et les systèmes de domination. Dès lors, tout comme Marie-Ève Desroches propose dans son article d'utiliser cette approche intersectionnelle pour comprendre ce phénomène en le regardant dans son ensemble, celle-ci doit être mise en application pour étudier les dominations et les discriminations auxquelles ces jeunes migrants sont soumis et veulent s'affranchir.

2 Des jeunes « ex-mena » en exil qui reconfigurent l'accueil au Nord et au Sud

2.1 Les atouts de l'Europe pour les migrants et les personnes dites « mineurs »

Selon la convention de Genève pour les réfugiés de 1951⁹ et son protocole de New York de 1967, ratifié par 145 États, toute personne qui se trouve en dehors de l'État dont il a la nationalité peut demander protection à un autre État. Pendant la durée du traitement de sa demande, il bénéficie de l'aide matérielle avec un traitement garantissant sa dignité. En référence à l'ouvrage de Didier Fassin (2018), anthropologue, sociologue et médecin, cette convention fut signée au lendemain de la 2nde guerre mondiale. A ce moment-là, plusieurs pays du Sud étaient encore colonisés ou sous protectorat des pays occidentaux. Cette convention était donc destinée en premier lieu aux pays du Nord qui se remettaient à peine d'une 2nde guerre mondiale et visait une reconstruction des solidarités entre États et une protection des personnes. Or, dans les années qui suivirent, plusieurs pays du Sud accédèrent à leur indépendance et ratifièrent à leur tour la convention de Genève et le protocole de New York. Les situations géopolitiques instables, les crises économiques et d'autres facteurs entraînèrent un flux massif de réfugiés à l'échelle mondiale (Kévonian, 2013, p. 27-28). Il s'en suit un traitement différencié au Nord par rapport au Sud. Au Nord, des dispositions sont prises par chaque État pour la mise en application de la convention sur les réfugiés dans la gestion des candidats demandeurs d'asile. *A contrario*, au Sud, où les pays dépendent directement du financement du HCR (Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés) et gèrent les candidats réfugiés dans des camps, devenus des « indésirables » (Agier, 2008a) au fil des décennies. Dans ces lieux, les déplacés, exilés (Malkki, 1995) sont maintenus dans des espaces liminaux pendant des années sans pour autant bénéficier d'une réelle stabilité. Car, les camps sont des zones en dehors de l'État, supervisés par le HCR et les déplacés ne peuvent s'y fixer durablement. Peut-être est-ce l'une des raisons pour lesquelles les migrants africains préfèrent franchir les portes de l'Europe afin de demander l'asile. L'idée prévaut parmi les candidats réfugiés dont il est question dans ce travail, selon laquelle le droit européen¹⁰ respecte au mieux la dignité des demandeurs d'asile.

⁹ <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62> consulté le 18/05/2023

¹⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32011L0095> consulté le 13/03/2023

Toujours est-il que l'accroissement des DPI venant du sud aboutit à la création des règles de plus en plus rigides dans les pays du Nord. Parmi ces migrants du Sud, on compte un nombre croissant de déplacés mineurs. Prenons le cas de la France, en 2017, 15.000 MNA¹¹ ont demandé l'asile (Souffron, 2019, p. 78). Valérie Souffron, socio-anthropologue, montre notamment dans son article le travail réalisé par les associations pour aboutir à l'identification et à la reconnaissance du statut de mena. Cependant, au regard des prérogatives et des avantages auxquels peuvent prévaloir les jeunes mena sur le sol Européen avant leur majorité, les États européens cherchent des moyens de distinguer les « vrais » mena de ceux qui ne le sont pas en s'appuyant sur l'âge calendaire ou chronologique. Ce désir de distinction crée un sentiment de suspicion envers tous les jeunes qui se déclarent mena, mettant en doute leurs âges. C'est la raison pour laquelle il est mis en place d'un dispositif sélectif d'évaluation de l'âge par l'État français, ce qui est également valable pour l'État belge comme on peut le constater. Dès lors, comme le précise Souffron (2019), même les mineurs qui présentent des papiers attestant de leur minorité sont suspectés de mentir. Par ailleurs, ces soupçons pèsent également sur la qualité administrative de leurs documents. Cette dernière précise que malgré la polémique qui pèse sur les modalités d'application et l'efficacité de l'estimation de l'âge de ces jeunes migrants, les tests continuent d'être appliqués systématiquement à ceux qui se déclarent « mineurs ».

Cependant, Souffron relève que pour beaucoup d'africains, l'âge en soi n'est pas l'âge vécu. Cette distinction qu'elle effectue entre l'âge juridique et l'âge social est notamment approfondie par Anne-Marie Peatrik (2020) qui montre que plusieurs déclinaisons locales modifient en profondeur leurs attentes et leurs comportements. Souffron puise ses ressources argumentaires dans les textes de Van Gennep qui démontre que les rites de passage sont des marqueurs qui permettent de passer de l'enfance à l'âge adulte. En outre, les examens médicaux utilisés pour déterminer l'âge des jeunes mena sont remis en cause car ils ne sont pas adaptés à ce type de procédés, il est donc impossible de déterminer avec exactitude l'âge d'une personne. De plus, l'utilisation des tests osseux afin de déterminer l'âge des candidats mena détourne les examens et savoirs pédiatriques de leurs buts initiaux, tout comme l'appel aux médecins légistes et aux radiologues (Souffron, 2019, p. 85). Ces données montrent ainsi de multiples variations qu'il faut prendre en considération lorsqu'on veut évoquer la catégorie « mineur ».

2.2 Les représentations de la catégorie « enfance », « adolescent », « jeunesse » et « mineurs »

Les figures de l'enfance se présentent de manière contrastée du Nord au Sud, eux-mêmes non homogènes. Si la période de « l'enfance » est une phase reconnue dans ces deux pôles, le passage de l'enfance à la vie adulte n'est pas uniforme et varie également en Afrique. Razy et Rodet qui étudient les figures contrastées de l'enfance rendent compte de plusieurs réalités. Tandis que dans les discours au Nord, dominent notamment les figures de « l'enfant-roi » et de « l'enfant-rebelle », au Sud, on parle

¹¹ En France, les MENA sont appelés MNA (Mineurs Non Accompagnés)

davantage de « l'enfant-exploité », de « l'enfant-victime ». L'enfant au Sud est une source d'espoir et d'avenir (Razy & Rodet, 2012, p. 6). En effet, le jeune doit démontrer son autonomie et sa responsabilité par la maîtrise des activités culturelles qui permettent de juger de sa maturité (Peatrik, 2020, p. 15). On constate ainsi qu'il existe des visions différentes de l'enfant où, chez plusieurs peuples, les réalités sociales peuvent effriter les barrières rigides entre l'enfance et l'âge adulte. S'il est par ailleurs accepté de manière globale que l'enfant est caractérisé en premier par son manque d'autonomie et par sa dépendance à l'adulte comme le montre Jean-Claude Quentel (2012), il précise toutefois qu'en grandissant, l'enfant doit franchir l'étape de l'adolescence qui est n'est pas une réalité universelle. Cela étant, la catégorie de l'« adolescence » est selon lui limitée à une minorité de pays et répondrait donc à une construction sociale qui est caractérisée par une sortie de l'enfance. Néanmoins, le passage de l'enfance à l'âge adulte est une phase de la vie à laquelle tout humain est confronté (Quentel, 2012, p. 10), mais la rupture n'est pas la même partout. Dès lors, dans certaines sociétés, la rupture est immédiate par une initiation et dans d'autres, c'est le fruit d'un processus à travers lequel l'enfant acquiert des aptitudes qui lui permettent de quitter la phase de l'enfance. La création de l'adolescence dans les sociétés occidentales correspondrait selon cet anthropologue à une nécessité sociale au Nord (*ibid.*, p.15). Cela s'effectua dans le contexte de division du travail qui nécessitait des formations spécialisées et plus larges, entraînant le déplacement de la fin de l'obligation scolaire. On le constate, les frontières entre l'enfance et l'adolescence deviennent de plus en plus poreuses. Il est dès lors important de ne pas étudier la figure de l'enfance ou de la jeunesse à partir d'une perspective dichotomique enfance/âge adulte car elle contient des niveaux implicites (Razy & Rodet, 2012).

De ce qui précède, il en ressort qu'on se réfère le plus souvent au cadre légal servant à fixer l'âge, bien que cela diffère d'un pays à l'autre, d'autant plus que l'âge calendaire ne dit pas tout de l'âge social. En effet, les Nations Unies (NU) considèrent le jeune comme toute personne âgée de 15 à 24 ans et dans l'article 1¹² de la convention des droits de l'enfant¹³, toute personne âgée de moins de 18 ans est considérée comme un enfant. Cette conception internationale de l'enfance et de la jeunesse représentée par l'ONU est inspirée des travaux des childhood studies dans une perspective interdisciplinaire (de Suremain & Bonnet, 2015). Toutefois, pour ces deux chercheurs, l'anthropologie remet en question ces dispositions de l'enfant onusien dont le contenu doit à chaque fois s'adapter aux déclinaisons locales. On comprend dès lors que les dispositions normatives de l'enfant onusien « se heurtent à la conception plus contextualisée et critique qu'en propose l'anthropologie » (*ibid.*, p.5). Ces deux anthropologues soutiennent ainsi que le statut de l'enfance est une catégorie historiquement, socialement et culturellement construite. Dès lors, la catégorie enfance ne rentre pas dans le rigide modèle onusien, les réalités vécues et les contextes locaux apportant de multiples modifications. L'enfant est vu à la fois comme un être vulnérable et comme un être doté d'agentivité en tant que capacité d'action (Razy &

¹² <https://www.ohchr.org/sites/default/files/crc.pdf> consulté le 14/04/2023

¹³ <https://www.un.org/fr/global-issues/youth> consulté le 14/04/2023

Rodet, 2012). Si l'on se réfère aux représentations de l'âge du point de vue des jeunes migrants eux-mêmes, les réalités sont différentes de celles des États occidentaux. Il y a en effet des variations de l'âge qui diffèrent en fonction du statut, de l'origine ethnique et des rituels de transition : on parle d'âge social. Comme nous le montrent les travaux de Peatrick : l'âge n'est pas une catégorie fixe en Afrique. A ce constat, elle ajoute l'impossibilité d'enregistrer systématiquement les naissances des enfants dans un centre d'état civil, puisque certaines zones en Afrique n'en disposent pas. Comme le précise Francine Labadie (2001, p. 22), si l'âge chronologique est une variable universelle et objective, l'âge se transforme en un simple critère fonctionnel et pragmatique. Elle précise également que l'âge favorise une égalité de traitement des individus au sein des institutions publiques. D'où le recours à cet âge dans les politiques de l'enfance et de l'asile. Fedasil qui a la charge de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique s'avère donc être le premier rempart où s'opère le tri entre ceux qui rentrent dans la catégorie « enfance » et ceux qui en sont exclus.

Cependant, au-delà des variations en termes d'âge social qui ont été mentionnées, on ne peut ignorer que les représentations de l'âge diffèrent également en fonction de plusieurs facteurs conjoncturels. Les crises dont celles des années 1970 ont entraîné des mutations sociales qui ont eu des conséquences sur les différents stades fonctionnels de l'âge et les prérogatives qui y sont liées (*ibid.*, p.21). Ces différentes crises ont modifié l'accès à l'emploi, la fin de la formation des jeunes et la possibilité, pour les familles de les prendre en charge. On note néanmoins que les conceptions de l'enfance occidentale comme enfant à « protéger », diffèrent comme on l'a vu, de l'enfance dans d'autres contrées, comme en Afrique. Il en ressort que le statut de l'enfant en Europe est le fruit d'une évolution de statut car, dans de nombreuses sociétés, l'enfant est tenu de participer aux travaux et aux besoins de subsistance de la famille, notamment dans les sociétés dites paysannes. Cette participation active des enfants consiste en leur responsabilisation et montre leurs aptitudes à prendre part comme acteurs de la société. La crise économique des années 70, la faillite des États et d'autres facteurs ont contribué à modifier d'avantage le statut et le rôle des enfants. Il s'opère un glissement notable : l'enfant ou le jeune est davantage propulsé au-devant de la scène et doit agir comme un adulte. Il s'avère être « porteur d'innovation et de potentialités » (*ibid.*, p.25). Les jeunes de ce travail se déclarent mena : ils ne le sont peut-être pas si on ne se fie qu'à l'âge calendaire ou biologique mais, si on intègre d'autres réalités socio-culturelles, ils pourraient se retrouver dans la catégorie de mineurs ou de « cadets sociaux ». Toujours est-il que la non-reconnaissance de leur catégorie entraîne un traitement différencié entre eux et d'autres mineurs, à l'occurrence ceux qui sont reconnus comme des menas et ceux qui demandent l'asile accompagnés de leurs parents, bénéficiant de nombreux avantages auxquels ils sont exclus. Tragiquement, certains parmi les mena à qui ce statut est refusé, peuvent avoir acquis la maturité physique et psychologique du fait de leur parcours et des différents obstacles qu'ils ont rencontrés sur leur chemin. En plus des tests osseux dont les scientifiques dénoncent l'inadéquation de l'usage pour déterminer l'âge de ces jeunes, l'identification préalable au faciès dont se base en premier Fedasil pour

les distinguer peut également s'avérer obsolète. En fait, la maturité acquise avant et pendant le parcours migratoire, sont des variables considérables à prendre en compte, car elles modifient l'apparence sur laquelle se base les agents de Fedasil lors de l'enregistrement des demandes d'asile. De plus, on peut se référer à Peatrik (2020) qui fait une analyse approfondie sur les variables de la catégorie de jeune et démontre ainsi qu'il y a des déclinaisons locales qui modifient profondément les attentes, les attitudes et les comportements des jeunes. Il est donc important de revenir sur les expériences vécues par les jeunes mis en avant dans ce travail, tous mineurs au départ du parcours migratoire, dont certains sont devenus « adultes » durant le parcours et d'autres au cours la procédure de demande d'asile. Qualifiés d'ex-mena, ils sont les principaux sujets de ce travail dont l'un des l'objectifs est de questionner leurs ressentis, leurs parcours et leurs vécus de l'asile.

3 Un regard anthropologique sur le statut de « mena » en Europe

3.1 La généalogie de la notion : du problème social à la question politique

Le terme de mena prend forme dans les années 1990 sous la houlette de plusieurs acteurs sociaux. Ce terme englobait d'abord des jeunes qui échappaient à la supervision des parents sans distinction de cas pour désigner par la suite des mena en Belgique et des MNA (Mineur étranger isolé) en France. Cette catégorie de jeunes migrants, mineurs sans parents, n'est rendue visible qu'à partir des années 1990, après avoir fait l'objet d'un processus d'étiquetage et après avoir été présenté comme un problème social (Duvivier, 2009, p. 66). En effet, cette auteure précise que ces jeunes furent tout d'abord associés au phénomène d'errance juvénile. Cependant, plusieurs associations se sont réunies et ont saisies dans un rapport, les pouvoirs publics en France afin de les pousser à se préoccuper de ces derniers. Dans leur rapport réalisé en 1997, elles pointèrent la nécessaire mise en place d'un accueil spécifique pour ces jeunes. Ces associations et particulièrement la Croix-Rouge faisaient état dans ce rapport de leur longue expérience de la prise en charge des migrants. Elles apportaient leur expertise et expliquaient la particularité de ce public jeune, exilé, et qui nécessitait un accompagnement spécifique. Elles soutenaient le fait que leur encadrement rentrait dans leur champ de compétences (*ibid.*, p.69), tout en les désignant par le terme de « Mineur étranger demandeur d'asile ». La problématique en faveur de ces mena prit une dimension plus large lors du colloque organisé au Palais de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) à Paris en 1999 avec l'implication des travailleurs sociaux, des professionnels du droit et des militants associatifs. Ces différents professionnels, bien qu'utilisant des principes de catégorisation différentes, s'accordaient sur une pratique particulière. Comme le précise Emilie Duvivier : « la mobilisation des acteurs sociaux a participé à constituer le phénomène des enfants migrants en phénomène social sur lequel la politique devait agir » (*ibid.*, p.71).

Dès lors, la médiatisation a permis de rendre visible le cas des « mineurs isolés » et de les distinguer des autres mineurs dits « accompagnés ». De plus, la médiatisation a facilité la reconnaissance

du mineur étranger isolé comme un mineur en danger, d'où la mise en place des mesures de protection et d'insertion en foyer d'accueil. On constate que ces jeunes mineurs sont de plus en plus nombreux à arriver en Europe de manière générale et présentent un flux en France de 8000 personnes par an (Meyer-Heine, 2018). Cette chercheuse, spécialiste en droit européen et constitutionnel, précise que bien qu'il y ait une volonté d'agir au niveau européen, il n'y a pas de règle harmonisée entre États pour la prise en charge des mena. En outre, la définition du MNA¹⁴ varie d'un État à l'autre pour désigner un : « mineur de moins de 18 ans, ressortissant d'un pays tiers à l'UE ou apatride, entré sur le territoire d'un État membre sans être accompagné d'un adulte responsable de lui par la loi ou la coutume ou laissé seul sur le territoire d'un pays de l'UE » (*ibid.*, p.3).

En Belgique, les mena sont placés sous la tutelle de l'État et bénéficient de l'encadrement spécifique réservé aux mineurs, ainsi que des moyens nécessaires à leur bien-être. Différentes institutions comme Fedasil, les CPAS et les communes interviennent dans la mise en œuvre de la prise en charge de ces mineurs, pendant toute la durée de leur procédure.¹⁵

3.2 La (non)reconnaissance du statut de mena : le cadre et les enjeux

Tout demandeur d'asile en Belgique qui n'a pas fait sa demande à la frontière, introduit sa demande à Fedasil, dont les locaux sont situés à Bruxelles et communément appelés « petit château ». C'est à cet endroit que s'opère un tri en fonction des différents profils. Cette opération porte le nom de « dispatching ». D'après les informations recueillies auprès des assistants sociaux lors de mon stage en centre Croix-Rouge, si une personne présente un profil psychologique jugé instable, elle sera traitée différemment des autres requérants qualifiés de « normaux ». Dès lors, plusieurs options s'offrent aux agents d'enregistrement, trouver par exemple une place dans un centre adapté et préciser dans le dossier du requérant qu'il a besoin d'un suivi psychologique et d'un accompagnement spécifique. Pour les personnes sans observation particulière, la procédure est standard. En référence à ma propre expérience et à celle des autres demandeurs d'asile, l'enregistrement se fait avec la présentation d'une pièce d'identité qui peut être un acte de naissance, un passeport ou tout autre document qui permet d'identifier le demandeur. Mais plusieurs DPI ne présentent aucune pièce d'identité et dans ces cas, l'agent enregistre simplement le nom qui lui est donné oralement. Le DPI est tenu de fournir plus tard, pour le traitement de sa demande, une pièce d'identité conforme. Parmi les ex-mena qui ont répondu à ma question sur la présentation de leur pièce d'identité à l'agent d'enregistrement à Fedasil, aucun n'avait présenté de pièce d'identité. Quelques-uns parmi eux ont choisi d'ignorer ma question, en faisant semblant de ne pas comprendre. Ce refus provient peut-être de leur délicate situation dans la mesure où ils sont en cours de procédure dont certains sont en recours au CCE (Conseil du Contentieux des Étrangers).

¹⁴ MNA sera remplacé par Mena, terme qui désigne les mineurs étrangers non accompagnés en Belgique

¹⁵ <https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=8642> consulté le 12/03/2023

En ce qui concerne l'enregistrement du requérant à l'asile, lorsque l'agent juge que le jeune est mineur, il l'enregistre comme tel et l'oriente vers un centre adapté pour mena¹⁶. Parmi les jeunes ex-mena qui sont au cœur de ce travail, un seul a pu bénéficier de ce statut provisoire ; il fut alors orienté vers un centre adapté en attendant les résultats des tests osseux auxquels il devait se soumettre. Pour les autres jeunes, la procédure prit une tournure quasiment identique à la procédure standard réservée à tout demandeur d'asile.

Il est nécessaire de rappeler à ce niveau que toute demande d'asile peut se faire en Belgique, même si le requérant a introduit une demande dans un autre pays de l'UE (Union Européenne). Il est enregistré conformément à la procédure¹⁷ et orienté dans un centre ouvert en attendant que l'État belge vérifie ses antécédents au sein de l'UE afin de savoir s'il est responsable ou pas du traitement de sa demande. En effet, depuis l'introduction du règlement de Dublin¹⁸, le premier État européen dans lequel le migrant ou demandeur d'asile a été enregistré est responsable du traitement de sa demande, peu importe si l'entrée sur le territoire d'un État se fait par voie terrestre, maritime ou aérienne. Dès lors que le demandeur d'asile introduit sa demande, Fedasil lui attribue un numéro national, relève ses empreintes et transfère le dossier à l'Office des Etrangers (l'OE) auquel il est rattaché. C'est l'OE qui se charge de la vérification des empreintes du requérant auprès d'autres États de l'UE. Dès l'introduction de sa demande d'asile, le DPI est orienté vers un centre d'accueil si une place est disponible, dans le cas contraire il peut attendre des jours ou des semaines au « petit château », dans les locaux de Fedasil ou dans tout autre endroit temporaire comme le parc Maximilien, le temps qu'une place lui soit trouvée dans un centre d'accueil. Une fois la demande enregistrée, la convocation pour se présenter à l'OE afin d'explicitier les motifs de sa demande lui sera envoyée assez rapidement, dans le meilleur des cas.

Parmi les jeunes de mon ethnographie, j'ai eu la confirmation que deux d'entre eux avaient déjà été enregistrés en Espagne, un autre à Malte, deux en Italie et un en Grèce. Un seul jeune avait introduit sa première demande en Belgique après avoir obtenu un visa d'entrée dans un pays de l'UE dont il préférerait taire le nom. Il est l'unique jeune de cette étude à avoir franchi les portes de l'Europe de manière légale avec l'obtention d'un visa. Toujours est-il que six jeunes furent enregistrés comme des adultes et orientés vers un centre d'accueil normal. Un seul fut admis en centre d'observation avant d'être déclaré majeur et renvoyé dans un centre ouvert. Pour les six jeunes qui furent orientés directement vers un centre normal, les agents à de Fedasil les avaient enregistrés avec les âges respectifs qu'ils avaient déclarés. Néanmoins, leurs dossiers présentaient selon le témoignage de l'AS (l'assistante sociale) qui suit leur dossier au centre d'accueil, un code qui signifie « suspect ». Ils subirent alors des tests osseux et comme il est habituel dans ces cas, tous furent déclarés adultes et des âges approximatifs leur furent attribués. Cette travailleuse sociale s'y attendait, de même que ses collègues. Ensemble, ils se hâtèrent

¹⁶ <https://www.fedasil.be/fr/asile-en-belgique/mineurs/trajet-daccueil-des-mena> consulté le 20/04/2023

¹⁷ <https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies> consulté le 18/02/2023

¹⁸ Cf règlement de Dublin : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R0604> consulté le 18/02/2023

de trouver un avocat afin d'introduire un recours pour trois d'entre eux, ceux dont ils étaient sûrs qu'ils étaient mineurs. Cet ultime recours fut également un échec. Cette conviction des travailleurs sociaux sur la minorité de ces jeunes ne reposait sur aucun élément concret, mais plutôt sur leur intuition. Cette manière de faire laisse penser que les actions des travailleurs sociaux, dans la continuité de celles des agents de Fedasil s'effectuent également dans l'arbitraire (Beneduce, 2015) et par une identification au faciès. Ces présupposés participent ainsi à un tri arbitraire entre les jeunes jugés sur l'apparence pour déterminer ceux qui disent la vérité sur leur âge biologique et ceux qui ne le font pas. Les jeunes évoquent justement leur ressenti et leur mal-être face à ce traitement différentiel qui leur semble aléatoire.

A ce niveau, il en découle que les jeunes, conscients de cet arbitraire sélectif de la part de l'État belge et des acteurs sociaux, développent comme ces derniers, des stratégies pour figurer dans la catégorie « mineur ». En effet, ces jeunes considérés comme adultes pensaient bénéficier du statut de mena qui leur ouvrirait plusieurs portes comme prévu dans leurs projets de voyage. Mais confrontés au dispositif sécuritaire et cadré des agents de l'État, ils se retrouvaient hors de ce champ et des possibilités qu'il offre. Dès lors, tandis que Fedasil met tout en œuvre pour contrer leurs stratégies, ces derniers s'adaptent en retour. L'apparence joue ici un rôle essentiel dans la mesure où elle est un critère arbitraire et certains migrants devenus majeurs peuvent bien se faire passer pour des mineurs et vice versa. A ce propos, le témoignage de l'un des deux frères est révélateur : (extrait 1)

Nous sommes au mois d'octobre 2022, je suis assise à l'entrée principale du centre avec Benjamin, le cadet des deux frères. Lui et son frère ont des traits juvéniles, il est difficile de douter qu'ils sont des mineurs. Ils font partie des quelques jeunes pour lesquels les AS du centre ont fait intervenir des avocats afin de déposer un recours concernant leur statut de mena, statut qui leur fut refusé. Nous entamons une discussion et abordons plusieurs points dont le durcissement des règles par Fedasil sur l'enregistrement des mena. Et il m'avoue : « Ils sont à gauche ces gens-là. Il y avait parmi nous durant le voyage vers l'Europe, un gars majeur qui s'est fait passer pour un mineur. Il se trouve dans un centre pour mineurs et il est bien là-bas. Or moi, j'étais encore un mineur à ce moment-là, mais ils m'ont enregistré comme un adulte. C'est vrai que j'ai déclaré une année de moins que mon âge réel car mon frère était devenu majeur et nous voulions tous les deux être reconnus comme mineurs. Dommage, ça n'a pas marché ». (JT 10/2022).

Ce témoignage fait état d'une stratégie ficelée bien avant l'arrivée aux frontières européennes. Elle s'élabore parfois depuis le pays de départ ou en transit. Du côté de Fedasil, comment reconnaître le mineur de celui qui ne l'est pas et du côté des mineurs, comment faire reconnaître leur minorité ? Si on revient aux travaux de Peatrik (2020), certaines zones en Afrique sont dépourvues de centre d'État civil, ce qui facilite l'établissement des actes de naissance à des dates ultérieures sur simple déclaration des parents. De plus, plusieurs jeunes étant du même pays que moi, j'ai connaissance de la facilité avec

laquelle les âges biologiques peuvent être falsifiés, surtout lorsque le jeune n'a encore acquis aucun diplôme et lorsqu'il ne s'est jamais fait établir de passeport.¹⁹ La corruption et la passivité des pouvoirs publics laissent une marge de manœuvre à ceux et celles qui veulent rectifier leurs âges. Les deux frères camerounais m'ont avoué, sans surprise, s'être fait établir des nouveaux actes de naissance au Cameroun correspondant aux informations qu'ils avaient fournis à Fedasil. Ces documents obtenus avec d'autant plus de facilité que l'un de leurs camarades du parcours migratoire a un frère aîné qui travaille dans un centre d'état civil au Cameroun. A ce niveau-là, force est de reconnaître que l'apparence est trompeuse et qu'en l'absence d'une pièce d'identité conforme, qui peut également être un document falsifié, il est impossible de savoir l'âge réel. Celant étant, dans les stratégies de ces jeunes, il est habituel de se présenter comme un mineur sans pièce d'identité et de se faire établir par la suite un acte de naissance dans son pays d'origine. Par exemple, certains migrants qui avaient tenté de rejoindre l'Europe par un visa conforme, m'ont avoué avoir brûlé leurs empreintes pour effacer toutes traces de leurs demandes dans les fichiers informatiques. Pour comprendre les ressorts de ces actions, il faut les mettre en lien avec la sélection arbitraire et le soupçon (Beneduce, 2015) des agents de l'État.

Roberto Beneduce dont les recherches sont axées sur les demandeurs d'asile africains, surtout en Italie, montre que la crédibilité de ces derniers est mise en doute à cause de la non-fiabilité dans l'enregistrement et dans la conservation des données d'état-civil dans certains pays africains. Il est donc possible de falsifier ses données de nationalité, avec pour conséquence le scepticisme répandu sur les récits des DPI africains. Il en découle de l'arbitraire qui est selon lui à l'origine de la « production légale de l'illégalité » (Beneduce, 2015, p. 554). Ce constat prévaut également pour les DPI en Belgique et semble être d'application pour toute l'Europe dans les procédures de dépôt des candidatures à l'asile (Cabot, 2012), ainsi que dans le traitement des demandes. Comme nous le montre cet anthropologue qui a suivi le parcours d'enregistrement des DPI en Grèce, le dispositif relève de l'arbitraire et les migrants usent des stratégies pour les contourner. Beneduce utilise le concept de « capital narratif » de Bourdieu pour souligner le large bricolage autobiographique auquel ont recours les migrants pour adhérer aux critères de lois sur l'asile et se positionner comme des victimes. Ceci les amène à se fabriquer des histoires et à utiliser des formules auxquelles doivent correspondre leurs histoires, ce qu'il appelle « économie morale du mensonge » (Beneduce, 2015, p. 555). C'est ce que les jeunes rencontrés ont compris en modulant leurs actions en conséquence.

Chapitre 2- Cadre méthodologique du projet de mémoire et démarche ethnographique

4 Au départ de ce mémoire : une expérience vécue en tant que DPI

4.1 Du parcours personnel à un questionnement du phénomène migratoire

¹⁹ <https://www.crtv.cm/2020/11/actes-de-naissance-vers-des-solutions-durables/> consulté le 12 Mars 2023

Ce travail de mémoire s'inscrit dans la continuité de mes travaux académiques et centres d'intérêt tel que cela a pu se manifester tout au long de mon parcours académique en Belgique. Depuis que j'ai repris les études après un arrêt de 7 ans, je me suis sentie attirée par la question migratoire ainsi que par des thèmes portant sur le genre et la condition de la femme de manière générale. Ces orientations partent de ma propre expérience vécue en tant que femme de manière large, par la vulnérabilité que représente le fait d'être une femme dans ma culture, dans mon pays d'origine et en tant que DPI. En effet, mon propre parcours personnel pour le moins atypique m'a conduit en Europe en fin 2018, sans être préparée à ce qui m'attendait. J'ai dû faire avec ce qui se présentait, puiser une force au plus profond de moi pour tracer ma propre voie. Mon arrivée sur le sol européen se réalisa par l'obtention d'un visa délivré par la France. Deux mois plus tard, en janvier 2019, j'introduisais ma demande d'asile en Belgique. Le choix de la Belgique était plutôt circonstanciel que stratégique, induit par les différentes déconvenues rencontrées une fois arrivée en France. Mon exil s'inscrivait, non pas dans le cadre d'un projet élaboré minutieusement, mais plutôt dans un départ précipité où j'étais face à un choix pour ma survie. Une fois de plus, je quittais une stabilité que je croyais acquise dans un autre pays d'Afrique où j'avais trouvé refuge depuis 6 ans, après avoir quitté mon pays natal, le Cameroun. C'est après mon arrivée sur le sol belge que des personnes me conseillèrent de déposer ma demande de protection internationale et m'indiquèrent le lieu. Une démarche à laquelle je n'avais aucune connaissance et dont je n'avais mis en place aucune stratégie, ni opérée au préalable une quelconque préparation.

C'est ainsi que comme tout DPI en Belgique, je fus amenée à déposer ma demande de protection internationale à Fedasil²⁰. Ce fut le début d'un nouveau départ ainsi que d'une expérience que je qualifierais de difficile. Après l'introduction de ma demande, je fus orientée vers un centre ouvert au Sud du pays, en province de Liège. Il fut mon lieu de résidence assigné dans lequel je devais partager un espace commun avec des personnes aux identités et aux cultures différentes. Définir l'identité dans ce contexte de l'asile requiert selon moi d'avoir un recul à une assignation à une quelconque origine commune aux personnes ayant des traits d'appartenance communs comme le pays, la langue, la culture, l'origine géographique ou la couleur de peau, etc... La définition que donne Chandra me semble appropriée pour opérer cette distinction, car il différencie les catégories d'appartenance et les attributs qui les qualifient. Il se détache ainsi des caractéristiques de culture commune, d'histoire commune et autres généralités qui sont renvoyés aux personnes qu'on englobe dans une même étiquette de race, d'origine ou d'ethnie : « By « identity, » I mean any social category in which an individual is eligible to be a member » (Chandra, 2006, p. 400). Je m'appuie sur cette définition ici pour préciser que dans ce lieu de mélange des identités, même si je retrouvais des personnes de la même nationalité que moi, des différences sociales en tant que vécus distincts nous opposaient. Dès lors, il était impossible pour moi d'y trouver une sorte de stabilité émotionnelle et de former une communauté avec les autres avec qui je

²⁰ <https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies> consulté le 25/02/2023

pouvais avoir quelques ressemblances. Nous n'avions en effet pas les mêmes expériences et n'avions comme traits communs que quelques particularités comme notre statut de demandeurs d'asile.

4.2 D'une procédure d'asile contraignante à une reprise des études

Divers éléments se sont ajoutés à ce premier constat. Le choc culturel et émotionnel était d'autant plus criant pour moi car, non seulement j'étais soumise à un partage d'un espace commun plus large, mais je devais également partager un espace réduit, en l'occurrence une chambre avec des personnes étrangères. En plus des contraintes que cette promiscuité occasionne, je devais aussi suivre scrupuleusement le règlement du centre d'accueil qui m'avait été remis à mon arrivée. Je percevais ces contraintes comme une forme d'infantilisation, une perte d'autonomie et une absence d'intimité au moment où j'avais le plus besoin de stabilité. Par ailleurs, sans répit aucun, je devais faire face à une procédure qui s'annonçait longue et fastidieuse. C'était à moi d'apporter tous les éléments qui permettraient aux agents du CGRA²¹ de statuer sur mon sort. Le vécu dans ce lieu s'inscrit dans mon corps et me marqua à jamais, d'autant plus que c'est ce corps qui devrait me servir d'éléments de preuve pour étayer ma demande. Ce rapport au corps dans la demande d'asile et dans l'obtention d'un titre de séjour est développé par Fassin (2018) dans le chapitre 3 de son ouvrage. Des personnes extérieures, en l'occurrence des médecins et psychologues devaient prouver ma vulnérabilité. Je trouvais ces intrusions comme des violations de ma vie privée tout en ayant conscience que leurs expertises pouvaient servir comme preuve à ma demande d'asile. Cependant, le transfert de mon dossier au CGRA pour traitement devait répondre aux critères de recevabilité de la Belgique comme pays en charge du traitement de ma demande. Ce n'était pas le cas : soumise au règlement de Dublin²², je devais rejoindre la France en tant que mon premier pays d'entrée en Europe. Face à mon refus, je fus expulsée du centre d'accueil neuf mois après mon arrivée. Toutefois, grâce à mon cercle social dans et hors du centre, sans oublier l'acharnement de mon avocat pro déo, j'ai pu rester en Belgique. Quelques mois plus tard après la requête de mon avocat, le juge statua et la Belgique fut contrainte de traiter ma demande d'asile et deux ans après mon l'introduction de ma demande, j'obtins ce que les candidats à l'asile appellent le « précieux sésame » : mon statut de réfugié.

Je trouve important à ce niveau de noter mon désir ardent de m'occuper dès mon arrivée au centre d'accueil et d'accéder rapidement à un emploi qui tiendrait compte de mon expérience professionnelle acquise en Afrique. En effet, la loi²³ en Belgique autorise tout demandeur d'asile à accéder à une formation ou un emploi quatre mois après l'introduction de sa demande d'asile. La commune qui fournit la carte orange (document provisoire et non un titre de séjour) porte dessus la mention « travail illimité ». C'est ce qui permet au DPI de pouvoir se mouvoir hors du centre et dans des activités diverses. Dans l'attente de la fin de ces quatre mois, les activités sont restreintes, mais il

²¹ <https://www.cgra.be/fr> consulté le 14/04/2023

²² Cf règlement de Dublin : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R0604>

²³ <https://www.fedasilinfo.be/fr/quand-pouvez-vous-travailler> consulté le 13/02/2023

est possible de participer aux activités du centre et aux initiatives avec les voisins comme lors des journées portes ouvertes. C'est dire que j'attendais la carte orange avec impatience, mais son arrivée ne changea pas grand-chose à l'inconfort que je ressentais, au contraire, elle l'accentua. Premièrement, je croyais accéder enfin à un emploi ou à une courte formation pouvant découler facilement sur un emploi, mais j'ai très vite déchanté car je me trouvais face à une nouvelle réalité à laquelle je n'étais pas préparée, une fois de plus. Le fait est que le FOREM (Office Wallon de la Formation et de l'emploi), ne me proposait que des formations en dessous de mon niveau d'études et professionnel. De plus, les agences d'intérim me faisaient des offres d'emplois précaires et en dessous des compétences que je pensais avoir. Deuxièmement, c'est dans ce contexte difficile où je devais faire des choix pour un potentiel emploi ou une courte formation que j'avais reçu un OQT (Ordre de quitter le territoire) pour cause de Dublin car, la Belgique se déclarait incompétente à traiter ma demande et me renvoyait en France. Il ne m'était plus possible de travailler et de me former malgré le recours introduit contre Fedasil. Cependant, j'avais entre-temps également introduit une demande d'inscription à l'université de Liège, bénéficiant des conseils et de l'aide des travailleurs sociaux et éducatifs du centre d'accueil. Mon inscription validée, j'ai pu accéder aux études sous réserve, le recours sur mon statut de Dublin déposé par mon avocat étant en cours d'examen. J'avais conscience de mon âge et de m'engager dans un long cursus, mais j'étais résolue à le faire. C'est ainsi que j'ai repris les bancs de l'école, je me suis fondue dans la masse auprès des autres étudiants et j'ai fait de mon mieux pour que chaque année soit une réussite. Alors que j'attendais patiemment la fin de la période réglementaire de 6 mois de présence sur le territoire selon la procédure de Dublin, mon avocat introduisit un nouveau recours au tribunal du travail de la ville où je résidais. Le juge statua sur mon sort et empêcha mon expulsion de la Belgique. J'avais quitté le centre d'accueil depuis trois mois déjà et c'était la fin du premier quadrimestre de l'année académique 2019-2020.

5 La migration au centre de plusieurs travaux académiques

5.1 D'une curiosité personnelle à une curiosité scientifique

Ces études m'ont donné l'occasion de problématiser toutes les questions qui me turlupinaient depuis l'Afrique. A savoir ma condition en tant que femme, ainsi que les contraintes familiales, culturelles et sociales que j'avais subi à cause de mon statut de femme ; les discours pleins d'illusion, les attentes que les Africains portaient sur l'Europe et qui différaient des réalités vécues ; la dénégation et le mépris observé de certains Européens à l'endroit des immigrants africains. En bref, faire des études en sciences sociales et particulièrement en anthropologie furent salvatrices pour moi. J'avais l'occasion de questionner mon ignorance, d'aller au-delà des apparences, d'en apprendre plus sur moi, sur ma propre histoire et sur ma culture. Au fil d'une formation variée et riche en apprentissage, j'ai pu me décentrer de ce qui me paraissait évident et comprendre que les réalités étaient parfois toutes autres que ce qu'elles pouvaient paraître. Dès lors, j'ai abordée dans mes différents travaux des questions dont certaines touchaient à des sujets très sensibles pour moi. Le premier thème sur lequel j'ai eu l'occasion

de travailler se déroula lors de mon année de passerelle, année préalable aux études de master en anthropologie, car j'avais obtenu une licence (bachelier) en philosophie des années plus tôt au Cameroun. Mon TFB (travail de fin de Bachelier) porta sur la thématique liée aux études de genre avec comme thème principal : la reconfiguration du genre en Belgique grâce au dispositif de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, sous la supervision de Mme Razy. Je fus surprise de constater lors de mon ethnographie pour ce TFB, qu'une grande proportion des victimes de violences conjugales étaient issues de l'immigration, que ce soit de courte, de moyenne ou de longue durée. C'était une réalité supplémentaire que je découvrais, ce qui suscita d'avantage ma curiosité envers le phénomène migratoire et les différentes manières dont il se déploie.

Un questionnement entraînant un autre, j'ai profité l'an dernier en cursus de Master 1, où le choix de plusieurs travaux était laissé à l'appréciation des étudiants, pour approfondir d'autres problématiques liées à la migration. De ce fait, grâce aux deux travaux de tutorat sous la supervision de M. Rubbers, j'ai questionné dans le premier travail, l'accueil et la prise en charge des demandeurs d'asile en Europe et dans le second l'agentivité des femmes africaines en migration en Europe. Continuant sur la même lancée, j'ai effectué un stage dans un centre de demandeurs d'asile, avec comme tutrice académique, Mme Razy. La problématique de départ portait sur le sentiment d'insécurité que ressentaient les femmes dans ce lieu de résidence. Ce stage fut un tremplin à ce mémoire car bien après la fin de l'ethnographie, je n'ai pas coupé les liens avec la structure et j'y ai gardé un pied comme volontaire auprès des jeunes et des femmes. J'y ai aussi effectué un job étudiant durant l'été dernier et ce lieu m'a également servi de terrain ethnographique pour d'autres cours de cette année de Master 2. En effet, mes travaux pour le cours d'anthropologie des mondes contemporains donné par Mme Mescoli et le cours d'anthropologie sensorielle de Mesdames Salme et Petit analysent les données de terrain produites en ce lieu. Lors de ces différents terrains et activités, j'étais sollicitée par les demandeurs d'asile, mais surtout par les jeunes et les femmes qui voyaient en moi une figure familière. Tous ces aller-retours multiples étaient possibles par ce que j'avais également établi une relation de confiance avec le personnel de l'institution. Tous ces facteurs, que ce soit la familiarité avec le public des lieux et un désir d'approfondir une autre thématique de la migration qui me semblait importante, m'ont amené à rester dans ce centre et projeter d'y faire mon terrain pour mon mémoire.

5.2 Un sujet de mémoire précisé par plusieurs travaux de terrain

Si ce lieu devenu familier m'offrait des facilités et si mes contacts là-bas me séduisaient pour y effectuer mon mémoire, il faut préciser que je m'intéressais particulièrement à certains jeunes qui avaient davantage éveillé ma curiosité. Les centres pour DPI sont selon Campigotto et al. (2017, p. 8), s'appuyant sur Agier (2013), le reflet de ce que plusieurs chercheurs en sciences sociales conçoivent comme une contamination réciproque entre « l'ici » et « l'ailleurs ». En effet, à partir de mon expérience personnelle en centre d'accueil, la présence de cette catégorie DPI m'interpellait dorénavant et déjà. Non seulement l'asile avait été une découverte pour moi, mais j'avais été confrontée à des réalités des

personnes, parmi lesquelles ce public de jeunes qui avait tout quitté pour venir en Europe. Leurs comportements en centre d'accueil suscitaient des sentiments mitigés, mais aussi beaucoup de compassion. Bien que mon centre de résidence soit un centre ouvert pour adultes, il y avait quelques jeunes hommes et femmes qui quittaient à peine l'adolescence. Peut-être que j'étais particulièrement touchée par leurs cas à cause de leur origine géographique. Toujours est-il que je n'avais cessé d'être intriguée par eux. Je pensais à ma propre situation qui m'était inconfortable et vécue avec peine alors que j'étais une adulte révolue. Je m'imaginai à quel point cela devait être difficile pour eux qui étaient à peine sortis de l'adolescence. Je n'avais pas les outils dont je dispose à présent pour questionner ce sujet, mais ce phénomène de migration des jeunes ne m'avait pas laissé indifférente. Parmi eux, il y en avait qui ne s'exprimaient qu'en dialecte, bien que la langue officielle de leur pays soit le français. On pouvait supposer qu'ils venaient des villages ou des zones lointaines de leurs pays. Entre des difficultés à se faire comprendre correctement, des expulsions du centre, des bagarres et transferts dans d'autres centres, ces jeunes présentaient beaucoup de fragilités. Ma curiosité était d'autant plus accentuée que je me rendais compte que nombre de jeunes femmes isolées arrivaient enceintes au centre. De quelques confidences partagées avec elles, je comprenais que la route de l'exil pouvait être un long périple jalonné de viols qui se soldaient parfois par des grossesses non désirées.

Qu'en était-il des jeunes hommes déclarés majeurs ? A cette période où j'étais moi-même une requérante à l'asile, je n'avais aucune information. Le peu d'informations glanées de part et d'autres me renseignaient sur le fait que la plupart d'entre eux avait traversé la Méditerranée au terme d'un long parcours terrestre. Si j'ai pu aborder la plupart des questions et thématiques qui m'interpellaient lors de mes travaux académiques précédents, il me restait à traiter la question de ces jeunes migrants. A ce propos, l'attachement des jeunes à mon endroit lors de mes activités et ethnographies au centre, leur demande expresse de m'occuper d'eux et de faire des activités avec eux m'ont convaincu sur mon choix de mémoire. Certains sont même devenus mes informateurs privilégiés, me désignant par le référentiel de « grande-sœur ». Tous ces facteurs m'emmenèrent à prendre des dispositions avec le directeur du centre afin d'y effectuer mon ethnographie et d'avoir accès à tout le dispositif me permettant de mener à bien mes activités avec les jeunes. Cependant, tout ne se passa pas comme prévu, j'ai dû m'adapter et trouver des solutions avec l'aide des jeunes eux-mêmes mais surtout grâce à la compréhension de ma promotrice.

6 Une ethnographie multi-située : s'adapter face aux contraintes du terrain

6.1 L'intersubjectivité au centre d'un terrain aux multiples facettes

Initialement, il était prévu dans la fiche descriptive de mon mémoire que mon terrain ethnographique ne se limiterait pas au centre d'accueil, mais qu'il devait tout de même rester le cadre principal d'observation des jeunes. Il était mentionné que je devais les suivre aussi à l'extérieur, dans des milieux et cercles sociaux autres que ceux du centre d'accueil. Seulement, les événements se

succédèrent et prirent une direction inattendue. Car, l'observation dans le centre d'accueil présente à présent plutôt une minorité de données de terrain ethnographique. Il était donc important pour moi de puiser dans mon expérience antérieure personnelle en centre d'accueil comme DPI et de mettre à profit ma connaissance de la procédure de demande d'asile en Belgique en tant que réalité vécue. De plus, je devais également prendre appui sur les données ethnographiques produites précédemment pour d'autres travaux, ainsi que lors de mon job étudiant comme travailleuse polyvalente dans ledit centre pendant deux mois et enfin lors de mes activités de volontaire qui s'étalèrent sur plusieurs mois. C'est donc une ethnographie que je qualifierai de longue durée. Il est légitime à ce niveau de se demander la cause de l'arrêt brutal de mon travail de terrain. En effet, j'étais enceinte et, bien que j'avais pris le soin de mettre le directeur du centre au courant de la situation et qu'il avait donné son accord, j'ai été surprise de me voir signifier d'arrêter mon terrain quelques semaines plus tard. Cet arrêt s'est produit trois semaines après le début de mon ethnographie, alors qu'il était bien entamé et que des projets avaient été mis en place avec les jeunes. En fait, le dispositif de la Croix-Rouge, protecteur envers le personnel féminin, écarte les employées des centres d'accueil, les bénévoles et les stagiaires enceintes dès la connaissance de la grossesse. Le centre d'accueil est vu comme un lieu plein d'incertitudes, une situation calme peut dégénérer à tout moment en entraînant des agressions physiques et/ou verbales. De plus, selon eux, il y a des risques infectieux énormes qui peuvent entraîner de graves problèmes pour les fœtus. J'ai donc été emmenée de continuer à suivre les jeunes ailleurs. Ce fut une déception, tant pour moi que pour eux dans la mesure où nous avions déjà mis en place un planning de plusieurs activités. L'une d'elles portait sur des actions de performances entendues ici comme des expressions artistiques et théâtrales où les jeunes devaient reproduire des scènes vécues durant le parcours migratoire, du point de départ jusqu'à leur arrivée en Europe. Cette performance et participation des jeunes à ce projet faisait écho la « recherche action participative » (RAP) effectuée par Charles-Edouard de Suremain auprès d'une bande d'enfants de la rue à la Paz, en Bolivie. Car tout comme les enfants sur qui ont porté le travail de cet anthropologue, les jeunes du centre souffrent d'un triple déni : un déni d'existence sociale, un déni d'action en leur faveur et un déni d'histoire qui témoignerait, au moins de leurs vies » (de Suremain, 2013, p. 215).

Par la suite, j'ai été orientée vers d'autres jeunes mena reconnus comme tel par l'Etat belge, dont le nouveau centre d'accueil devait ouvrir les portes le mois suivant. C'était l'occasion pour moi de comparer le dispositif et l'agentivité des jeunes en fonction du statut de Mena ou d'ex-mena. Ce projet ne vit jamais le jour, l'ouverture dudit centre étant toujours postposée à une date ultérieure. Néanmoins, dès la notification de mon inaccessibilité au centre d'accueil, j'ai continué mon ethnographie auprès des jeunes qui ont accepté que je les rencontre à l'extérieur. Au départ, le projet de performance englobait un public large de jeunes du centre dont des jeunes adultes mais, j'avais axé mon travail de recherche sur sept ex-mena. M'y rendant trois fois la semaine pour des durées de 8 heures minimum, je les suivais dans les activités et m'entretenais avec eux. C'est ainsi que j'ai continué mon terrain à l'extérieur ; en

procédant à des entretiens individuels lors des sorties programmées dans des lieux publics au cours desquelles furent recueillis des discours spontanés. Les entretiens semi-directifs furent effectués plus tard lorsque j'avais besoin de plus de précision sur un point précis. Je me suis également rendue dans quelques espaces extérieurs qu'ils partageaient avec leur cercle social. Toutefois, avec deux jeunes, la suite de mon ethnographie s'est limitée à des entretiens téléphoniques, malgré plusieurs tentatives pour se rencontrer à l'extérieur du centre qui ont toutes été infructueuses.

Au-delà de ces multiples aléas auxquels j'ai été confronté pour réaliser ce mémoire, ainsi que les diverses adaptations qu'il a fallu effectuer, j'ai tout de même pu produire de données variées sur ce sujet. La méthode immersive du chercheur sur son milieu d'études le rend familier avec le lieu et les personnes. Cette méthode façonne donc une « intersubjectivité » (Fabian, 2014). Il faut faire corps avec le lieu de recherche, essayer de se fondre dans la masse, toucher de près les réalités du vécu dans ce milieu pour le comprendre. Et surtout, il faut faire confiance aux personnes avec lesquelles on travaille comme étant des coproducteurs de savoir. Un autre point essentiel est ce que Landsade appelle « capital d'autochtonie » (Campigotto et al., 2017) dans la mesure où sont pris en compte mon parcours de DPI et ma longue présence sur le terrain. En effet, je suis moi-même immigrée, j'ai vécu dans un centre pendant plusieurs mois, j'y suis revenue à plusieurs reprises pour différentes raisons évoquées plus tôt. J'ai également maintenu des rapports privilégiés avec plusieurs travailleurs de mon ancien centre d'accueil qui n'hésitent pas à répondre à mes demandes d'informations lorsque j'en ai besoin. J'ai donc pu créer un cercle de relations proche et élargi, à la fois avec les résidents mais aussi avec les travailleurs, ce qui est un facilitateur pour accéder à certaines informations tant sur le dispositif institutionnel de la Croix-Rouge que sur l'agentivité des ex-mena. C'est donc un travail coconstruit, principalement en collaboration avec les sujets de recherche que sont ces ex-mena, mais aussi d'autres migrants. C'est aussi un travail de terrain où la confiance est essentielle car le statut de DPI fragilise davantage la relation et la confiance peut se rompre à tout moment. C'est ce que j'ai appris à mes dépens.

En effet, au début de cette ethnographie, j'ai procédé à la collecte des numéros de téléphones des 7 jeunes qui participaient à l'étude. J'ai oublié de restreindre leur accès à mes données personnelles comme mon statut WhatsApp. Le même jour, l'un d'eux a pris l'initiative de m'envoyer une vidéo de lui et des autres DPI de la communauté camerounaise du centre réalisée quelques jours plus tôt. Ils avaient répondu à l'invitation à dîner d'un jeune camerounais qui a un domicile à l'extérieur du centre et partageaient un moment de convivialité ensemble. N'ayant pas vu la vidéo, ni dépouillé son message sur WhatsApp, j'ai partagé par inadvertance sur mon statut la vidéo, au milieu de celles que des amies m'avaient envoyées. J'ai subi les remontrances de la part de ce jeune qui avait été alerté par un autre jeune Camerounais. Malgré mon empressement à effacer la vidéo et à présenter mes excuses au jeune en question, le contact avait été glacial les jours suivants. C'est après des amples explications quelques jours plus tard, que ce soit avec les jeunes camerounais ou les adultes qui étaient présents sur la vidéo que la tension retomba. Celle-ci fut une leçon pour moi, car trébucher me rappela que je me devais de

faire attention pour me protéger et les protéger. L'inconfort ressenti était méthodique en référence à Debouny dans (Campigotto et al., 2017, p. 113-125), un rappel que la confiance n'était jamais acquise et peut se perdre à tout moment.

Néanmoins, j'étais consciente que la familiarité avec le lieu et le sujet de recherche peut limiter l'émerveillement et fragiliser la méthode de production des données. Car dans ces cas, je pouvais me contenter de ce que je croyais connaître et ne pas sortir de cette zone de confort. Il était donc nécessaire pour moi d'effectuer un plus grand décentrement et de prendre le recul sur ce que je pouvais voir, percevoir et entendre. De même, je devais soumettre à une rigueur méthodique, les acquis que j'avais déjà sur le séjour en centre d'accueil, sur la procédure d'asile et sur les migrants. J'ai essayé de garder l'esprit vif, de ne pas perdre ma curiosité initiale. Ainsi, je devais rester attentive aux moindres détails qui me permettraient de déconstruire mes propres évidences afin de permettre une production des données fiables et cohérentes.

6.2 Une posture sur le terrain aux dimensions variées

Ce travail de mémoire, axé sur la migration des jeunes africains, centre ainsi son analyse sur sept jeunes²⁴ qui se déclarent tous mineurs au départ de leur parcours migratoire de l'Afrique vers l'Europe. Ce nombre est réduit à cause de plusieurs facteurs. Premièrement, c'est le nombre de jeunes ex-mena originaires de l'Afrique subsaharienne présents au centre au moment de l'étude et qui ont accepté d'y participer. Deuxièmement, c'est un choix délibéré à limiter l'échantillon à des ex-Mena âgés de 3 ans au-dessus de l'âge légal de la majorité en Belgique. Enfin, cet élargissement était un moyen d'insérer plus de personnes à l'étude afin permettre une variabilité de données. Parmi ces ex-mena²⁵, deux sont des Guinéens nommés Mamadou et Basile ; trois sont des Camerounais, dont deux frères nommés Cédric et Benjamin ; un Erythréen nommé Tamar et un Sud-Soudanais nommé Fadil. Certains parmi eux ont transité dans des centres d'observation pour mineurs de Fedasil avant d'être déclarés majeurs et envoyés dans le centre d'accueil. D'autres furent déclarés directement comme majeurs et envoyés dans un centre ouvert. Si certains ont directement choisi la Belgique pour y déposer leurs demandes d'asile, quelques-uns ont séjourné dans d'autres pays de l'UE avant de se réfugier en Belgique. Par ailleurs, les parcours migratoires diffèrent : ils peuvent avoir été longs ou courts, approximativement faciles ou très difficiles.

Comment être crédible auprès des jeunes lorsqu'on a porté plusieurs casquettes au sein de l'institution Croix-Rouge : étudiante, travailleuse polyvalente jobiste, volontaire ? Ce questionnement pourrait paraître farfelu, mais il a tout son sens. De mes différentes activités évoquées plus haut, les résidents ne savaient plus où me situer. Même les termes d'adresse qu'ils utilisaient à mon endroit n'étaient pas fixes. Ils m'appelaient par mon prénom lorsque j'insistais, mais la plupart du temps, ils me vouvoyaient et m'appelaient « Madame ». Ce qui avait pour conséquence d'établir une distance entre

²⁴ Cf document annexe 1 : (Caractéristiques) qui fournit des détails sur chacun de ces 7 jeunes migrants

²⁵ Par soucis de confidentialité, les noms sont changés

nous que je m'efforçais de briser. De plus, en contrepartie de ma présence dans le lieu d'accueil, je devais contribuer à la réalisation des tâches des collaborateurs, ce qui n'était pas à mon avantage avec les résidents. Deux configurations se présentaient : pour certains résidents jeunes, mon statut d'immigrée et notre origine géographique commune constituaient des facteurs d'ouverture dans la relation et des facteurs de proximité ; pour d'autres, mon statut aux multiples facettes présentait une ambivalence à laquelle ils ne pouvaient se défaire. Les ex-mena camerounais avec lesquels j'ai travaillé furent les premiers à montrer plus de flexibilité dans notre relation, d'autant plus qu'ils me considéraient déjà comme une « aînée ». Au lieu de m'appeler par mon prénom, ils préféraient m'appeler « grande-sœur » ou « la grande ». Si j'avais pu facilement approcher les jeunes de la communauté camerounaise, en renforçant les liens qui s'étaient établis précédemment, gagner la confiance des ex-mena provenant d'autres pays n'était pas chose facile. Cela se traduit dans mes données où certaines informations sont manquantes et tues. Ceci dit, une scène en début d'ethnographie illustre cette méfiance envers moi. C'était un samedi, le premier jour de mon ethnographie, j'arrive à midi au centre, à l'heure du repas afin de retrouver les jeunes ensemble au réfectoire. Trois personnes dont deux ex-mena et un adulte sont attablées, toutes de nationalité guinéenne. Nous entamons une discussion :

L'un des ex-mena, nommé Basile me dit : *« on ne sait même pas où vous situer. En même temps, vous êtes comme nous mais différente malgré tout. Vous avez vos papiers et accès à des choses que nous n'avons pas. On vous connaît depuis un an déjà et on sait que vous collaborez avec eux, les gens de la Croix-Rouge. Mais bon, si c'est pour vos études... (haussement des épaules) »*.

Et le second, Mamadou renchérit : *« Mais oui, c'est une africaine comme nous, (...) et qui s'intéresse à nous, mais pour moi ça ne change pas grand-chose. Car rien ne dit que vous ne soyez pas une espionne envoyée pour nous soutirer des informations »* ? Basile vient à mon secours : *« De toutes les façons, je ne pense pas qu'elle soit ce que tu dis. Elle est là pour ses études et n'oublie pas qu'elle peut aussi nous aider. J'ai aussi des questions à lui poser pour mes prochaines études universitaires. Elle va m'éclairer »*. (JT du 03/12/2022).

Si cette conversation révèle les appréhensions et les inquiétudes de ces jeunes à mon égard, leurs attitudes témoignent davantage de quelque chose de plus profond. Car, me chercher une chaise et me trouver une place au milieu d'eux dès mon arrivée est déjà un signe d'acceptation. On peut en déduire que cette conversation était un test, une manière également de me rappeler que bien qu'ils m'acceptaient parmi eux, ils étaient conscients de l'existence de nos différences. Par ailleurs, je pouvais aussi leur être utile, d'où une réciprocité dans la relation. Néanmoins, ils m'ont précisé de ne pas les filmer, ni enregistrer nos conversations car, ils avaient peur que ces informations ne soient utilisées contre eux. Toutefois, je pouvais noter ce qu'ils me disaient, en leur promettant de préserver leur anonymat.

6.3 La particularité du travail auprès de jeunes hommes pour une anthropologue

Si *a priori* rien de ce que faisaient ces jeunes ne semblait relever d'un fait particulier, leurs actions, leurs itinéraires de vie et autres particularités étaient des sources d'informations. Le suivi des

ex-mena m'emmenait, moi en tant que femme, à entrer dans les espaces peu accessibles réservés aux hommes. Alors que je m'étais limitée jusque-là à rentrer uniquement dans les espaces privés des femmes et des personnes vivant en famille, je me suis retrouvée à partager les espaces privés de ces jeunes hommes, des zones intimes de cohabitation avec d'autres adultes. Seule exception parmi eux, les deux frères camerounais avaient l'opportunité de partager la même chambre. Mais, il y avait un inconfort manifeste de part et d'autres. En fait, il n'est pas de coutume qu'une collaboratrice de la Croix-Rouge, encore moins une stagiaire ou une étudiante, rentre seule dans les espaces des résidents, encore moins dans ceux des hommes. S'il existe bien une flexibilité dans la pratique, dont j'ai pu bénéficier depuis le début de mon stage l'an dernier, le règlement en lui-même stipule que les travailleurs doivent être en binôme avant de rentrer dans les espaces privés des résidents.

Ces jeunes ex-mena ne tardèrent pas à me laisser les suivre partout dans leurs trajets au centre. Afin de passer du temps avec chacun d'eux, je fixais des tranches horaires de deux à trois heures pendant lesquels je suivais chacun, en plus des moments passés tous ensemble au réfectoire. Cette méthode m'a permis de recueillir des informations éparpillées, que ce soit lors de leurs activités sportives et culinaires, dans leurs chambres et dans d'autres espaces où ils circulaient à l'intérieur du centre. Ces données qui en apparence n'avaient aucun lien de corrélation entre eux, mais mis en parallèles, agencées les uns aux autres, que ce soit des informations sur leurs itinéraires et les relations qu'ils entretenaient avec leur cercle familial et social dans et hors du centre, constituaient des données d'analyse. D'autant plus que le vécu de ces ex-mena en centre d'accueil et les différentes configurations représentées, en l'occurrence les relations intimes et de proximité avec certains résidents, des distances visibles avec d'autres, ainsi que la création d'une parenté de substitution, permettaient de mieux comprendre comment se manifestait leur agentivité. Ces jeunes présentaient tous des trajectoires de vie différentes et toutes ces caractéristiques distinctes regorgeaient de détails auxquels il fallait être attentif, aussi anodins qu'ils étaient. De ce fait, je devais effectuer ce que Razy (2004) appelle une ethnographie « des petits rien », mettre en lien des petits détails sur lesquels s'appuie l'essentiel de ce travail.

Deuxième partie : Parcours, vécus et statut des (ex)mena dans un centre Croix-Rouge

Chapitre 3- Accueil d'ex-mena et tentatives d'insertion scolaire

7 Écart entre le cadre légal et la mise en pratique du dispositif

7.1 Des marges de manœuvre du centre d'accueil et des écoles environnantes

Dans le centre ouvert où fut effectué cette ethnographie²⁶, les jeunes ex-mena sont soumis à différentes configurations. L'orientation que prend la plupart de leurs trajectoires dépend en grande

²⁶ Par soucis de confidentialité, le nom du centre n'est pas précisé

partie de leur agentivité et de leur ténacité, même si le dispositif institutionnel portant sur le suivi des DPI joue aussi un grand rôle. En effet, après le dispatching à Fedasil, il leur a été désigné un centre d'accueil et comme c'est le cas pour tout DPI, ils devaient obligatoirement s'y rendre. Comme déjà mentionné précédemment, ils avaient une mention « suspicion » sur leur âge. Cependant, Fedasil les avait enregistrés avec leur identité et l'âge qu'ils avaient déclaré sur leur annexe 26 et sur la fiche d'entrée en centre d'accueil²⁷. Un numéro national ainsi qu'un numéro simplifié leur avaient également été attribués comme lors de toute procédure standard. Les ex-mena qui avaient transité dans un centre d'accueil pour mineur avant d'être disqualifiés par les tests osseux, étaient tout simplement transférés dans ce centre. Ils avaient déjà suivi la même procédure que ceux déclarés directement majeurs. La seule différence entre eux c'est qu'ils avaient au préalable été dans un centre pour mineurs. Un seul jeune dans cette étude avait suivi ce parcours, disqualifié par le test, il avait d'abord été transféré dans un centre ouvert en province de Luxembourg, avant d'être à nouveau transféré dans ce centre Croix-Rouge. Il en ressort qu'il existe de multiples variables, chaque cas est différent de l'autre, comme le précise une collaboratrice :

« Rien n'est fixe dans la procédure. Il y a beaucoup d'incertitudes et tout dépend du moment. Parfois, il y a la crise de l'accueil et un manque de places dans les centres pour mena, et donc certains parmi eux transitent ici pendant la durée de vérification de leur statut de minorité ». (JT : 14/12/2022)

L'accueil des nouveaux, jeunes ou ex-mena, sont des moments propices aux acteurs socio-éducatifs du centre pour user de leur marge de manœuvre. Malgré l'incertitude de la durée de leurs séjours, ces derniers utilisent l'Annexe 26 remise à tout requérant et dont la copie leur est envoyée par Fedasil au moment de l'arrivée au centre d'accueil. Ils se basent donc sur ce document pour rapidement les inscrire dans une école. Cette annexe a la particularité de porter l'âge déclaré par le requérant. La procédure standard voudrait que tout enfant de moins de 18 ans, vivant au centre en famille ou pas, soit scolarisé dès son arrivée en centre d'accueil. Comme le mentionne Silvia Lucchini, depuis 2011, un décret de la Communauté Française rend obligatoire la scolarisation des mena primo-arrivants et les jeunes de moins de 18 ans. Ceux-ci sont tenus de passer par la « classe passerelle » (Lucchini, 2011, p. 91) dont l'ouverture en Wallonie est subordonnée à son rattachement à un centre pour réfugiés. Elle s'appuie notamment sur l'étude de Petit et Manço (2005) pour étayer son analyse. En effet, leurs travaux révèlent que cette classe passerelle sert de classe tampon à l'issue de laquelle les élèves seront orientés vers les classes d'accueil ou vers l'enseignement professionnel. Toutefois, ces deux chercheurs émettent des réserves sur l'efficacité de ces classes passerelles dans la mesure où les jeunes n'ont pas les mêmes niveaux de difficultés et pointent du doigt entre autres les causes institutionnelles et les pratiques d'enseignement inadaptées.

27 Cf document annexe 2 : Désignation d'un lieu obligatoire d'inscription avec la mention « en exécution d'une décision ». NB : La particularité de la mention survient à la suite de la décision d'un juge après qu'un résident ait saisi le tribunal du travail pour un OQT.

7.2 Une procédure d'asile au centre de la production d'inégalités

C'est effectivement à ces contraintes du dispositif dont parlent ces chercheurs, que sont soumis les jeunes des centres, qu'ils soient en famille ou seuls. Toutefois, l'objectif des travailleurs en charge de la scolarité est de permettre à ceux dont les tests de minorité sont encore en cours, de bénéficier de cet avantage de la scolarisation avant que Fedasil ne conteste leur minorité. Dans tout ce stratagème, il y a une part d'imprévu quant au moment où le jeune arrive au centre d'accueil, la période scolaire étant l'idéale. De même, il faut que les travailleurs en charge de leurs dossiers scolaires et sociaux soient en service au moment de leur arrivée. Car, le service de la scolarité a des jours spécifiques d'ouverture et les collaborateurs qui occupent cette fonction participent en même temps à d'autres tâches de polyvalence. Ces travailleurs sont parfois aussi en congés ou en arrêt maladie. On constate donc que c'est une course contre la montre, d'autant plus que certaines communes sont plus rigoureuses et émettent une réserve lors de l'établissement de la carte orange. Lors d'un entretien avec une AS en charge des jeunes ex-mena du centre, elle témoigne : (Extrait 2)

« Nous devons inscrire en urgence le jeune comme mineur en tenant compte de l'âge qu'il a donné à Fedasil. On ferme les yeux sur beaucoup de choses et on a la chance que les écoles environnantes soient également flexibles. Les jeunes doivent obligatoirement suivre les DASPA²⁸. Si un jeune est déclaré majeur par la suite, ce qui est le plus souvent le cas et qu'il suit son cursus scolaire assidument, les écoles sont assez tolérantes. C'est un peu comme un accord officieux avec l'école en fonction de la situation. Cependant, nous ne pouvons forcer les jeunes à se rendre à l'école, nous mettons tout à leur disposition, mais c'est à eux de saisir leurs chances. On peut d'ailleurs observer une grande différence entre les Afghans qui forment présentement la plus grande communauté des jeunes « ex-mena » du centre et de demandeurs d'asile en général ». (JT, extrait d'entretien dans le centre d'accueil le 11/12/2022)

Plusieurs éléments sont parlants dans cet extrait. On peut noter la souplesse des écoles et de la commune de la localité où est situé le centre d'accueil, la rapidité d'action des AS et l'agentivité de certains jeunes migrants en fonction de leurs pays de provenance. A cet effet, on se demanderait ce qui différencie les Afghans qui présentent une majorité d'ex-mena du centre d'accueil, des autres issus d'autres pays, car ils sont les moins désireux de suivre des cours de DASPA. Si on s'en réfère à l'analyse de Lucchini, les causes seraient les variables ethniques et culturelles et encore plus linguistiques. Comme elle le précise, l'école en elle-même favorise une ségrégation scolaire et spatiale, ce qui rend son statut ambigu car c'est elle qui à la fois qualifie et disqualifie dans sa fonction de redistribution différentielle des statuts sociaux (Lucchini, 2011, p. 95). En outre, l'étude faite par Altay Manço & Aude Vaes-Harou (2009) est assez révélatrice de ce désistement des jeunes Afghans. D'emblée, les méthodes d'accueil et

²⁸ Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés

d'intégration des élèves utilisant la langue française ou pas, sont laissées à l'appréciation du personnel enseignant, en plus de leurs moyens limités. Ceci aboutit le plus souvent à un échec et une relégation dans des classes d'enseignement professionnel. De plus, les compétences des jeunes sont sous-évaluées. Fréquenter la classe passerelle n'est possible qu'une année à l'issue de laquelle ils doivent être orientés ailleurs, qu'ils aient le niveau suffisant ou pas. Ainsi, plus que les autres ex-mena, les jeunes Afghans ont plus de barrière à intégrer un projet scolaire et désistent rapidement. Les jeunes migrants dont la langue maternelle est le français ont plus de chances que les autres de suivre le programme des classes DASPA et de s'orienter vers une formation scolaire générale ou professionnelle.

Consciente de la réalité de terrain, des formations du personnel sont régulièrement organisées par la Croix-Rouge qui ouvre également ses portes aux étudiants, stagiaires et experts dont les travaux serviront à les orienter vers une meilleure prise en charge des migrants et surtout les personnes vulnérables. Dès lors, les enfants formant un public fragile, font principalement l'objet d'études dont l'une fut menée par une équipe à laquelle a participé IRFAM (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations), dirigée par Altay Manço. Sa participation fait suite à un appel à projets lancé par les Fonds Houtman²⁹ en vue « d'aboutir à des outils concrets, réutilisables et/ou transférables vers un maximum d'acteurs de terrain et d'enfants concernés ». Le premier des projets, intitulé : « Les Hirondelles font le printemps... Promouvoir une résilience psycho-sociale et accompagner les deuils de l'exil par les liens créés autour de pratiques sportives et ludiques », fut réalisé conjointement entre l'IRFAM et le Centre MENA « Les Hirondelles du CPAS d'Assesse ».

8 Agentivité des jeunes et adaptations aux contraintes structurelles

8.1 L'inadéquation de l'accueil et de l'intégration scolaire

Pour aller plus loin dans le constat fait par (Manço & Vaes-Harou, 2009), on note que les enseignants bénéficient d'une grande marge de manœuvre. De plus, les initiatives de quartier et parascolaires permettent de compléter les décrets et règlements institutionnels. En fait, le manque d'initiatives des directeurs d'école poussent les enseignants à prendre la relève et mener des actions de faveur envers les élèves (Manço & Vaes-Harou, 2009, p. 233). Les travaux de ces deux chercheurs ont permis de déceler les carences à l'intégration des jeunes primo-arrivants mais aussi de mettre en évidence une grande motivation de certains enseignants. Dès lors, la déficience des élèves ou alors le refus pour les Afghans et certains ex-mena de suivre leur scolarité n'est pas uniquement de leur ressort, mais du fait de l'inadéquation de l'accueil et de l'intégration scolaire (*ibid.*, p.246). Force est donc de constater que dans le centre d'accueil de mon étude, une minorité d'ex-mena était scolarisée à temps plein dans une institution scolaire. Cependant, bien qu'ils aient l'avantage d'avoir le français comme langue maternelle, ils étaient presque tous orientés vers une cursus scolaire professionnel. En outre, ils

²⁹ consulté le 27/05/2023

rencontraient des difficultés à suivre la cadence, car le cadre du centre n'est pas approprié pour un suivi adéquat des études. De plus, ils doivent comme le remarque Dina Sensi (2011), faire face aux adaptations multiples, parmi lesquelles, l'incertitude liée à leur statut de DPI où la procédure est prioritaire sur toutes leurs activités. L'application du règlement de Dublin à leur endroit et un OQT peut mettre fin à toutes leurs projets en cours ; de plus, une réponse négative à leur demande d'asile pourrait être la fin à tous leurs efforts d'insertion scolaires entre autres.

Dans d'autres configurations, bien que certains jeunes aient un désir ardent d'accéder à une formation de qualité, le fait d'être déscolarisés depuis des années avant leur arrivée en Belgique ne joue pas en leur faveur. Ils ont des ambitions et des connaissances pratiques dans un domaine et cela leur a servi dans leurs activités de débrouillardise, mais ils échouent lamentablement aux tests écrits. Or, ces tests sont la condition d'accès à certaines formations. Certains jeunes migrants prennent la route de l'exil en ayant un projet de formation en tête. Cependant, les contraintes structurelles et institutionnelles difficilement modulables mettent fin leurs ambitions. Ils sont donc propulsés vers des activités de subsistance non déclarées, orientés par certaines connaissances et vers des jobs précaires proposés par les agences d'intérim. J'avais pu observer que nombre d'entre eux profitaient des vacances d'été pour se constituer une réserve financière en effectuant les jobs saisonniers de cueillette dans les fermes environnantes. La saison estivale est celle où jeunes et adultes aux fortes capacités d'endurance étaient sollicités par les agriculteurs pour la récolte des fruits de saison. Parmi eux, figuraient des ex-mena qui n'ont pas réussi les tests écrits leur permettant d'accéder à un emploi désiré. Ainsi, le fait de gagner de l'argent par des jobs, réguliers ou pas, les détournait de leurs ambitions initiales. Ils expriment une forme de résilience malgré la déception, comme en témoigne Raoul lors d'une rencontre : (Extrait 3)

« *Je voulais devenir garagiste, mais j'ai raté le test à deux reprises. Je peux comprendre moi-même la raison car j'ai été déscolarisé pendant des années. Mais je suis un bon mécanicien, c'est avec ça que je me suis débrouillé depuis que j'ai quitté la maison familiale. J'ai pu avec l'argent gagné, financer mon trajet du Cameroun jusqu'ici. C'est aussi grâce à ces petites bricoles de la mécanique que j'ai pu survivre au Maroc. Mais ici, ils n'ont pas voulu me mettre à l'épreuve. Donc, je travaille avec les agences d'intérim et je travaille pour le moment dans une fonderie. C'est très dur, je n'aime pas, mais je dois m'occuper et surtout faire des économies. Si seulement je pouvais être mis à l'épreuve dans un garage...* » (JT du 14/01/2023).

8.2 Les réalités de la migration qui modifient les objectifs de départ

La désillusion n'est pas seulement celle des jeunes migrants dont le témoignage de cet ex-mena en extrait. Elle est aussi celle des AS qui dénoncent les procédures rigides et inadaptées. En dépit des efforts d'encadrement et d'orientation des écoles et des centres, les règles établies finissent parfois par avoir le dessus sur les espoirs et les contournements effectués. Dans ces cas, le décrochage scolaire est récurrent, auquel il n'existe que très peu de stratégies (Sensi, 2011, p. 71). Pour ceux qui décident malgré

tout de poursuivre leurs parcours scolaires hors du cadre institutionnel qui encadre les mena, la charge de leur scolarité et des frais inhérents leur incombent. Seul un des jeunes de cette étude se situe dans ce cadre. (Extrait 4)

C'est Basile, un ex-mena guinéen dont j'ai eu l'occasion d'observer la vigueur et la détermination à travers ses paroles et ses actions. Après les cours de DASPA obligatoires qu'il n'a d'ailleurs pas appréciés, il fut orienté vers un cursus scolaire professionnel qu'il a aussitôt rejeté. Désirant rester dans sa ligne de conduite initiale, il s'est renseigné sur les alternatives possibles. Il a ainsi opté pour le suivi d'un parcours pour adultes dans une école de promotion sociale à Verviers en vue d'obtenir son CESS³⁰ l'an prochain. Il ambitionne de suivre un cursus supérieur à l'université. De nos échanges, j'ai compris qu'il avait une longueur d'avance par rapport aux autres dans plusieurs domaines permettant une meilleure intégration en Belgique et sur les études supérieures. Par son refus d'intégrer le système éducatif conventionnel réservé aux mineurs du centre et ex-mena scolarisés, il était exclu des avantages auxquels les autres pouvaient prétendre. Il ne bénéficiait par exemple pas de l'abonnement annuel gratuit de train ainsi que l'aide financière de 120 euros attribuée aux élèves en début d'année pour l'achat des vêtements et autres. De plus, il était également exclu de l'aide matérielle pouvant lui permettre de poursuivre ses études dans de bonnes conditions. Néanmoins, il usait d'autres stratégies pour palier à ces contraintes et poursuivre ses études. Plusieurs collaborateurs l'avaient en effet pris sous leurs ailes et lui apportaient de l'aide, en plus de son réseau social en dehors du centre et dans son pays qui constituaient des apports supplémentaires. (JT, extrait d'entretien dans le centre d'accueil le 11/12/2022)

Le cas de ce jeune montre la perspicacité et la faculté de rebondir qu'ont certains migrants. Pour eux, il n'y a pas de place pour les regrets et pour les lamentations : ils font face et avancent. Je comprenais bien la situation de Basile, puisqu'elle me rappelait la mienne et les conditions dans lesquelles j'ai repris les études. Comme lui, j'avais été motivée par les travailleurs du centre et par mon cercle social en Belgique. De plus, dans les centres, les migrants se motivent entre eux, surtout lorsqu'ils savent que l'un d'eux a la capacité d'accéder à des études supérieures. Ce n'est pas seulement un espoir pour soi-même qu'on porte, mais celui de toute une communauté, dont plusieurs membres sont parfois résignés à faire des formations imposées et à occuper des fonctions en dessous de leurs capacités. Ce jeune migrant avait un fort potentiel et méritait selon certains collaborateurs, d'être encadré. Par ailleurs, l'idée prévaut parmi les migrants selon laquelle l'Europe est une terre des opportunités. Quelles que soient les difficultés qu'ils endurent, ils seront toujours dans des meilleures conditions que celles dans lesquelles ils étaient dans leurs pays. C'est une obstination qui peut par ailleurs être dévastatrice pour certains, bien qu'ils aient une bonne volonté. Les effets peuvent être invisibles à l'immédiat, mais avoir des répercussions sur d'autres actions. Comme le précise Stephen Smith (2018, p. 224) : « le partant

³⁰ Certificat d'enseignement secondaire supérieur en Belgique et qui clôturé la fin du secondaire supérieur

(...) choisit entre le connu et l'inconnu ». Il ressort de son analyse que la jeunesse africaine qui représente la population la plus jeune du monde est en quête d'opportunités. Il est difficile, voire impossible de refreiner leurs ambitions, d'autant plus que les réseaux sociaux et les moyens de communications multiples façonnent cette envie. Il n'est par exemple pas envisageable d'empêcher un jeune en Afrique pour qui la vie est un défi de survie quotidien de partir, alors qu'il peut observer le mode de vie européen à travers les chaînes satellites. Bien que les avertissements de ceux qui sont partis ne suffisent pas à les convaincre de rester (*idem*, p. 224), il existe d'autres migrants qui en dépit de leur instabilité sur le territoire européen continuent à leur vendre le rêve.

Au-delà de ceux qui taisent leurs déboires et essaient de vivre leur parcours d'asile et d'intégration dans la plus grande discrétion, il y a d'autres migrants qui sont dans l'exhibitionnisme et s'érigent comme des coachs sur les réseaux sociaux, dont ceux fréquentés le plus par les jeunes, à savoir : Tik Tok et Facebook. Tel que j'ai pu l'observer, c'est là que sont recrutés les plus jeunes candidats à l'asile. C'est également dans ces réseaux que sont prodigués des conseils sur les choix des pays et des opportunités qu'ils offrent aux migrants. Ces jeunes y puisent de précieuses informations, ils montrent dans leurs posts et leurs statuts, une image de l'asile qui n'a rien à voir avec la réalité de leurs vécus. Ils publient des photos et des scènes les montrant dans des espaces ouverts qui sont bien aménagés dans leurs centres d'accueil, ainsi que dans des lieux publics. D'autres publient également des images d'eux prises chez d'anciens résidents du centre et aux événements où ils sont conviés. Cependant, ces images et vidéos qui semblent indiquer une vie réussie en Europe sont loin de refléter leurs réalités quotidiennes. Ces outils de communication dans les réseaux sociaux ont ainsi le pouvoir de montrer une image de façade et de susciter de l'envie chez d'autres jeunes qui les visionnent. C'est ainsi qu'on constate que ces « actants » au sens de Bruno Latour (1994) et les conseils des « coach à l'exil » se reflètent dans les motifs qui ont poussé ces jeunes migrants à tenter l'aventure pour l'Europe.

Chapitre 4- Les motifs de la migration et les parcours empruntés

9 Les représentations de la migration pour les jeunes d'Afrique subsaharienne

9.1 Un parcours migratoire singulier aux multiples influences

Les parcours migratoires sont divers, de même que les catégories de jeunes qui présentent chacun des particularités et des spécificités. Néanmoins, le fait commun entre eux est qu'ils ont quitté leurs pays très jeunes, n'ayant pas encore atteint l'âge légal de majorité. Si quelques-uns jugent leurs traversées du désert et de la mer acceptable en comparaison aux autres, la plupart qualifie ces épreuves « d'épouvantable » et évitent d'en parler. De mon ethnographie auprès de ces jeunes dont 6 ont pris la voie terrestre et maritime, il en ressort que seuls les deux frères, Cédric et Benjamin ont effectué leur voyage du Cameroun vers la Belgique en quelques mois. Le voyage ne s'est pas déroulé sans accroc,

mais ils ont conscience d'avoir échappé au pire, que ce soit par la durée de voyage ou encore par les épreuves qu'ils ont affrontées. Ils ont été protégés dans leur parcours par des « aînés », des migrants plus âgés qu'eux qui les ont pris sous leurs ailes. Cependant, pour un autre jeune camerounais nommé Raoul, le voyage fut très éprouvant et s'est étalé sur des années avec des escales de plusieurs mois dans des pays qui se trouvaient sur sa trajectoire migratoire. Les récits de trajectoires et les attitudes de ces jeunes laissent entrevoir une forme de résilience ainsi que la formation d'une capacité de résistance. On pourrait parler d'adultes précoces, ou encore d'un balancement entre l'adulte et l'adolescent sans pour autant appartenir à une catégorie précise. Car, bien que ces 7 jeunes aient quitté leurs pays respectifs alors qu'ils étaient encore des enfants, leurs expériences migratoires les ont rendus adultes. Du moins, ils ne sont plus répertoriés comme appartenant exclusivement à la catégorie « enfant ». Ils présentent en effet une grande maturité que ce soit dans leurs choix de vie ou leurs attitudes. Ce qui est assurément le fait de leur « agency » entendu comme la capacité de décisions et d'initiatives (Bonnet & Delanoë, 2019, p. 5). Cette notion d'agentivité place les enfants comme des destinataires actifs, ne dépendant pas des autres et étant plutôt des acteurs sociaux (Abebe, 2019). Toutefois, cet auteur recommande de faire une distinction entre agentivité et compétence car cette dernière dépend de plusieurs facteurs. Le premier est le rôle de l'enfant dans la société dans laquelle il vit, la reconnaissance des droits de participation de l'enfant et enfin, c'est en nourrissant et en acquérant des compétences que les enfants gagnent en agentivité. Il est donc essentiel d'analyser cette notion d'« agentivité » des jeunes migrants en tenant compte des facteurs qui l'occasionnent et l'entretiennent.

Néanmoins, tout comme les récits de vie des jeunes que Doris Bonnet et Daniel Delanoë (2019) présentent dans leurs articles, les ex-mena de ce travail ont des récits de vie entrecoupés. Les raisons sont multiples, les causes de départ sont tues, transformées et retenues. On retient cependant que migrer fait intervenir plusieurs acteurs. D'une part, c'est une émigration voulue et choisie par le jeune lui-même, influencée comme on l'a vu par des réseaux sociaux, la famille et les amis, les « coach à l'exil », la télévision, etc. D'autre part, elle peut être forcée par divers facteurs politiques et socio-économiques. En dépit de ces motifs, le jeune peut s'aventurer dans un projet individuel, mais être aussi encadré par la famille et les proches. Dans certains cas, la famille participe aux frais de voyage, mais dans d'autres configurations, le jeune est livré à lui-même, même si sa famille le soutient moralement dans ses projets de voyage. A ces motifs de départ et à l'absence de soutien de la famille et des proches dans le parcours à l'asile, on note que ce sont le désintéressement de la famille, les difficultés financières, les désaffiliations et divisions familiales qui constituent autant de facteurs qui laissent les jeunes face à des responsabilités individuelles. Plusieurs jeunes de ce travail rentraient dans cette catégorie. On peut se poser la question avec Bonnet et Delanoë (*ibid.*, p.7) de savoir si partir est pour eux une émancipation pour une revendication d'une pleine autorité de vie ou alors la considération de leur environnement familial comme un frein économique à l'accession d'une place sociale satisfaisante. Il n'en demeure pas

moins que l'immigration en soi est une épreuve, selon mon propre ressenti et celui de plusieurs migrants, encore plus pour ces ex-mena dont le parcours est jonché d'obstacles parfois périlleux.

9.2 Des expériences distinctes aux conséquences variables

Tous les trois ex-mena camerounais de ce travail m'ont avoué avoir connu une vie difficile qui les a forcés à l'exil. Chacun d'eux a vécu dans un contexte de « désaffiliation » (Bonnet & Delanoë, 2019, p. 7-8). Cette désaffiliation est observée dans le vécu ci-après : (Extrait 5)

Cédric et Benjamin sont nés dans un petit village de parents d'ethnies différentes qui sont en conflit culturel. Leurs parents ont eu cinq enfants après eux qui sont tous morts les uns après les autres, entraînant des accusations de sorcellerie de la part de leurs familles respectives. Ce qui a contribué à la séparation de leurs parents dont aucun des deux n'ont voulu d'eux. De même, aucun membre de leur parenté directe, patrilinéaire ou matrilinéaire n'a accepté de les recevoir chez lui. C'est une grand-tante éloignée à leur mère, veuve, qui a bien voulu les prendre avec elle dans sa maison. Ils ont donc vécu près d'une dizaine d'années avec elle, dans un village très éloigné de la ville, partageant leur temps entre l'école et les travaux champêtres. Un jour, ils apprennent qu'il y a un groupe de jeunes du village qui s'est formé, l'un d'eux connaît un passeur qui prépare un convoi pour transporter des migrants du Cameroun vers la Lybie. Ils prennent leurs économies accumulées à travers leurs différents travaux de bricolage, tentent l'aventure vers l'Europe avec un ferme désir de réussir. Ils arriveront en Italie après trois mois de route. Ils reconnaissent avoir eu plus de chance que d'autres dans leur aventure migratoire et sont conscients d'avoir réalisé leur traversée de la Méditerranée dans les conditions plus aisées que les autres. (Extrait d'entretien avec Benjamin lors d'une rencontre le 01/02/2023)

Dans les discussions entre les DPI, surtout dans des moments de partage, les langues peuvent se délier. On en apprend parfois beaucoup sur leurs parcours individuels, les difficultés et les contraintes que chacun a dû affronter. Tous les parcours sont différents et chacun garde en lui les séquelles. J'ai pu accéder aux informations sur ces parcours par le désert et la Méditerranée alors que j'étais encore moi-même DPI, mais c'est plus tard grâce aux contacts réguliers des migrants au centre d'accueil pour mes travaux d'études que j'en ai appris davantage. Ces sujets sont abordés le plus souvent lors des moments de partage et de relâchement, chacun d'eux partageant volontiers son expérience, retraçant les moments les plus difficiles mais aussi ceux où les actes de bravoure ont primé.

En retraçant le fil de ces histoires, l'évidence ne peut qu'être admise : ces deux frères forment une minorité de chanceux. Non seulement leur parcours fut moins rude et direct du Cameroun vers la Lybie, mais l'attente de la traversée fut moins longue. Une fois sur les côtes italiennes, toutes les personnes à bord de leur embarcation de fortune furent secourues par des garde-côtes et dispatchées dans plusieurs pays de l'Europe pour y introduire leurs demandes de protection internationale. On pourrait se demander ce qu'ont vécu les autres migrants durant le parcours migratoire. D'après les

témoignages recueillis auprès d'un large public de migrants, leurs expériences divergent. Il y en a pour qui tout le parcours fut traumatisant alors que, pour d'autres, c'est une alternance entre difficultés et accalmie. On note que les expériences même traumatisantes n'entraînent pas les mêmes réactions. (Extrait 6)

En exemple de deux jeunes femmes, qui ont embarqué dans le même bateau pour traverser la Méditerranée, elles ont failli périr en mer, leur embarcation ayant chaviré. Elles eurent la chance d'être secourues par les garde-côtes italiennes mais furent séparées, envoyées dans des pays européens différents. Elles se retrouvèrent par hasard en Belgique dans le même centre. De leurs récits de cette nuit traumatisante en mer, il en ressort des ressentis différents malgré leurs vécus communs. Tandis que la première est plus renfermée sur elle, est suivie par une psychologue pour essayer de guérir du traumatisme de la traversée et prend des somnifères pour dormir, la seconde est plus vivace et plus ouverte. Elle dit ne pas y penser et savourer chaque instant de la vie. (Entretien avec deux résidentes pendant mes activités de bénévolat, Mars 2022)

Pour mieux comprendre les ressentis de ces jeunes femmes, peut-être faut-il fouiller plus loin dans leurs parcours migratoires, avant leur traversée de la Méditerranée. Car, certains migrants arrivent dans les pays magrébins par avion, avec ou sans projet direct de s'installer en Europe, y résident des années avant de tenter la traversée de la Méditerranée. D'autres rejoignent le Maghreb par voie terrestre et même par avion, dans l'idée de venir en Europe et ne réussissent parfois qu'après plusieurs tentatives. Les douleurs et les émotions pourront être davantage ressenties selon une préparation psychologique préalable et peut-être pas. Les attitudes différentes de ces deux femmes sont également observables chez les jeunes migrants, dont les ex-mena.

9.3 La conjoncture socio-politique comme motif de départ à l'exil

D'autres motifs viennent s'ajouter aux causes de départ des jeunes qui préparent leurs projets en collaboration avec leurs familles et sont soutenus par leurs proches. Basile, le jeune guinéen, fait partie de ceux qui ont bénéficié et qui bénéficient encore de l'apport de leur famille dans leur parcours d'asile en centre d'accueil. (Extrait 7)

Basile a en effet quitté son pays un an avant d'avoir la majorité légale qui prévaut en Belgique et pensait emprunter un court chemin qui lui permettrait d'arriver à destination en quelques mois. Il est issu d'une minorité chrétienne pour qui l'immigration n'est pas une « tradition » ancienne comme dans les autres ethnies guinéennes, en occurrence les Malinké et les Peuls. Son peuple comme il me le fait savoir lui-même a commencé à se déplacer vers d'autres pays d'Afrique et hors du continent à cause des conditions de vie de plus en plus difficiles. C'est donc un changement culturel dans leurs habitudes. Il est encouragé dans cette aventure par sa sœur qui trouve en lui un grand potentiel et souhaite qu'il aille en Europe faire des études et accéder à un statut social supérieur.

Son histoire peut être mise en écho avec l'étude que font Petit et Balde sur l'exil forcé de quelques peuples de Guinée. Le contexte sociopolitique y joue un grand rôle et favorise les départs. Pour certains Guinéens, c'est une nouvelle pratique qui se crée et pour d'autres, c'est le renforcement d'une tradition existante plus tôt. On sait déjà que les Peuls et les Malinkés avaient l'habitude de se déplacer à cause leurs activités respectives d'élevage et de commerce (Petit & Balde, 2017). De même, les travailleurs guinéens et maliens se rendaient à l'étranger et en Europe dans des formes de « circulation » (Razy, 2006) qui ont pris fin avec la fermeture des frontières de l'Europe, faisant émerger de nouvelles formes de migrations plus fixes. Dans leur article, Petit & Balde (2017, p. 110) pointent également le manque de perspectives pour une population très jeune à qui l'État peine à assurer une formation de qualité. Car, l'obtention d'un diplôme n'est pas synonyme d'embauche.

Tous ces facteurs réunis, une migration alimentée de générations en générations, l'idée que l'immigration donne accès à un statut reconnu et valorisé et l'idée que l'expérience migratoire fait devenir homme, poussent de plus en plus de jeunes à prendre la route de l'aventure, parfois à l'insu des parents (*ibid.*, p.111). Pour le cas de Basile, une nouvelle pratique habituelle prenait forme avec de nouveaux enjeux auxquels il fallait faire face. En ce qui concerne les autres jeunes migrants de mon étude, notamment les jeunes Camerounais, les motifs de migration sont presque les mêmes que ceux des jeunes Guinéens, à quelques exceptions. Si l'on s'en tient à l'article de Bouly de Lesdain, (1999, p. 190-191), les premiers immigrés camerounais en France remontent dans les années 1965, principalement des étudiants. Cette anthropologue prend principalement appui sur les recherches menées par Ndiaye. Il en ressort que c'est à la suite des étudiants camerounais que les aventuriers ont rejoint l'Europe. Cette nouvelle forme d'immigration clandestine se diffusa, en plus des nouvelles formes légales qui émergeaient, comme le regroupement familial. De ce fait, les Camerounais tentent de plus en plus l'aventure vers l'Europe, qu'ils soient jeunes ou pas. Ils abordent avec fierté l'appellation de « *bozaieurs* » : néologisme dont j'avoue ne pas connaître l'origine, mais très utilisé par la population camerounaise pour désigner les nouveaux aventuriers camerounais qui prennent la route et traversent la Méditerranée pour rejoindre l'Occident. C'est également un terme que les Camerounais utilisent pour distinguer les immigrés clandestins, ceux qui ont rejoint l'Europe au terme d'un périple terrestre et maritime, des autres immigrés qui ont pris des voies légales avec l'obtention d'un visa. Les trois Camerounais de cette étude reconnaissent fièrement avoir forcé le destin et aiment être reconnus comme des « *mbeinguistes* »³¹ (Bredeloup, 2008). En effet, leur départ s'inscrit dans un projet de renversement du statut social, une épreuve indispensable pour être reconnu à sa juste valeur.

10 La rude épreuve de la traversée et ses répercussions importantes

³¹ Terme générique utilisé par les Camerounais pour désigner la diaspora qui réside en occident.

10.1 Un corps « martyr » : la preuve dans la procédure de demande d'asile

Même si ces jeunes sont portés par un désir de réussir plus fort que la peur de mourir, il n'en demeure pas moins que les épreuves endurées durant le parcours laissent des traces parfois indélébiles dans leurs corps et leurs esprits. Ces blessures sont difficilement avouables dont les séquelles conditionnent leurs actions à leur insu. Lorsqu'ils se lancent dans l'aventure migratoire, ils ne sont encore que des enfants. Si quelques-uns furent confrontés très tôt dans leurs pays à des difficultés qui ont façonné leur endurance, pour d'autres, celles-ci débutent avec le parcours migratoire. Le cas du jeune Erythréen nommé Tamar, arrivé au centre d'accueil quelques mois plus tôt est assez parlant de la cicatrice invisible que laisse le trajet vers l'Europe. (Extrait 8)

Il me confie dans un entretien, avoir émigré de son pays sans savoir ce qui l'attendait. Son discours est entrecoupé, certains éléments sont tus. Cependant il ressort de son récit que son parcours est jonché de longues périodes d'attentes dans les zones désertiques et des pays de transit. Son désir de rejoindre l'Europe par la mer débute par la quête d'une meilleure vie, par un désir de vivre le mode de vie européen. De ce fait, il n'a pas hésité à prendre la route de l'exil, sans pour autant savoir ce qui l'attendait. Il déclare avoir été violenté par les passeurs, la traversée du désert du Niger vers l'Algérie fut très douloureuse et il crut perdre la vie à plusieurs reprises. La rudesse du climat lors de la traversée du désert, les incessantes cachettes et déviations pour éviter de croiser les patrouilles des garde-frontières, etc. furent difficiles. Après un long et fastidieux parcours, une fois arrivé en Algérie, il fut déporté vers le Niger par les autorités qui avaient intercepté leur convoi à l'entrée du territoire algérien. Il a dû refaire une autre tentative qui cette fois-ci fut fructueuse. Il rencontra en Algérie une relation à sa famille qui lui emprunta de l'argent, ce qui lui permit de payer les passeurs et d'embarquer vers l'Europe. Même s'il avait déjà son choix de pays de destination finale, leur barque s'échoua aux frontières de Malte. Il fut enfermé pendant plusieurs mois avec d'autres demandeurs d'asile dans le but de déterminer s'ils méritaient de déposer leurs demandes ou pas. Dès qu'il en eut l'occasion, il rejoignit la Belgique avec d'autres migrants pour y demander l'asile. Il m'avoue avoir des insomnies, souffrir de migraines et être suivi par un psychologue pour l'aider à dépasser ce traumatisme. Il n'hésite pas à me montrer ses blessures sur son front et sur d'autres parties de son corps. (JT, extrait d'entretien dans le centre d'accueil le 10/12/2022)

L'histoire de ce jeune homme révèle une réalité à laquelle plusieurs migrants sont confrontés dans leur parcours migratoire. Les contraintes majeures ne font que renforcer leur détermination, bien qu'ils subissent de nombreuses déconvenues. Son histoire fait écho à celle des migrants auxquels Jacinthe Mazzochetti fait référence dans son article où elle révèle qu'à Malte, 80% des migrants qui arrivent sur le territoire sont enfermés pendant un an afin de déterminer s'ils ont droit à l'asile ou pas (Mazzochetti, 2014, p. 134). Cette anthropologue, spécialisée dans la migration, dénonce le traitement

réservé à ces migrants au « corps sans qualité, mais aussi en lien avec le lieu de provenance, l'Afrique, leur couleur de peau et leur vulnérabilité, corps porteur d'une frontière infranchissable puisque partie intégrante d'eux-mêmes » (ibid., p.136). Ce sont donc des corps martyrs sur lesquels s'inscrivent des blessures qui retracent chacune une histoire. Si certaines violences sont physiques, d'autres sont psychologiques et ce sont elles qui causent le plus de dégâts pour ces jeunes. Comme en témoigne Tamar :

« Mes plaies ont guéri, mais ma mémoire est vive. Tous ces souvenirs sont là dans ma tête et je n'arrive pas à m'en débarrasser. A chaque fois que je ferme les yeux pour dormir, je revois des scènes horribles, j'aimerais tellement que tout cela cesse » (JT, Entretien lors d'une rencontre le 10/02/2023).

De plus, la souffrance est davantage accentuée par l'image que leur renvoie les autres d'eux-mêmes. Une image d'« indésirables » (Agier, 2008a) dont l'enfermement dans des lieux externes, le traitement subi et le regard porté sur eux créent des douleurs profondes. Cependant, Tamar reconnaît que ce corps souffrant lui servira dans sa procédure d'asile en tant qu'« instrument de preuve » (Mazzocchetti, 2014, p. 147) car les traces sur ce corps sont des éléments de preuve des violences subies. Ce sont ces séquelles auxquelles ils ne peuvent échapper et dont il faut faire usage pour obtenir le droit à l'asile, le statut de réfugié ou celui de protection subsidiaire.

10.2 Porter en soi le vécu d'une hostilité et le ressenti d'une exclusion permanente

Les espaces marginaux, à savoir les centres fermés ou ouverts en Occident ou les camps de réfugiés dans les pays du Sud, participent également au ressenti d'exclusion. D'autres lieux, sans pour autant comporter des murs et des barrières visibles, constituent également pour plusieurs migrants, des lieux en marges. Ils en ont rencontré sur leur parcours et l'Algérie est un pays qui est pointé du doigt par bon nombre d'entre eux. En fait, Tamar et plusieurs migrants dénoncent davantage l'Algérie, pays dont ils contestent même symboliquement l'appartenance à l'Afrique. Ils en témoignent : « *ils nous traitent comme des moins que rien* », « *ils nous crachent dessus* », « *ils nous battent et nous appellent par des noms d'animaux, on ne dirait pas qu'ils sont Africains comme nous* ». On note toutefois que, s'ils tolèrent et supportent les supplices vécus en Algérie et en Lybie, ils dénoncent avec vigueur celles subies dans les pays occidentaux. Tamar rajoute : « *Nous les gens de l'Afrique noire, les Arabes ne nous aiment pas. Ils rigolent avec nous ici par ce qu'ils n'ont pas le choix, l'Europe nous protège. Mais chez eux, nous n'avons aucune valeur* ».

Or si l'on s'en tient à Agier, les « lieux en marge forment un continuum où le Nord et le Sud se rejoignent effectivement » (Agier, 2008b, p. 106). Ces clivages sont également vécus en centre d'accueil. Tant que la procédure est en cours, les migrants ne sont pas totalement acceptés par l'État belge et divers espaces leurs sont fermés. La marginalité est peut-être moins ressentie en Belgique qu'ailleurs, mais elle existe néanmoins, même si elle semble tolérable. On ressent tout de même qu'il y a une réelle déception lorsque ces ex-mineurs se retrouvent confinés dans des espaces clivés et

d'enfermement (Mazzocchetti, 2018), alors qu'ils pensaient avoir laissé le pire derrière eux, une fois arrivés en Europe.

De plus, selon le constat fait par Agier, (2008a) ces lieux en marge sont des hors lieux qu'ils doivent affronter depuis leur départ. En effet, si l'on s'en tient à leurs expériences et leurs ressentis, ces jeunes ne se sont jamais sentis chez eux nulle part. Ce sentiment est d'autant plus douloureux que certains parmi eux furent mis à la porte de la maison familiale, rejetés par leurs parents biologiques, ils ont erré pendant des mois chez plusieurs membres de leurs familles avant de se retrouver complètement à la rue. On pourrait se demander si pour un adulte le sentiment d'exclusion est difficile à supporter, combien plus encore pour un enfant sur qui la société doit jouer le rôle de protecteur ? Si l'on peut retenir quelque chose de positif de ce parcours d'exil marqué par l'endurance, c'est la manière dont cela a pu façonner les mentalités de ces jeunes migrants. Habités à subir le racisme et le rejet, ils ont conscience que leur couleur de peau et de leur appartenance leur posent des limites. Fadil, un jeune sud-soudanais témoigne :

« Je porte mon identité avec moi tous les jours. C'est ma couleur de peau qui informe d'où je viens. On sait en me voyant que je suis Africain et certains regards sont hostiles, même ici en Belgique. Mais on fait avec, l'essentiel c'est d'être arrivé en Europe. Le plus dur est derrière ». (JT, extrait d'entretien dans le centre d'accueil le 21/12/2022).

Toutefois, au-delà de ce sentiment d'hostilité apparente, ils ont le sentiment que l'Europe leur offre un cadre sûr et des opportunités dont ils ne disposeraient nulle part ailleurs, du moins dans les pays par lesquels ils ont transité.

11 La Belgique comme pays d'accueil : entre choix du pays et tentatives d'adaptation

11.1 Un désir de vivre en Belgique au départ du projet migratoire

Le projet de voyage pour l'Europe se construit au travers de deux configurations : soit la destination finale est connue d'avance, soit elle se fait au gré des rencontres et des aléas du parcours. Si « le fait de partir adolescent est devenu dans certains pays, la condition pour espérer être régularisé en Europe » (Peyroux, 2020, p. 26), dès que le voyage est entrepris, le compte à rebours commence. Pour ce faire, les jeunes utilisent les réseaux sociaux et autres moyens de communication dont ils disposent pour s'informer et tirer bénéfice des expériences de ceux qui les ont précédés. Prenons le cas des jeunes qui ont choisi comme destination finale, la Belgique. Il y a Mamadou le Guinéen et Tamar l'Erythréen. Mamadou a utilisé l'aide de passeurs et celle de sa famille pour entrer légalement en Europe avant de demander l'asile en Belgique. Bien que Tamar fut incarcéré à Malte, il n'a pas modifié son plan de départ et a continué son trajet vers la Belgique comme prévu. Des informations dont je dispose montrent que les deux frères camerounais ont bénéficié d'un réseau formé d'adultes qui les ont orientés du départ du Cameroun jusqu'à leur arrivée en Belgique. Tous soutiennent que les réseaux de relations construits

partout en Europe les ont aidés à prendre la meilleure décision de s'établir en Belgique et ils ne regrettent pas leurs choix. Ils se sont appuyés sur des expériences des pairs et des aînés qui ont des connaissances du milieu de l'immigration. Ces derniers leur ont fait part des pays les plus hostiles : ceux qui ont les règles les plus dures en matière d'immigration et de reconnaissance du statut de mineur, ils devaient donc les éviter. De plus, les réseaux sociaux comme WhatsApp et à TikTok sont des lieux où ces jeunes puisent la plupart de leurs informations. Faisant suite à un échange avec Benjamin, j'ai voulu en savoir plus sur l'influence qu'ont les migrants déjà installés en Europe sur ceux qui ont en projet de voyager et ceux qui sont en chemin, sur la route de l'immigration.

Après avoir regardé plusieurs publications sur TikTok et lu les commentaires, il est indéniable que c'est un grand réseau de bizutage dans lequel les migrants, surtout les jeunes, peuvent y puiser des ressources. On peut en déduire que ces réseaux sociaux bousculent le mode de construction identitaire des jeunes mena (*ibid.*, p.27). Il se crée ainsi des relations, ceux qui veulent plus d'informations sur la conduite à tenir dans ces réseaux sociaux sont appelés à contacter ces « *influenceurs* » en privé. Il semble qu'il y a des informations qui ne sont pas bonnes à dévoiler sur un compte public.

De plus, ces réseaux sociaux, contrairement aux attitudes qui prévalaient jusque-là parmi les migrants, empêchent une rupture totale avec le pays d'origine et contraignent par ricochet les jeunes à rester en contact fréquent avec ceux qui sont restés au pays. Il y a ainsi une continuité entre « ici et là » et non plus une rupture, ce qui engendre des nouvelles formes de sociabilité et de perception de soi (Barthou, 2019, p. 14). Notons tout de même que la rupture dans la migration était d'application seulement depuis le durcissement des frontières européennes car avant, les migrants comme les peuples Soninkés du Mali faisaient régulièrement des aller-retours dans une forme de migration circulaire. Bien que Barthou s'appuie sur le cas des jeunes Marocains à la double identité et nationalité, son analyse permet de lire les comportements des jeunes migrants qui sont encore en transit ou en cours de procédure. Cédric me confie lors d'un entretien : (Extrait 8)

« Tu sais, mon but n'était pas de vite travailler, je voulais d'abord me former. Nous voulions être dans de bonnes conditions pour le faire mon petit frère et moi. J'ai refusé qu'on reste en Italie et plusieurs grand-frères avec lesquels nous étions, nous ont conseillé d'aller vers un pays francophone. Nous sommes donc arrivés en France. Mais après renseignements, on nous a fait comprendre que la procédure pour l'enregistrement des mineurs prenait un long moment et qu'entre-temps nous serions dehors, dans la rue. Et comme nous n'avions personne pour nous héberger en France, nous avons opté pour la Belgique. Nous avons puisé les informations dans les réseaux sociaux pour savoir comment faire, on nous a introduit dans des groupes WhatsApp et autres où les gens comme nous et ceux qui sont dans les centres discutent. Il y a aussi dans ces groupes des leaders, des grand-frères qui maîtrisent tout, même les tuyaux pour avoir les bons avocats ». (JT, Entretien avec Cédric le 05/01/2023).

De cet extrait, il semble évident ici que ces jeunes bénéficient d'un encadrement bien ficelé et font preuve d'une capacité de bricolage (*ibid.*, p.5). Leur expérience peut être mise en lien avec celle de plusieurs DPI que j'ai pu côtoyer. Ils puisent ainsi dans les renseignements qui leur sont donnés, des moyens d'atteindre leurs objectifs.

11.2 L'option de la Belgique comme pays d'accueil au gré des conjonctures

Dans un tout autre registre, il se trouve des mena qui n'ont pas pu bénéficier de cet encadrement : qui ont commis des erreurs, fait des mauvais choix d'appréciation et pour qui le parcours s'est avéré long, difficile et plein d'incertitudes. Leur but était d'arriver en Europe, ils étaient prêts à tout pour cela, mais ils ont très vite déchanté. Entre l'image des Européens qu'ils voyaient sur les réseaux sociaux et à la télévision lorsqu'ils étaient encore en Afrique et ce qu'ils observaient sur le terrain, la réalité semblait à présent très complexe. Les cas de Raoul, Tamar et Fadil présentent des personnes qui ont été confrontés à une réalité à laquelle elles n'étaient pas préparés. Bien que Raoul soit fier d'être enfin arrivé en Espagne, son adaptation fut difficile et il s'est résigné à continuer sa route vers un autre pays. Quittant l'Espagne, son premier choix fut la France, mais il a rencontré quelques déboires en voulant prendre le métro et fut interpellé par la police. À la suite de son observation des migrants qui dormaient dans la rue à Paris, il se résigna à se déplacer à nouveau et choisit la Belgique. Il me confie : (Extrait 9)

« A Paris, il y a une marrée africaine. C'est comme si les Français sont fatigués des migrants et qu'ils se fichent de leur sort. On m'a dit qu'il n'y a que peu de centres et que je serais abandonné à moi-même. Et leurs tests des os, c'est du solide. On m'a également dit qu'ils sont tellement habitués aux Africains qu'ils reconnaissent facilement les adultes des mineurs. Or, moi j'avais atteint l'âge adulte quand j'étais encore au Maroc. Mais ils oublient que pour nous les Africains, tant que tu traînes à gauche et à droite comme moi et que tu n'as pas encore de stabilité, tu es un mineur. Donc, je suis un mineur ». (JT, extrait d'entretien dans le centre d'accueil le 14/12/2022)

Si le rejet de la France est vite assumé, celui de l'Espagne se fait avec regret : (Extrait 10)

« C'est en Espagne que je voulais rester, je pensais avoir une stabilité, mais ils ne nous géraient pas. La nourriture était infecte, il n'y avait personne à qui s'adresser. On avait les demandes à soumettre mais ils ne nous écoutaient pas. Et puis, nous craignions que la nourriture ne soit empoisonnée, puisqu'ils nous la faisaient livrer. J'ai même commencé à apprendre l'espagnol, mais je ne me sentais pas à l'aise car je n'avais aucune idée du niveau où se trouvait ma procédure. Je leur ai dit un jour que je parlais, ils m'ont fait signer un document, m'ont donné les tickets de transport et mon argent de poche. Je suis parti ». (JT, extrait d'entretien dans le centre d'accueil le 03/12/2022)

Le cas de cette jeune montre que l'expérience personnelle et celle des prédécesseurs sont essentiels dans les choix et les stratégies opérées par les ex-mena. Dans leur quête de protection au titre d'enfants en danger (Peyroux, 2020, p. 27), ils choisissent avec minutie, du moins pour ceux qui le

peuvent, les pays qui sont souples dans leurs évaluations de l'âge. Cependant, comme on le voit en Belgique sur le résultat des tests des os qu'ils ont passé, ces tests sont également effectués avec rigueur comme en France. Les résultats ne tiennent pas compte des différentes variables tels que nous l'avons vu plus haut dans ce travail. La reconnaissance des personnes mineures relève de l'arbitraire, comme l'ont montré plusieurs chercheurs. Ces jeunes, pleins d'espoirs pour un avenir meilleur, reconnus comme adultes, échappent par ce refus au dispositif réservé aux menas et doivent faire davantage preuve d'audace et d'adaptation dans le centre d'hébergement qui leur est désigné. Dès lors, ils doivent utiliser des ressources supplémentaires et adopter des stratégies pour essayer de se construire une vie en Europe.

Troisième partie : Imaginaire autour de la migration et les vécus de l'exil : adaptations et stratégies

Chapitre 5- Les ressorts du « vivre ensemble » en Belgique : contraintes politiques, institutionnelles et culturelles

12 Le dispositif d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile dans les centres Croix-Rouge

12.1 Un réseau d'accueil décrit comme « en crise »

Si l'on s'en tient à la définition que fait Godelier (2007, p. 43) de l'imaginaire, il est forgé par des « réalités mentales » composées d'images, d'idées, de jugements, de raisonnements et d'intentions. L'imaginaire représente selon lui la pensée formée par l'ensemble de représentations qu'ont les humains. Ces idées, images et représentations constituent un « *idéal* » qui ont leurs sources dans la pensée. Partant de cette clarification de Godelier, on peut comprendre que les migrants de manière plus large puisent, dans leur imaginaire, des symboles qui se transforment en des réalités matérielles et pratiques qui s'incarnent dans des rapports sociaux et de groupe (*ibid.* p.44).

Sur cette partie je m'appuie fortement sur mon expérience personnelle vécue en tant que DPI, ainsi que sur les observations faites ultérieurement en centre d'accueil et j'essaie de montrer la tension qui existe entre les représentations que se font les migrants de l'Europe et celles qui prédominent dans les États européens. Dès lors, le dispositif d'accueil mis en place dans ces deux centres Croix-Rouge n'est pas à généraliser, mais laisse entrevoir une tension sur l'accueil à laquelle les travailleurs et les demandeurs d'asile doivent faire face. Les lieux d'asile peuvent être qualifiés de lieux en marge et désignent, selon Jacques Barou (2005, p. 362), le processus consistant à demander ou à accorder protection aux persécutés. Ce socio-anthropologue soutient que la gestion des requérants à l'asile diffère au Nord et au Sud. Dans les pays du Nord, l'asile est le monopole des institutions publiques, au Sud, la gestion de l'asile relève des compétences du HCR. Au Nord, les institutions publiques collaborent avec plusieurs organisations humanitaires dont la Croix-Rouge pour assurer l'accueil des candidats réfugiés. Un réseau dit « en crise », dont les travaux de Mescoli (2022) pour la Belgique et ceux de Braud et al.

(2017) pour la France, relèvent l'utilisation de ce qualificatif depuis 2015 pour dévoiler la tension qui prévaut sur le réseau d'accueil des demandeurs d'asile en Europe.

Pour Elsa Mescoli, chercheuse en anthropologie qui questionne la notion de crise migratoire, celle-ci a une double portée dans la mesure où elle est due non seulement à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile, mais renvoie aussi aux politiques de gestion des nouveaux migrants. En effet, l'accueil des DPI en France comme en Belgique, fait intervenir différents acteurs tels que le pouvoir central, régional et local. En outre, les ONG, en l'occurrence la Croix-Rouge, sont en grande partie responsables de l'hébergement et de l'intégration des migrants, avec le soutien d'autres actions associatives et individuelles, par des initiatives locales et de quartier (Mescoli, 2022, p. 97). On constate tout de même que, bien que la notion de crise permette d'analyser et de déconstruire une série de dysfonctionnements structurels anciens et d'analyser les stratégies sous-jacentes, elle met en évidence un déficit d'hébergement qui découle d'une sous-évaluation des dispositifs (Braud et al., 2017, p. 12). Ce serait donc une pratique délibérée dont le but est selon ces auteurs de rendre le territoire moins attractif. Dès lors, en France, obtenir une place en centre d'accueil devient ainsi un privilège et tout refus de l'orientation vers un hébergement est sanctionné par l'impossibilité d'une nouvelle proposition d'hébergement (*ibid.*, p.20). C'est également le cas en Belgique où les requérants n'ont pas de prise sur le lieu de leur accueil comme cela a pu s'observer par mon expérience personnelle et lors de mes travaux de terrain.

Les CADA en France (Kobelinsky, 2012) appelés SADA (Service d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) en Belgique connaissent une forte croissance. La seule particularité qu'ils ont est de tenir compte des besoins des personnes vulnérables (Braud et al., 2017). Or, les critères de qualification d'une vulnérabilité particulière sont difficiles à soutenir pour le requérant. Ses dires paraissent suspects dès l'enregistrement de sa demande et il doit recourir à des personnes extérieures tels que des médecins ou des psychologues pour confirmer ses propos (Fassin, 2015). Dans ce dispositif, les agents de dispatching à Fedasil qui travaillent en collaboration avec les centres d'accueil conservent une grande marge de manœuvre. Seule l'appréciation de l'agent qui réceptionne la demande peut influencer le choix du lieu de résidence, avec une marge de manœuvre réduite occasionnée par le manque de places. De mon vécu, de mon observation et du constat fait par Carolina Kobelinsky (2014, p. 132) : à leur arrivée en centre d'accueil, les résidents signent un contrat d'engagement et un règlement intérieur. Le centre où j'ai résidé fait partie des petits centres qui ont une faible capacité d'à peine 100 personnes. Celui où fut effectué cette ethnographie avait au départ une capacité de 300 lits qui n'a cessé d'augmenter, dépassant à présent les 500 lits. Le projet d'extension est toujours en cours, produisant de plus en plus une tension entre les résidents et le voisinage, surtout durant l'été où le beau temps favorise plus d'activités et des attroupements à l'extérieur des bâtiments. De ce fait, la plupart du temps, les résidents sont confinés dans des espaces partagés, renfermés, où la cohabitation se fait pour les plus chanceux dans des espaces partagés à deux, trois ou quatre personnes. La grande majorité des requérants

est répartie dans des chambres de six personnes où le partage de l'espace est soumis à de variables multiples, en plus du contrôle permanent des travailleurs du centre. C'est ainsi qu'il est fréquent de voir apparaître des tensions et des disputes entre les cohabitants d'une même chambre, entre les résidents du centre, de même qu'entre le personnel du centre et les résidents.

Par ailleurs, la localisation géographique du centre d'accueil joue également un rôle important dans le vécu des DPI, avec les contraintes liées à la mobilité qu'elle entraîne et le sentiment de mise à l'écart qu'elle suscite. En effet, la plupart des centres sont situés dans les zones périphériques où la mobilité est réduite pour tous les habitants qui y résident et qui n'ont pas de véhicule. Ces localités sont mal desservies en transports publics, dont les trains et les bus. Cet isolement géographique suscite davantage un sentiment d'exclusion chez les résidents. Ces derniers vivent ainsi une expérience de relégation spatiale et sociale dans des centres situés en dehors des agglomérations (Kindelberger, 2014, p. 18). On observe une mobilité fractionnée, entravée, rythmée par les horaires fixes et rigides des navettes de la Croix-Rouge et des transports publics. Quitter le centre se fait au gré des transports publics, ainsi qu'au rythme des navettes conduites par les travailleurs du centre pour acheminer les résidents vers la gare. Ces différents aléas posent des limites aux désirs et aux actions des résidents dont ceux des ex-mena qui ont des activités à l'extérieur. Ils m'ont confié en avoir payé les frais à plusieurs reprises, dont voici un exemple : (Extrait 11)

« En début d'année scolaire, j'avais un examen à l'école le matin. Mon professeur nous avait prévenu de la grève des trains la veille et nous a demandé de prendre nos dispositions. De retour de l'école, j'en ai parlé à l'équipe qui travaillait le soir. A ma grande surprise le matin, ils ont refusé de m'accompagner à l'école à Verviers. Ce n'était pas dans leur planning et aucun travailleur n'était disponible pour le faire. Mais ils ont conduit les autres élèves qui sont en famille à l'école. J'ai eu la chance qu'une résidente qui avait appelé un taxi pour la conduire à Verviers accepte de me prendre avec elle. Je suis arrivé à l'école en retard, mais mon professeur m'a autorisé à passer l'examen »
(JT, extrait d'entretien avec Benjamin le 12/02/2022).

Cet extrait reflète les contraintes auxquelles sont soumis les résidents dans l'ensemble, mais plus encore les jeunes ex-mena scolarisés. Puisqu'ils sont considérés comme des adultes, le dispositif, bien qu'il soit flexible pour leur permettre de se scolariser, s'avère être insuffisant à certains moments. On observe une meilleure prise en charge des jeunes mineurs résidant avec leurs familles. Pour les jeunes ex-mena scolarisés dans le système éducatif conventionnel, bien que le centre d'accueil leur fournisse l'abonnement annuel, le goûter et le nécessaire pour que se déroule au mieux leur éducation, une nette distinction est visible. En effet, les jeunes en famille, en tant que mineurs reconnus, sont prioritaires, surtout lorsqu'il faut faire face aux imprévus. En outre, ces nettes distinctions posent davantage des limites entre les jeunes ex-mena scolarisés en école conventionnelle et ceux qui ont opté pour le réseau éducatif pour adultes comme Basile, le jeune Guinéen. Néanmoins, malgré toutes ces configurations,

les ex-mena qui suivent un parcours scolaire normal bénéficient tout de même de certains avantages par rapport à ceux qui ont opté pour des courtes formations, à ceux qui travaillent et à ceux qui n'ont aucune activité. On constate que les ex-mena sans activité sont considérés comme des adultes et se situent en dehors de tout privilège réservé aux personnes scolarisées. C'est le cas de plusieurs ex-mena afghans, érythréens, camerounais, guinéens et burundais qui représentent la plus grande population de jeunes du centre d'accueil. Ils se fondent dans la masse, certains ayant des actions limitées du fait de la non-maitrise de la langue française. Ils adoptent des attitudes variées, se forment en groupe pour passer du temps dans le centre en attendant voir ce que chaque jour leur offre. Désireux de leur bien-être, le centre a mis en place plusieurs espaces ouverts et plusieurs jeux auxquels ils peuvent s'adonner, ainsi que tous les résidents. Par ailleurs, les collaborateurs ont dans leurs plannings hebdomadaires, un temps réservé aux résidents pour discuter ou pour organiser des activités. C'est ainsi que des référents jeunesse ont principalement pour mission d'organiser des activités pour les jeunes. Dès lors, tandis que certains jeunes résidents trouvent par exemple des moyens de faire passer le temps par des activités à l'intérieur du centre, d'autres préfèrent prendre le temps de se reposer du parcours migratoire et se concentrer sur leur procédure d'asile. Ceux qui ont de la famille n'hésitent pas à prendre leurs tickets de vacances pour quitter le centre tel que prévu dans le règlement (à savoir, 10 jours par mois en période ordinaire et 15 jours par mois en période de vacances). Quoi qu'il en soit, la vie en centre d'accueil est en elle-même contraignante, tant par le cadre qu'elle offre, la durée limitée des documents qui sont délivrés, en l'occurrence la carte orange, le rythme de vie qui est imposé et surtout la zone géographique dans laquelle le centre se trouve, etc..

12.2 La mise en place d'un contrôle des demandeurs d'asile

Le cadre de la structure d'accueil impose une prise en charge de l'ensemble des résidents avec une hospitalité axée en priorité sur le bien-être collectif. Les jeunes ex-mena n'échappent que très peu à cette gestion collective, dans la mesure où ils peuvent demander à occuper une chambre à lit double qui ne représente que quelques chambres dans le centre d'accueil. En effet, bénéficier de cette largesse n'est pas systématique : il faut faire preuve de patience et de diplomatie pour l'obtenir. Sur la base des données ethnographiques, il en ressort que deux collaborateurs sont affectés chaque jour au poste de gestion des places. Cette fonction est centrale car, pour accéder aux données de Fedasil sur le dispatching, les travailleurs en charge doivent se connecter avec leurs cartes d'identités. Les activités consistent à communiquer activement avec Fedasil en leur donnant les places disponibles dans le centre, à mettre à jour les différents changements de chambres, les transferts, les départs et les absences de longue durée, etc. Ainsi, en témoigne un collaborateur au mois de juillet, à mon job d'été, alors que je l'assistais dans la gestion des places: (Extrait 12)

« Il y a encore quelques temps les centres avaient des moyens de jongler avec les places. On pouvait ne pas déclarer une place disponible qui servait à héberger temporairement un résident qui avait

reçu un ordre de quitter le territoire (OQT). Ce n'est pas facile de mettre des gens à la rue, surtout lorsqu'on sait qu'ils n'ont nulle part où aller. A présent, Fedasil contrôle tout, car le logiciel de gestion des places du centre n'est plus celui de la Croix-Rouge, mais il est partagé avec Fedasil. Nous pouvons changer les chambres aux résidents, mais il faut justifier. Et nous devons surtout mettre à jour tous les mouvements sur les places, les absences et autres. Ce travail engage la personne qui en a la charge et vu que chacun se connecte avec sa carte d'identité, c'est facile de l'identifier dans les manipulations de places. Nous n'avons pas droit à l'erreur » (JT de Juillet 2022).

Il est à noter qu'aux dernières nouvelles, ce dispositif n'a guère changé. Tous les résidents sont enregistrés, leurs absences sont comptabilisées, ainsi que leurs mouvements. Le moyen de contrôle efficace dont dispose le centre est le scanning journalier du badge de chaque résident. Cela se fait en grande partie au travers d'un ordinateur portable où est installé un logiciel de scanning, utilisé trois fois par jour au moment des repas. Rattaché au système central de gestion des places, sa principale fonction est de scanner les badges des résidents. Néanmoins, les résidents absents aux repas peuvent se rattraper en faisant scanner leurs badges à la réception, aux heures d'ouverture en matinée, dans l'après-midi et en soirée. Ces différents scannings journaliers sont scrutés chaque matin par les personnes en charge de la gestion des places et les absences sont relevées. Après trois nuits comptabilisées sans autorisation préalable, le résident risque fort de perdre sa place. Toutefois, les travailleurs sont flexibles, avant de signaler à Fedasil l'absence du résident, ils prennent la peine de le contacter pour lui signifier le risque qu'il encourt et lui demander de venir impérativement le même jour au centre afin de faire acter sa présence. Par ailleurs, les résidents conscients des risques, mettent en place des stratégies de contournement et font scanner leurs badges par d'autres résidents lorsqu'ils sont absents. C'est ainsi que certains complices évitent de présenter leurs badges lors du scanning de peur que la supercherie ne soit découverte, ils donnent juste les numéros de badge des personnes absentes comme si c'était les leurs, en prétextant les avoir oubliés dans la chambre. Très souvent, le collaborateur en charge du scanning, bien qu'il reconnaisse la fraude, fait semblant et laisse passer. D'autres font ouvertement savoir aux résidents qui se livrent à ces pratiques qu'ils sont démasqués et qu'en cas de nouvelle tentative, ils auront des soucis avec la direction.

Aussi, puisque les différents mouvements dans la gestion des places doivent être connus de Fedasil, toute personne qui veut changer de chambre doit faire preuve de patience et fournir des éléments solides pour justifier sa demande. Les quatre ex-mena scolarisés de mon ethnographie ont pu bénéficier de cet avantage, dans la mesure où les deux frères ont obtenu une chambre à deux lits et les deux autres ont pu partager leurs chambres respectives avec des adultes aux comportements jugées « responsables » par les collaborateurs. En ce qui concerne les autres, le partage des chambres se fait avec d'autres résidents et aucun régime de faveur ne leur est accordé. La tension au niveau du partage de l'espace peut être lu au moyen de l'analyse de la manière dont ces jeunes investissent l'espace du centre. Tandis que

les quatre jeunes scolarisés occupent la plupart du temps leurs chambres lorsqu'ils n'ont pas d'activités spécifiques à faire à l'extérieur, les autres investissent d'autres lieux du centre et à l'extérieur. La chambre ne leur sert la plupart du temps que de dortoir, l'un des rares moments où ils peuvent avoir une certaine intimité étant lorsque leurs cohabitants se trouvent à l'extérieur du centre. Raoul, un jeune ex-mena, témoigne d'un « temps long » : « *je n'aime pas rester au centre, j'ai l'impression que je vais exploser* ». Il ressent comme une vie dans l'attente où le temps semble s'être arrêté et dans lequel il faut trouver les moyens de s'occuper. Une attente vue comme l'activité par excellence de ces demandeurs et qui peut être très couteux pour l'État (Kobelinsky, 2014). Car, cette attente génère des frais dans la prise en charge des demandeurs d'asile et crée davantage des situations de vulnérabilité auxquelles sont confrontés ceux et celles qui cherchent à s'en extirper. La question de la gestion de son temps qui revient très souvent dans les entretiens avec ces jeunes :

« Je préfère passer plus de temps dehors, chez un ami à Liège. Je dois lui payer une petite compensation pour le loyer, le chauffage et autres, mais je préfère mieux ça ». (Raoul)

« Moi je passe mon temps à dormir quand je suis dans la chambre, je n'ai rien à faire. Je me repose, je fuis la réalité et je me renferme sur moi-même. Il y a des fois où je n'aimerais m'endormir et ne plus me réveiller » (Fadil) (JT, entretien du 23 Décembre 2022 et du 3 Janvier 2023).

Comment comprendre que ces jeunes se retrouvent à vouloir suspendre le temps et à se mettre davantage dans des positions de vulnérabilité alors qu'on suppose que le contexte de l'attente du traitement de leur demande devrait leur fournir un temps de répit ? Répondre à cette question nécessite de questionner la manière dont est structurée le temps pour tout demandeur d'asile dans un centre d'accueil.

13 Les structurations du temps dans un lieu à l'issue incertaine

13.1 Un quotidien sous contrôle dans un cadre temporel séquencé

Je m'appuie fortement dans cette partie sur mon vécu et sur mon ressenti de mon quotidien lorsque j'étais DPI. La vie dans le centre est séquencée au rythme des trois repas quotidiens, aux horaires fixes. Les résidents qui veulent s'en affranchir pleinement doivent attendre de recevoir leur carte orange. Celle-ci est requise dans de multiples domaines comme l'accès à l'emploi et à des formations pouvant aboutir à un emploi. En Belgique, c'est quatre mois après l'enregistrement à la commune de localisation du centre et l'application de la mention « travail illimité », que la plupart des résidents s'aventurent à l'extérieur du centre. Le délai d'attente est vécu différemment par les résidents qui profiteront de ce temps pour se reposer de leur parcours d'asile ou pour effectuer les travaux communautaires³² dans le centre. Les tâches communautaires sont variables et les montants reçus sont adaptés en conséquence. Certaines tâches dites simples comme le nettoyage d'un bureau, d'un couloir, ou d'un espace limité est

³² Travaux facultatifs effectués dans les centres par les résidents en échange une petite rémunération

payé entre de 1,50 et 2 euros par jour environ. D'autres tâches plus ardues comme le nettoyage de la cuisine communautaire et l'aide au réfectoire sont rémunérées à plus de 3 euros par jour. Cependant, quelques tâches, peu disponibles, plus difficiles et qui prennent plus de temps, sont payées entre 5, voire 7 euros par jour. En fait, le paiement tient compte du temps d'exécution de la tâche qui varie de 30 minutes à 2 heures, ainsi que de sa fréquence journalière. Par exemple, les résidents qui servent au réfectoire doivent être disponible trois fois par jour pour au minimum 1h30 à chaque fois. Certains résidents ont un contrat fixe hebdomadaire ou bimensuel, d'autres ont des contrats périodiques qu'ils obtiennent en fonction de l'offre et de la demande. Cette situation pousse les résidents à rechercher davantage des emplois à l'extérieur. Il en ressort que la carte orange, loin de servir aux DPI, s'avère être un outil central dans le dispositif fédéral et régional des demandeurs d'asile. Elle permet de répertorier toutes les personnes qui résident dans le centre et les maintient dans un état de grande précarité, du fait de son statut temporaire. Mon expérience vécue peut être mise en lien avec celles d'autres DPI et avec les travaux de Cabot (2012) en Grèce. En effet, à travers son ethnographie dans un centre d'accueil pour DPI en Grèce, il montre que la carte orange est un outil central à la dimension double. Tandis qu'elle sert de régularisation et de contrôle des demandeurs d'asile, elle permet aux détenteurs de vivre temporairement en Grèce. C'est également le cas en Belgique où elle permet comme en Grèce, de travailler et de se former en attendant la réponse définitive à la demande d'asile.

Cabot s'appuie fortement sur les travaux de Foucault pour montrer que ce document facilite le travail de la police et des acteurs de l'État. S'il est mentionné dessus que le document ne constitue en rien un titre de séjour, il n'en demeure pas moins que sa détention procure une certaine liberté aux résidents. Cet anthropologue fournit ainsi une approche nuancée de ce document qui place le migrant dans une zone grise, avec une situation précaire, sans documentation, sans papier et sans statut de réfugié, avec juste des droits basiques tels que des soins de santé gratuits et un accès au travail. Il précise qu'il y a l'engouement pour la carte rose par ce qu'elle rend l'attente tolérable. Cependant, l'obtention de ce document n'est pas définitif et ne procure qu'un semblant de tranquillité, car il est possible qu'il ne soit pas renouvelé et soit même retiré dans des cas de Dublin et d'une réponse négative du CGRA, même si le résident a introduit une requête qui est en cours d'examen. Ce fut effectivement le cas pour moi et pour plusieurs autres DPI.

Tous ces faits vécus en Belgique comme ailleurs montrent que le parcours de l'asile est loin d'être un fleuve tranquille. De plus, le DPI n'a aucune prise sur la durée de la procédure, son déroulement et son issue finale. Même les jeunes ex-mena n'échappent pas à cette séquence du temps qui est facteur de tension constante. Comme le précise Kobelinsky, si l'attente est trop courte, elle ne constitue pas une véritable halte dans le parcours de circulation et d'errance, si elle est trop longue, s'étale sur des années, elle est vécue comme une période de grande précarité et d'incertitude. Elle ajoute que cette attente implique une forme de soumission qui induit un basculement du temps, s'ajoutant à la contradiction temporelle qui habite l'immigré (Kobelinsky, 2014, p. 129). Ce temps, est fractionné selon elle en trois

séquences : la halte du début et de l'arrivée, l'ennui qui s'installe et contre lequel il faut trouver un moyen de s'occuper et le contournement de la temporalité imposé (*ibid.*, p.131). C'est un ressenti que j'ai personnellement vécu et dont j'ai pu partager l'expérience avec les résidents que j'ai côtoyé dans le centre, lors de mon ethnographie. Au début, c'est un sentiment d'apaisement, mais il est rapidement remplacé par l'ennui, ce qui génère un désir ardent de s'occuper et de s'exfiltrer de la routine imposée du centre d'accueil. Il est rare d'observer des personnes qui se complaisent dans cette situation où le temps semble s'être arrêté. Les résidents attendent impatiemment d'obtenir leur permis de travail afin de se lancer dans des activités à l'extérieur. En ce qui concerne les jeunes ex-mena, même ceux qui suivent le rythme scolaire n'échappent pas à l'envie de se réapproprier leur temps, de s'exfiltrer de la routine. Dès lors, tout comme les autres résidents, ils adoptent des pratiques qui deviennent des stratégies (*ibid.*, p.142) qui permettent de reprendre la maîtrise sur leurs projets d'avenir.

Par ailleurs, ce temps séquencé produit des marques sur le corps et dans l'esprit. Les échappatoires sont recherchés, façonnés seuls ou avec l'aide des travailleurs et des personnes extérieures au centre. Entre résidents également, des conseils sont partagés afin de trouver des moyens de sortir de la routine, d'autant plus qu'il y a un enjeu financier de grande envergure. En effet, tout résident considéré comme un adulte reçoit la modique somme de 09,50 euros³³ par semaine, jugée insuffisante par tous. Pour certains, il faut subvenir le plus rapidement possible aux besoins de la famille restée au pays ; pour d'autres, il faut subvenir à des besoins personnels qui ne sont pas pris en charge par le centre. Chacun s'active au moins à occuper ses journées et au mieux à compléter ses revenus. C'est ainsi que plusieurs ex-mena qui n'ont pas pu participer à cette étude avaient trouvé du travail à l'extérieur et ne revenaient qu'une fois tous les trois jours dans la nuit, pour scanner leurs badges et repartir aussitôt le lendemain matin. Comme la plupart de ceux qui travaillent à l'extérieur, il était difficile de les rencontrer, car dès qu'ils avaient la possibilité de prendre leurs congés mensuels, ils s'en allaient pour 10 jours ou 2 semaines. Plusieurs jeunes guinéens et camerounais ex-mena rentrent justement dans cette configuration. J'avais pu aborder un jeune qui travaille, Raoul, dont la présence était régulière au centre durant la période de l'ethnographie. Cela était possible non seulement par ce qu'il travaillait avec une agence d'intérim aux horaires variables, mais aussi à cause d'un arrêt momentané de travail. Il désirait s'orienter vers un autre emploi jugé moins pénible. Un mois plus tard, il s'était résolu à retourner à cet emploi qu'il n'appréciait guère, par ce que ses demandes d'emploi ultérieures n'aboutissaient pas.

Dès lors, on constate que travailler à l'extérieur a le bénéfice de rompre avec la routine du centre, de gagner plus que d'argent que ne procure le travail communautaire et de moins se sentir à l'écart de la société. Néanmoins, on peut dire que cette « pseudo-autonomie » est marginale, car la carte orange, document provisoire s'avère être un frein, dans la mesure où elle limite les déplacements des résidents à la Belgique uniquement, donne un accès limité à certains services extérieurs au centre et pose une frontière rigide entre ceux qui ont un titre de séjour et les DPI. Ce sentiment d'exclusion est ressenti par

³³ Données actuelles d'un montant qui évolue avec l'inflation. La somme perçue lorsque j'étais DPI était de 7,50

tous les migrants, dont ces ex-mena, que ce soit à l'école pour ceux qui fréquentent et au travail pour ceux qui ont un emploi ou qui font des formations en alternance. Ces multiples adaptations, dans et hors du centre, transforment profondément les migrants dont ces jeunes et bouleversent davantage leur identité qui n'a cessé de valser depuis qu'ils ont pris la route de l'exil.

13.2 Des identités socio-culturelles des jeunes transformées

A ce niveau, il faut préciser que l'identité n'est pas quelque chose de fixe et se transforme avec le vécu des personnes, elle est toujours en mouvement et se construit à travers les interactions (Deshaies & Vincent, 2004). Les multiples déconvenues, les espoirs sans cesse revisités, bousculés par des hauts et des bas, génèrent des comportements que les personnes n'auraient de *prime abord* pas adoptés. Il est donc justifiable de se demander comment penser le sujet migrant, surtout le jeune qui se retrouve dans un nouveau pays, au milieu d'autres personnes aux identités culturelles et sociales multiples et qui cherche à trouver sa place. Il en découle des attitudes variées de chacun des jeunes. Déjà dans le réfectoire, on observe une prise de repas en groupe, avec des compatriotes auxquels peuvent se mêler des personnes d'autres nationalités. Parmi des personnes extérieures à la bulle nationale ou à la même zone géographique, il y a celles qui ont créé des amitiés avec un ou plusieurs membres d'une même communauté. Ceci génère des affinités différentes et complexes, même parmi les jeunes frères ex-mena qui partagent la même chambre. Ils ne fréquentent en effet pas les mêmes personnes au centre d'accueil et ne sont pas appréciés de la même manière. L'ainé a d'abord géré le salon de coiffure homme comme travail communautaire plusieurs mois avant de passer le relais à son frère cadet. A présent, il passe plus de temps à l'extérieur, que ce soit pour ses études en alternance ou pour son job le weekend dans un salon de coiffure à Verviers. Ils vivent chacun des expériences distinctes qui transforment leurs relations. Tandis que l'ainé a développé un cercle de relations solide à l'extérieur, induit par son travail en alternance et son job du weekend, le cadet a plutôt renforcé ses relations avec les personnes du centre et les aînés en Belgique et en Europe, des personnes avec lesquelles ils ont cheminé lors du parcours de l'asile. Cette dispersion des contacts fut observée lors des fêtes de fin d'année. L'ainé a passé du temps avec ses collègues, il fut invité au repas de Noël chez son patron. Le cadet s'est rendu à Bruxelles où il a passé les fêtes de Noël dans la famille d'un des « *ainés* » avec lesquels ils avaient immigré.

Dans le centre également, les expériences vécues sont différentes. Ceux qui passent plus de temps à l'extérieur s'impliquent moins dans les activités qui y sont organisées et bénéficient moins des privilèges par leur manque de visibilité. Basile, le jeune Guinéen qui a moins de contacts hors du centre, a un job fixe de lavage des voitures de la Croix-Rouge et Benjamin s'occupe du salon de coiffure homme. Moussa quant à lui a un job varié toutes les semaines, alors que les résidents isolés ont habituellement du travail une semaine sur deux, au gré de l'offre du centre et de la demande des résidents. Raoul et Cédric qui ne sont pas réguliers au centre n'ont aucun job. Tamar et Fadil sont soumis au même règlement que les autres résidents, à savoir une tâche à faire une semaine sur deux, encore faut-il qu'ils en fassent la demande. L'inscription pour le travail communautaire est facultatif et si des

contrats sont systématiquement attribués aux familles et à certaines personnes, d'autres résidents ont plus de mal à en avoir. Dès lors, rien ne garantit qu'en s'inscrivant, on aura automatiquement un contrat, la demande étant plus forte que l'offre. Aussi, les résidents doivent rester visibles en insistant chaque semaine et en étant opportunistes pour espérer avoir un contrat, surtout le premier qui sera une porte ouverte aux autres contrats. On observe que c'est lors de ces travaux dans le centre que des relations se créent, se renforcent et que les jeunes ex-mena se font connaître par les travailleurs du centre. Ils sont ainsi sollicités lors d'activités à l'intérieur ou à l'extérieur du centre, ils sont invités à participer à des rencontres inter-centres, à des ouvertures des portes du centre etc. Force est de constater que dans ces variables, les jeunes font preuve d'agentivité et le temps vécu n'a pas le même effet sur chacun d'eux. Cédric me confie avec fierté en janvier, lors d'un entretien: « *Mon patron m'invite parfois au restaurant lorsque le temps de midi nous trouve à l'extérieur. Il m'a déjà fait visiter plusieurs lieux* ». Or, au mois de décembre, alors que j'étais en voiture avec son frère, nous sommes passés devant un restaurant qu'il pointa du doigt avec fierté et me dit : « *J'y ai été une fois avec l'une de mes professeures. Elle voulait me montrer qu'elle est fière de moi et de mon parcours jusque-là* ». De ce fait, il en ressort que, chaque ex-mena constitue son cercle social et relationnel qui façonne son expérience différemment des autres, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du centre.

On ne saurait donc leur assigner une identité fixe, car elle est en mouvement. Même si comme le pense Michel Agier (2012, p. 66), l'individu réfugié est stoppé, il est à l'écart selon une place assignée en dehors de tout espace de reconnaissance politique. En effet, l'individu candidat réfugié, occupe une place liminaire et d'exclusion qu'il n'est censé quitter que lorsqu'il lui sera reconnu le statut de réfugié. Il est dans des espaces d'entre-deux où l'instabilité de son statut, de sa localisation et de son appartenance crée une constante fragilité. Les centres représentent des camps qui sont pour Agier des espaces de bord qui recréent l'histoire du réfugié. Ce sont des lieux où sont associées liminalité rituelle et liminalité socio-spatiale (*ibid.*, p.68). La réalité est plus complexe qu'on pourrait le croire, car les expériences multiples de ces jeunes auront un impact différent sur la manière dont ils perçoivent l'asile en Belgique et sur l'orientation qu'ils espèrent donner à leurs vies en Europe. Les relations consolidées à l'intérieur et à l'extérieur du centre, l'apport du personnel de la Croix-Rouge et celui de l'école sont des variables qui influencent fortement les choix de ces jeunes. Il ne faut pas non plus oublier l'idéologie de départ qui reste fortement ancrée dans leur idées. Si certains ont changé tous leurs projets, se sont orientés en fonction des déconvenues et des contraintes multiples, d'autres sont restés rigides et essaient tant bien que mal de s'en sortir. Basile est le seul qui a laissé inchangé ses projets de départ et compte sur le soutien de ses proches restés au pays pour réaliser ses projets. Nos conversations laissent entrevoir une personne assez outillée sur le système éducatif de la Belgique, il n'hésite pas à s'informer sur les avantages dont il peut se prévaloir en tant que demandeur d'asile une fois qu'il aura intégré une université. Sa seule prière est de ne pas obtenir une réponse négative à sa demande d'asile, mais il ne se préoccupe guère de la durée qu'elle peut prendre. Or pour d'autres jeunes, des dispositions sont prises

pour renforcer le dossier au CEE si le CGRA venait à rejeter la demande. Ceux qui travaillent espèrent obtenir un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) qui leur permettrait de rester sur le territoire au cas où la demande d'asile n'aboutirait pas. Dans la mise en place des plans B, des alternatives à leurs demandes d'asile, d'autres comme Cédric ont multiplié les stratégies en s'appuyant sur des résidents susceptibles plus que d'autres, d'obtenir ce précieux statut.

Chapitre 6- Une quête du statut de réfugié qui passe d'un « plan A » à un « plan « B »

14 Le rôle des « aînés » ici et là et du cercle socio-culturel

14.1 Au départ des stratégies : un octroi du statut de réfugié différentiel

Si l'on se réfère aux données de Fedasil et aux statistiques du CGRA sur l'octroi du statut de réfugié, on constate plusieurs faits : Premièrement, bien qu'il y ait une augmentation significative du nombre de demandes d'asile, le traitement par le CGRA ne suit pas la hausse de ces demandes, créant une tension dans l'accueil où les places ne suffisent pas à répondre au flux des demandes. Alors qu'en 2015³⁴, le CGRA a enregistré 39.064 premières demandes et 5.695 demandes multiples, 8 ans plus tard, soit en fin mars 2023, le CGRA présente une charge de travail de 25.012 dossiers. De plus, les statistiques du CGRA 2023³⁵ font état d'une prise de 2.384 décisions en mars alors que les demandes enregistrées à l'OE ce même mois s'élèvent à 2.634. Ces statistiques montrent que, bien que le CGRA s'efforce de traiter plus de demandes déposées, leur augmentation continue de créer l'écart dans la procédure. Deuxièmement, ces données révèlent que plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne figurent parmi les plus grands candidats à l'asile, se plaçant même dans le top 10 des pays des candidats réfugiés en Belgique en 2023. Cependant, force est de constater que l'octroi des statuts de réfugiés aux DPI obéit à des critères d'évaluation différentiels et sélectifs à l'issue desquels la majorité des DPI obtiennent une réponse négative. En fait, si l'on s'en tient aux déclarations contenues dans le site de l'office des étrangers³⁶: « *La majeure partie des demandeurs d'asile ne sont pas reconnus comme réfugiés au terme de cette procédure d'asile et sont déboutés. Les demandeurs d'asile déboutés reçoivent un ordre de quitter le territoire et doivent quitter le pays* ». Prenons les cas des pays de l'Afrique subsaharienne où se vivent des crises socio-politiques différentes : l'évaluation de la candidature de chaque demandeur d'asile tenant compte de ces crises, il s'en suit des disparités dans l'octroi des statuts de réfugiés parmi cette population. C'est ainsi qu'on constate que l'Érythrée et le Burundi bénéficient d'un grand taux d'octroi de ce statut par rapport aux autres³⁷. Dès lors, conscient que l'introduction d'une demande de

³⁴ https://www.cgra.be/sites/default/files/jaaverslagen/rapportannuel_cgra_2015.pdf consulté le 12/03/2023

³⁵ <https://www.cgra.be/fr/actualite/les-statistiques-dasile-du-mois-de-mars-2023> consulté le 03/04/2023

³⁶ <https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies> consulté le 03/04/2023

³⁷ <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-apercu-2021> consulté le 03/04/2023

protection internationale n'aboutit pas forcément à une décision favorable, les DPI multiplient les alternatives, encore appelées des « plans B » qui peuvent faire basculer la demande d'asile qui passera du « plan A » à un « plan B ».

Les données ethnographiques et mon expérience de l'asile laissent entrevoir une multiplication de stratégies de la part des DPI, que ce soit en collaboration avec leur cercle socio-familial « ici et là-bas » ou encore sous l'impulsion des travailleurs sociaux du centre d'accueil. Combien de fois n'ai-je pas entendu à mon endroit et à destination d'autres DPI lorsque j'étais moi-même candidate à l'asile : « *Nul ne sait l'issue de cette procédure* », « *il n'y a rien ici au centre* », « *élargissez vos horizons, sortez et créez votre réseau de relations...* ». Joignant les actes aux paroles, les centres d'accueil organisent les sorties extérieures afin de favoriser une meilleure insertion sociale des résidents, mais aussi pour leur montrer des lieux où ils peuvent se rendre et les activités qu'ils peuvent faire par la suite. Dès lors, portés par ces conseils et conscients de la réalité du traitement différentiel, ce qu'on observe sur la procédure d'asile en Suisse analysée par (Fresia et al., 2013), les résidents développent des stratégies multiples (Beneduce, 2015). En effet, en référence à l'analyse de Frésia et al. (2013), la lenteur dans le traitement de la demande conduit les requérants à la recherche d'alternatives. Selon ces chercheurs, c'est la longue durée des procédures qui permet de rebondir et d'avoir une marge de manœuvre (*idem*, p.114). L'une des raisons provient de l'implication de plusieurs administrations dans la gestion des demandeurs d'asile et dans le traitement de leurs demandes. Les agents, conscients de leur pouvoir décisionnel et de cette portée sur la vie des requérants, prennent le temps nécessaire à l'analyse rigoureuse des demandes. De plus, les résidents peuvent introduire des recours ultérieurs auprès de l'instance judiciaire, de même que des demandes de reconsidération simples et qualifiées (*ibid.*, p.106) avec l'introduction des éléments supplémentaires aux dossiers. Cela étant, rien ne permet de garantir qu'une demande sera acceptée et le statut de réfugié octroyé.

Dès lors, les résidents pensent et mettent en place des alternatives qui au fil du temps, occupent une place prépondérante dans leurs vies. Celles-ci peuvent émaner d'un désir propre d'élargir son horizon social et aboutir à la création d'un réseau social solide ou alors dans un but bien précis de chercher des alternatives à la procédure d'asile. Parlant de ma propre expérience, sous l'impulsion d'une AS de mon centre d'accueil, je me suis inscrite aux activités de bénévolat dans une maison de repos proche du centre. De là découlèrent des relations qui m'apportèrent une aide considérable lorsque j'ai reçu mon OQT, à savoir un hébergement provisoire et un soutien permanent. Car, portées par un effet boule de neige, d'autres relations se formèrent par la suite et dont l'apport continue jusqu'à ce jour. Mon expérience est loin d'être un cas isolé, car les migrants du centre et les ex-mena ont également des relations de proximité avec un cercle social formé à l'intérieur et à l'extérieur du centre. Ces cas montrent l'importance de développer une vie sociale hors du centre car, non seulement cela permet de sortir de temps en temps de la routine précaire, mais aussi de mieux passer le temps. L'ouverture vers un cercle social extérieur est surtout créatrice de nouvelles perspectives.

Il en ressort que le traitement différentiel des candidatures des DPI participe à développer des stratégies alternatives et une forme d'agentivité à laquelle les jeunes ex-mena n'échappent pas. L'incertitude de l'issue de la procédure, le temps que prend le traitement, la situation personnelle de chaque DPI, le pays d'origine, les attentes et les perspectives envisagées figurent en tête de liste des raisons qui influenceront l'élaboration des stratégies. On observe par exemple dans les deux centres sur lesquels je me réfère, des comportements différents de la part des DPI : si pour certains, il faut absolument travailler dès l'arrivée au centre, sans égard pour le type d'emploi, pour d'autres, c'est le moment de se poser. Certains migrants sont réconfortés par les avantages qu'offrent l'instabilité et la situation socio-politique de leurs pays qui jouent en leur faveur. Les ex-mena n'échappent pas à ces stratégies, d'autant plus qu'ils doivent faire face à des choix existentiels. Si certains parmi eux sont avantagés par la situation politique ou sociale de leurs pays, par leur état de santé (Fresia et al., 2013), comme éléments considérables pouvant jouer en leur faveur ; d'autres doivent davantage s'appuyer sur leurs histoires personnelles en espérant qu'elles émeuvent l'agent en charge du dossier au CGRA et aboutisse à l'octroi du précieux sésame : le statut de réfugié ou de protection subsidiaire. En attendant, comme nous le verrons dans la partie suivante, pris par la réalité de l'asile et portés par les conseils des pairs, des « aînés », des travailleurs sociaux et d'autres DPI, les jeunes migrants n'échappent pas à la mise en place des « plans B ». De ce qui précède, il en découle que les migrants font participer à la fois un réseau de relations bien ficelées depuis le pays et/ou en collaboration avec d'autres réseaux disparates qui, formant un tout, orientent leurs actions.

14.2 L'apport du réseau familial et social dans l'élaboration du « plan B »

On l'a vu avec cette ethnographie sur l'émergence de l'idée de l'immigration chez les jeunes et sur les choix de parcours, on peut en déduire qu'elle est rarement le fait d'une personne. Car on observe qu'elle se fait très souvent en collaboration avec un réseau de relations sociales ou familiales qui initie et façonne cette idée d'immigrer et qui soutient le jeune dans ses choix et ses actions. C'est la même continuité qu'on observe chez les migrants, une fois parvenus à destination. Dès lors que les réalités sur place se dévoilent, il faut trouver comment ajuster ses actions. De ce fait, tout conseil est le bienvenu. Force est de constater que les ex-mena prennent conseil auprès de toute personne qui peut les aiguiller. Certains ont de bonnes connaissances du système éducatif et juridique belge montrant ainsi qu'ils sont bien outillés. Que ce soit par un encadrement ici ou ailleurs, les jeunes sont guidées dans leurs actions. Au centre par exemple, il se forme des cercles amicaux, des groupes WhatsApp communautaires par nationalité ou par affinité. Dans ces groupes, des informations importantes sont échangées, des idées sont partagées, des alertes sont données. Ces groupes servent également à planifier des sorties, à programmer des rencontres ou des soirées à l'intérieur comme à l'extérieur du centre. C'est généralement lors de ces rencontres entre migrants que des astuces sont partagées, des conseils avisés sont donnés. Les « anciens » dans le réseau donnent des conseils aux « nouveaux », surtout aux jeunes et à ceux qui sont considérés par eux comme ayant le potentiel, la capacité d'accomplir des prouesses.

Comme le témoigne un « aîné » camerounais à propos d'un « cadet » : « *c'est notre rôle de pousser celui qui a plus de chances à faire ce qu'on n'a pas pu faire* ». C'est le même discours que porte un Guinéen plus âgé à l'endroit d'un jeune compatriote : « *sauve l'honneur des Peuls, fais ce que nous les plus âgés ne pouvons plus faire* ». Il se justifie en disant : « *nous, on a les charges de la famille, il faut gagner de l'argent* », « *si mon frère guinéen réussit, c'est une fierté pour moi* ». Cependant, bien que les discours portés par plusieurs DPI se limitent à des encouragements, d'autres vont au-delà et fournissent un véritable accompagnement aux jeunes. C'est à la fois des conseils et des actions dont le suivi et l'évolution sont constamment scrutés et évalués. C'est notamment le cas des Africains de plus longue durée sur le sol belge dont certains ont acquis la nationalité et ont de profonds ancrages dans la société belge.

En effet, les lieux de rencontre extérieurs comme les salons de coiffure, les fêtes communautaires ou encore des soirées détente dans les lieux privés sont des espaces où prennent place des débats et où des conseils avisés sont donnés aux DPI. J'ai assisté à l'un de ces débats lors d'une ethnographie : (Extrait 13)

« Ce soir, je suis surprise de rencontrer autant de personnes dans ce salon de coiffure. Je tenais à observer Cédric, l'aîné des deux frères ex-mena camerounais dans ses activités extérieures au centre. A peine arrivée, je suis prise dans un débat dans lequel des personnes discutent des possibilités d'obtention d'un titre de séjour autre que le statut de réfugié. Pour l'un d'eux, demander l'asile consiste à obtenir son numéro national qui est un préalable à toute démarche de régularisation sur le territoire. Le reste ne représente pour lui que du superflu. Il soutient : « il ne faut pas trainer et battre le fer quand il est encore chaud ». Il énumère les différents plans B qui existent comme se mettre en couple ou avoir des enfants avec des personnes qui ont déjà des papiers ou des DPI qui ont plus de possibilités d'obtenir le statut de réfugié de par la situation socio-politique de leurs pays ».
(JT du 15/01/2023)

Cette conversation est révélatrice d'une idéologie portée par des « aînés » qui ont une idée bien précise de la conduite à tenir. On comprend que Cédric qui côtoie ce cercle deux fois par semaine ne peut qu'en être bien imprégné puisqu'il a lui-même mis en application l'un des conseils fournis par cet « aîné ». C'est ainsi qu'il s'est mis en couple avec une DPI du même centre, il m'a avoué l'avoir délibérément mise enceinte afin de se garantir l'obtention d'un titre de séjour par regroupement familial lorsque la jeune femme aura obtenu son statut de réfugié, s'étant en effet renseigné au préalable sur les facilités d'obtention du statut de réfugié pour les femmes originaires de ce pays. Selon ce jeune homme, les femmes de ce pays d'Afrique de l'Est subissent une forte oppression physique et psychologique, d'où le fait qu'il soit quasiment sûr que cette dernière obtiendra une réponse positive à sa demande d'asile. L'objectif consiste donc pour lui à mettre en place des alternatives comme le suggèrent ses « aînés ». Il me confie lors de notre entretien: « *tout moyen est bon, tant qu'il permet d'être régularisé* »

et ajoute « *mais je m'applique aussi dans mes études en alternance. Mon patron est fier de moi. J'aurai sûrement un CDI, mais je préfère multiplier les possibilités* » (JT du 15/01/2023).

Si sa façon de procéder peut porter à interrogation, son cas est loin d'être le seul. Les aveux d'un autre jeune résume ce sentiment partagé : « *Je m'en fous de leur statut, je veux simplement avoir une stabilité, un travail... une vie* ». Force est de constater, comme cela a déjà été mentionné dans ce travail, que les ex-mena veulent avoir une vie de laquelle ils se sentent exclus. Ainsi, le premier exercice auquel ils se sont livrés fut de franchir les barrières de la mobilité qui leur était interdite. A présent, ils sont prêts à tout pour briser les barrières de la régularisation. Opportunistes, ils n'hésitent pas à s'entraider, à saisir les occasions et à mettre leurs émotions à rude épreuve. Ils naviguent donc entre plusieurs flots et doivent en même temps prouver qu'ils sont jeunes et poser des actes qui reflètent ce statut comme aller à l'école et se former. C'est toute l'ambivalence du statut de jeune, comme nous l'ont montré plusieurs chercheurs dans leurs analyses.

Mais en plus, ces ex-mena doivent faire preuve d'audace et de maturité, faire des choix qui engagent une vie comme celle d'un enfant. La famille transnationale (Razy & Baby-Collin, 2011) y joue également un rôle par les encouragements. Certaines familles vont plus loin en apportant en plus un soutien financier qui représente un gros sacrifice pour elles. Il est en effet habituel pour les DPI que le transfert des fonds se fasse dans le sens inverse. Basile, le jeune ex-mena guinéen a conscience du soutien reçu de sa sœur aînée et témoigne : « *Elle est ma deuxième mère, elle m'aide du mieux qu'elle peut et veut seulement que je réussisse dans mes études* ». Il bénéficie par ailleurs du soutien d'une tante par alliance qui vit en Belgique. Elle est un pont entre son pays et la Belgique et sert de relai entre sa sœur et lui. Bien que chaque cas soit différent, on note chez ces jeunes un accompagnement qui fait intervenir un cercle social et familial diffus.

15 Des stratégies et adaptations multiples selon le genre

15.1 Une vulnérabilité accentuée des DPI de sexe féminin

Si la figure du demandeur d'asile ou du migrant a longtemps été celle de l'homme isolé, voyageant seul comme en témoignent les travaux de l'anthropologue Razy (2006) qui étudie la migration dont les pratiques de plusieurs peuples en Afrique, elle n'a cessé de se diversifier et intégrer les jeunes et les femmes. Ces dernières immigrent de plusieurs manières vers l'Europe, dont l'une des formes s'effectue par le biais de mariages. Les pouvoirs publics, dans leurs politiques restrictives envers l'immigration, scrutent fortement les pratiques des immigrés en investiguant le domaine privé. En effet, les travaux de Laura Odasso (2019) rendent compte d'une adaptation des pouvoirs publics en France et en Belgique, qui dans leurs pratiques franchissent de plus en plus les frontières intimes des couples binationaux. Les femmes sont également présentes comme requérantes à l'asile comme nous le montre Fedasil. En effet, ses données datant de janvier 2023, présentent la variété de profil des requérants à

l'asile³⁸ parmi lesquels 7% sont des femmes et 10% des mena. Par ailleurs, dans le réseau Fedasil, les familles sont la première catégorie présente parmi les DPI enregistrés. Dans ces familles, la figure de la mère est davantage représentée que celle du père. De mon observation dans le centre, il n'existe que très peu de familles où la mère est absente. Lorsque les deux parents ne sont pas présents, c'est très souvent la mère qui est seule avec les enfants. Dans ces cas, celle-ci joue à la fois le rôle des deux parents auprès des enfants et dans le suivi de la procédure d'asile.

Or comme le constate Jane Freedman (2017, p. 1), chercheuse en sciences politiques, les politiques d'asile ont un impact sur les femmes en renforçant leur indépendance et leur vulnérabilité. Elle s'appuie sur Forbes-Martin (2004) qui précisent que les femmes et les enfants représentent 80% des réfugiés dans le monde. Ces auteurs confirment que la croissance de leur nombre dans le monde est due aux politiques discriminantes envers elles dans leurs pays d'origine. Elles rencontrent « des difficultés économiques et sociales particulières, liées à leur statut social, économique et politique » (*ibid.* p.3). Ainsi, on comprend qu'immigrer s'avère être un « choix » de dernier espoir pour ces femmes dont le parcours migratoire expose particulièrement aux multiples sévices par rapport à celui des hommes. Pour Freedman en effet, les femmes subissent de nombreuses persécutions, dont la violence conjugale, l'excision, le mariage forcé, le viol, les crimes d'honneur et la prostitution forcée. Ces persécutions sont créatrices de multiples dommages, mais n'ont que récemment été prises en considération dans la Convention de Genève pour l'octroi du statut de réfugié. Cependant, elle précise que non seulement l'utilisation de la catégorie de « groupe social » par les femmes qui fuient les persécutions est restreinte, mais en plus, certains pays se réservent le droit de les considérer ou pas dans le traitement de la procédure d'asile des femmes.

On observe par ailleurs dans les centres le fait que plusieurs DPI dont les femmes, ont transité par un autre pays de l'Europe avant de se rediriger vers la Belgique. Chacun d'eux a ses raisons propres et certains migrants témoignent d'une barrière de la langue, d'un sentiment d'exclusion, de racisme etc. Les jeunes de cette étude ont en majorité transité par un autre pays européen où ils ont été enregistrés en premier. Cependant, pour des raisons singulières, ils ont décidé de tenter leurs chances ailleurs. Comme mentionné au préalable, l'issue de la demande d'asile n'est jamais certaine. La liste de « pays sûrs » est différente (Freedman, 2008) selon chaque pays et néglige les spécificités, en l'occurrence les persécutions qui existent et qui perdurent. Cette auteure (2008, p. 8) mentionne notamment le cas de la France où le Mali est reconnu comme un pays sûr alors que l'excision continue d'être pratiquée. On peut donc comprendre les déplacements des DPI de sexe féminin et les multiplications de stratégies dont le choix des pays européens où leurs catégories de « groupe social » pourra être pris en considération. Elle soutient que les mesures prises par les pays européens afin de réduire le nombre de réfugiés, conduisent au développement des trafics des personnes. En effet, plusieurs données ethnographiques laissent entrevoir une vulnérabilité accentuée du migrant féminin. Que les femmes soient isolées ou

³⁸ <https://www.fedasil.be/fr/statistics> consulté le 03/05/2023

seules avec leurs enfants, elles ont des spécificités qui doivent être prises en considération pour une meilleure prise en charge.

Qu'en est-il des jeunes ex-mena, pourrait-on se demander ? Si ce travail ne présente aucun ex-mena de sexe féminin, cela est dû à leur absence au centre d'accueil au moment de l'ethnographie. Les femmes que j'ai approchées sur le terrain avaient au minimum trois ans au-dessus de la majorité légale en Belgique, elles ne se représentaient pas comme des jeunes mais plutôt comme des mères. Cependant, dans d'autres centres, la présence des ex-mena de sexe féminin est effective. C'est ce que j'avais notamment observé dans mon centre de résidence alors que j'étais DPI. J'avais côtoyé en ce lieu une jeune guinéenne qui avait immigré clandestinement afin de rencontrer son père biologique en Belgique. Cependant, ce dernier qui avait fondé sa famille n'avait pas voulu la recevoir chez lui et elle fut contrainte de demander l'asile. D'abord considérée comme une femme majeure, elle avait séjourné quelques mois dans un centre ouvert avant d'être reconnue comme une mineure et orientée dans un centre pour mena. Étant moi-même novice dans le centre et déboussolée par tous les changements qu'occasionnait la procédure d'asile, je n'avais pas le recul que j'ai à présent pour comprendre sa situation. C'est plus tard, au hasard d'une rencontre qu'elle me précisa la particularité de son cas. En fait, c'est grâce à un ultime recours qu'elle avait obtenu gain de cause : son avocat avait dû introduire des documents supplémentaires afin d'étayer sa requête, car des examens psychologiques et médicaux avaient été demandés afin de certifier ses dires. Ces examens servirent comme preuve pour établir qu'elle avait subi des sévices lors de son parcours migratoire et pour certifier qu'elle était bien la fille biologique de son père.

C'est ainsi qu'on constate que dans la continuité des procédures de Fedasil et dans l'exécution de ses directives, la Croix-Rouge ne met en place que peu de mesures particulières pour les femmes. Néanmoins, des initiatives de protection du requérant de sexe féminin se multiplient dans les centres et sous l'impulsion notamment de certains travailleurs sociaux et du personnel en charge du genre. C'est en effet ce que j'ai pu observer dans les centres Croix-Rouge en question. Une précision de Freedman (2008) concerne la fragilité supplémentaire de la procédure de Dublin qui occasionne la dispersion des DPI et les arrache souvent à leur réseau de soutien communautaire, familial ou juridique. Cette procédure de Dublin, intervenant des mois après l'introduction de la demande d'asile, entraîne parfois la délivrance des OQT avec une expulsion du centre des femmes vulnérables qui tentaient de se reconstruire.

15.2 Un encadrement spécifique adapté aux femmes : Entre généralités et spécificités

Tel qu'observé dans les centres d'accueil Croix-Rouge, les femmes bénéficient d'un encadrement spécifique qui diffère en fonction de leurs situations. Celui-ci est soumis à l'appréciation des différents services du centre (social, médical, scolarité, etc.) dont l'approche et le suivi dépendront surtout de la relation entretenue entre les femmes et les personnes référentes de chaque service. Si des dispositifs sont mis en place par la Croix-Rouge pour fournir un encadrement égalitaire entre les

femmes, les données de terrain laissent entrevoir de profondes disparités. En effet, la langue est un frein considérable pour ces femmes qui viennent pour la plupart d'un pays non francophone. De plus, plusieurs parmi elles ont des difficultés à se faire comprendre et faire entendre leur point de vue. Mon stage l'an dernier auprès de ces femmes a révélé un profond sentiment d'insécurité et d'incompréhension, dont les difficultés sont accentuées par la localisation et le cadre rigide du centre. Une des spécificités des femmes est qu'elles doivent particulièrement gérer à la fois leur procédure d'asile et celle de leurs enfants, mais également assurer leur rôle de femme et de mère dans un contexte stressant et incertain de la procédure d'asile et du vécu en centre d'accueil. Si des mesures axées sur la gestion spécifique des femmes et des enfants sont mises en place par la Croix-Rouge, en l'occurrence les activités spécifiques (réservées aux femmes, aux familles, aux enfants), certaines facilités comme le transport et le suivi de la scolarité ; elles se concentrent davantage sur des critères généraux. Or, les femmes ont des cultures différentes et proviennent de pays aux habitudes variées. De plus, les traumatismes et vulnérabilités ne sont pas les mêmes, tandis que certaines ont une forte capacité de résilience, d'autres ont davantage besoin d'un accompagnement spécifique. Par ailleurs, certaines ne souhaitent pas être réduites à leur statut de migrantes, de demandeuses d'asile et encore moins qualifiées de victimes. Elles cherchent à s'affranchir de toute domination, qu'elle soit structurelle, politique ou sociale.

On observe donc une dynamique différente de la part des femmes. Il y en a parmi elles qui sont prêtes à assister à différentes activités tandis que d'autres sont dans une totale léthargie, surtout dans les premiers moments de leurs procédures. Cette « présence-absence » se manifeste le plus souvent lorsqu'elles se retrouvent comme face à un mur, où la réalité de l'asile s'ajoute aux difficultés déjà rencontrées lors du parcours migratoire. On assiste néanmoins au développement des réseaux de soutien communautaire ou intercommunautaire entre les femmes. Ces réseaux se forment en collaboration avec certains travailleurs du centre ou lors de l'implication des femmes aux cultures et origines différentes lors des activités du centre. La formation des groupes d'entraide et de collaboration entre les femmes fut observée lors de la rencontre interculturelle que j'ai organisé au centre d'accueil durant mon stage, à la demande d'une des résidentes désireuse de se détendre. Cette rencontre a vu la participation à la fois du personnel, mais aussi des femmes aux cultures et langues différentes. La précision avait été faite par ma tutrice académique, Mme Razy, de faire participer les femmes aux langues et aux origines différentes et de transformer ce qui au départ, était une simple fête selon la requête de la résidente qui en avait fait la demande, en une rencontre interculturelle. Les préparatifs à ladite rencontre furent appréciés par la plupart des femmes qui se sont investies dans le projet. Plus encore, les femmes qui vivaient une période plus difficile, avec un moral au plus bas, ont pu profiter de ce moment festif pour se détendre. On observe que la Croix-Rouge, consciente de l'apport de ces moments récréatifs et de partage, multiplie dans son plan d'action, des initiatives de ce genre. Le suivi des femmes et des familles intègre différents services qui, ensemble, multiplient des stratégies afin de rendre la demande d'asile des

femmes et des familles moins difficile. Cependant, comme déjà abordé, l'une des limites de ces actions est d'être axées sur la généralité. Les individus dans leurs particularités et leurs singularités font difficilement l'objet d'une action ciblée. Bien qu'il arrive néanmoins que certaines femmes, ayant particulièrement capté l'attention d'un ou de plusieurs travailleurs sociaux, fassent l'objet d'un suivi particulier, comme ce dont j'ai pu bénéficier, bien que mon cas reste tout de même un fait isolé.

Dès lors, se pose la question de la particularité du migrant isolé, homme ou femme, et davantage celle des jeunes femmes qui ont immigré, en étant encore des mineurs. Ces personnes ressentent le plus souvent un sentiment de déni et d'abandon. C'est une des raisons pour lesquelles, les jeunes, surtout les jeunes hommes, me demandaient à chaque fois que j'organisais des activités de bénévolat avec les femmes, d'en faire également avec eux. Plusieurs m'ont interpellé un jour, pendant l'été durant mon job étudiant, et m'ont dit : « *Et nous alors, on n'existe pas ?* », « *quand on vient vers nous c'est pour aider à organiser les activités pour les autres, mais pour nous, il n'y a jamais rien* ». C'est une requête constante dont la récurrence a suscité davantage ma curiosité. C'est par le biais des recherches et des enquêtes ethnographiques que j'ai pu comprendre ce sentiment d'abandon. En effet, les jeunes, exerçant leurs activités de manière différente deviennent de véritables opportunistes. Plusieurs parmi eux, comme Benjamin qui aime pratiquer le foot et toute autre activité sportive, s'engagent davantage dans le peu d'activités réservées aux jeunes et aux familles. Les autres comme Basile préfèrent plutôt pratiquer des activités individuelles dont la plupart se trouvent à l'extérieur du centre. Ce sentiment de « débrouille » qui se répand comme une trainée de poudre dès l'arrivée en centre d'accueil, s'installe chez les femmes et entraîne la multiplication des stratégies de débrouillardise.

Certaines, conscientes des limites occasionnées par la situation de leurs pays qualifiés de « sûrs » et par leurs situations personnelles dont l'histoire ne cadre pas forcément avec les « facteurs sociaux » repris par la Convention de Genève, vont plus loin dans leurs débrouillardises. Plus que les hommes, ces dernières se mettent en couple avec des personnes extérieures, d'abord pour fuir la routine du centre et pour se réapproprier leurs vies et ensuite pour d'autres raisons. Car, d'autres s'insèrent dans des groupes diffus sous l'impulsion de leurs congénères, s'inscrivent dans des sites de rencontre, font des enfants, etc... En somme, le lieu d'asile ne se réduit plus uniquement à une étape, un passage, il s'inscrit véritablement comme un lieu de vie où à défaut d'avoir ce qu'on veut, on peut tout de même utiliser sa marge de manœuvre comme moyen de résistance et d'action.

Chapitre 7- Les configurations d'une nouvelle parenté en Belgique

16 Une parenté imposée par le vécu dans le centre d'accueil

Il est important pour moi de terminer ce travail en abordant la question de la parenté. Une notion centrale en anthropologie dont les données de terrain relèvent la pertinence dans ce qui s'apparente à une multiplication de liens et de relations de parenté. De fait, le lieu d'asile en lui-même est un lieu de vie où plusieurs personnes partagent le même espace, sont soumises aux mêmes règles et forment ce

qu'on appelle la « parenté pratique ». Mais avant de nous pencher sur cette question, il est judicieux de préciser quelques notions centrales en anthropologie de la parenté. Comme le précise Godelier (2004) en introduction de son livre, on assiste ces 30 dernières années aux mutations des pratiques, des mentalités et des institutions. Selon lui, celles-ci servent à définir les rapports entre les individus, les groupes et les rapports qu'elles engendrent. S'il parle précisément des nouvelles formes de familles (monoparentale, recomposées, etc.) on peut y ajouter la famille transnationale (Razy & Baby-Collin, 2011) et les nouvelles formes de parenté vécue (Herbrand, 2011). Ces évolutions viennent confirmer une fois de plus la prééminence de l'anthropologie lorsqu'il s'agit de penser la parenté (Godelier, 2004, p. 11). Maurice Godelier, anthropologue, spécialiste des sociétés d'Océanie, note justement que ce sont les travaux précurseurs de Morgan, considéré comme le fondateur de l'anthropologie de la parenté, ceux de Lévi-Strauss et de plusieurs chercheurs en anthropologie qui ont établi la parenté comme étant au fondement de toute société humaine. Il s'appuie fortement sur l'étude des baruya de nouvelle Guinée, peuple auprès duquel il effectua une ethnographie de longue durée. Il relève un fait fondamental sur l'identité qu'il considère comme plurielle, car comme chez les baruya, l'identité de l'individu ne se résume jamais à sa tribu et va au-delà de la société, elle est multiple (*ibid*, p.56).

Dans son analyse, il ressort que les liens de parenté sont biologiques et transmis par une filiation généalogique au sein d'un lignage dont « les premières composantes englobent les modes et les groupes de descendance, la filiation, la famille, la résidence, les réalités matérielles et immatérielles héritées et transmises au long des générations qui se succèdent et se remplacent » (*ibid*, p.90). Cependant, on constate que plusieurs de ces composantes intègrent un nouveau type de parenté qui est celle vécue et partagée par un groupe de personnes qui ne sont pas apparentées. En effet, les demandeurs d'asile partagent une parenté qu'on peut aborder sur l'angle de la « pratique » et sont soumis aux mêmes principes d'action acceptés et tolérés par la Croix-Rouge et par la politique en charge de la gestion des candidats réfugiés. De ce fait, bien que les liens soient éphémères, aux multiples dimensions et enjeux, les personnes qui y vivent répondent aux critères qui permettent d'identifier les liens et les relations de parenté. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur les nouvelles formes de parenté dite « pratique ». La parenté peut être établie par le partage de fluides (Héritier, 2003). De plus, le mode de vie communautaire qui se fait par la solidarité et le partage des mêmes modes de subsistance, sont autant de facteurs qui permettent de considérer les demandeurs d'asile comme faisant partie d'un groupe de parenté. En effet, les résidents pratiquent entre eux une forme d'entraide dans la prise en charge de leurs enfants respectifs. Les femmes qui ont des activités à l'intérieur ou à l'extérieur du centre confient leurs enfants à d'autres femmes, ce qui s'apparente à du fosterage où l'enfant est confié pendant un certain temps à d'autres femmes de la même communauté d'origine et même en dehors. On observe également que ces femmes partagent des fluides qui au sens de l'anthropologue Françoise Héritier, est une mise en commun de tout ce qui relève du corps, comme le partage d'un espace restreint, la prise des repas en commun, le partage parfois du même lit, etc. N'oublions pas qu'il existe une solidarité effective entre

ces femmes, surtout dans la recherche commune des moyens de subsistance et d'autres moyens de régularisation.

Dès lors, on peut dire que le lieu de l'asile participe à transformer les formes de parenté préexistantes avec la particularité ici que les résidents ont le choix. Si partager le lieu et le même espace de vie est quelque chose sur lequel ils n'ont pas de marge de manœuvre, à cause de leur inscription obligatoire, ils détiennent tout de même le contrôle sur les personnes avec lesquelles les relations dites de parenté pourront être entretenues. C'est ainsi qu'on observe dans un même espace, des personnes qui présentent plusieurs configurations de la parenté. Dans une même chambre par exemple, deux voisines à qui on pourrait trouver des formes de parenté de solidarité et de vécu dans le même lieu peuvent être dissociées en ce qui concerne la parenté de lait ou de fluide. Dans un article qui traite de la parenté en substance, Olivier Allard (2006) émet une critique contre la pensée de Schneider qui réduit la parenté à la procréation. Pour ce faire, il fait dialoguer les pensées de plusieurs auteurs centraux en anthropologie de la parenté, en l'occurrence Godelier, Viveiros de Castro, Carsten, etc. La question de la substance étant au centre de son analyse, il note à ce propos que pour Carsten, la substance provient de la nourriture qui se transforme en sang. Cela est selon elle produit par un processus où sont liés le biologique et le social. Même si contrairement à Carsten, Godelier soutient que la commensalité n'engendre pas la parenté, il y a un présupposé qui demeure chez ces deux auteurs : la parenté est fondée sur la substance. Or, la substance est pour Allard, le corps, une disposition ; on les retrouve dans les aliments, le sol, les pratiques sociales (Allard, 2006, p. 454). Si pour cet anthropologue, la substance n'est pas la cause ou le fondement de la relation de parenté, mais plutôt la conséquence, on peut mieux comprendre la forme de parenté qui se produit dans le centre d'accueil où les résidents produisent la substance dans les affinités qui les lient. Bien que cette affinité ne soit pas un choix, mais plutôt un fait circonstanciel sur lequel les résidents n'ont pas ou alors n'ont que très peu de marge de manœuvre.

17 Le statut de résident comme facteur d'une parenté « imposée » et instable

Comme on l'a vu précédemment, le milieu de vie est créateur d'une forme de parenté, mais celle-ci regorge d'une part de contrainte. On observe que les résidents du centre partagent en effet la même adresse, sont tous répertoriés sous le statut de migrants, de demandeurs d'asile, subissent un traitement très peu différentiel les uns des autres. Dans les chambres également, les résidents mettent en commun plusieurs pratiques quotidiennes comme faire les courses, cuisiner, manger, se divertir et passer du temps. Ces différentes activités aboutissent à créer et renforcer des liens profonds qui tendent à devenir des liens de parenté. Cependant, cette parenté semble imposée dans la mesure où dans les faits, on constate que ce sont les conditions de vie qui la produisent et qui l'entretiennent. On peut analyser cette forme de vécu comme des dispositions émanant du milieu de vie, créant un « habitus » au sens de Bourdieu, une forme de dépendance réciproque et un certain communautarisme. On pourrait se demander si les résidents auraient agi ainsi dans d'autres circonstances. Car, plusieurs résidents parlent d'une rupture de la relation après le départ d'une personne qu'ils considéraient comme faisant partie de

leur famille. L'intensité et le ressenti de cette fracture seront encore plus grands si la personne qui s'en va a rompu la relation après un départ suite à l'obtention d'un statut de réfugié ou d'une quelconque régularisation. Ceci nous amène à penser que la relation de parenté dans ce cadre est circonstancielle et provoque en elle-même une contrainte supplémentaire pour les résidents qui sont obligés de s'entraider, de se soutenir pour rendre le séjour en centre d'accueil plus souple et moins contraignant. Peut-être est-ce une forme de parenté que les migrants ont mis en pratique depuis le début de leur immigration et qui s'est faite et défaite au gré de leur parcours migratoire.

Par conséquent, si les sociétés et les peuples définissent les règles matrimoniales et les normes comme on l'a vu avec les Baruya de Godelier, elles ne sont pas fixes et sont plutôt évolutives. A cela s'ajoutent les stratégies individuelles, diffuses et fragmentées. La migration, comme on l'a vu, crée une situation précaire et met le migrant face à des situations où il doit survivre. Il est difficile d'y échapper et, dans ces cas, il semble approprié de faire équipe si cela est possible. Il est rare de voir des individus complètement isolés des autres. Les jeunes plus que les autres, n'échappent pas à cette situation de « dépendance » imposée. Il faut faire alliance selon eux, ce qui équivaut à mettre parfois son orgueil et ses principes de côté et faire équipe. Très souvent, on observe la recherche d'une famille de substitution, des « aînés » de cœur. Ce qui aboutit à la formation d'un cercle de proches. Les personnes plus âgées ont également tendance à surprotéger les cadets et à se substituer à leur parentèle. Il se forme donc en quelque sorte un réseau organique qui n'aurait peut-être pas pu se produire en d'autres circonstances. Il en découle une adaptation et une forme de résilience dans la mesure où les migrants adultes et jeunes font avec ce qu'ils ont, ce qui équivaut à faire preuve d'autonomie. Dans ce contexte, cette action est porteuse de sens, car, les résidents, bien que leur cohabitation leur soit imposée, font des choix de vie et prennent le centre comme une « micro-société ». Contraints de vivre ensemble, ils puisent dans ce lieu, une famille de substitution dans laquelle ils trouvent une affection et une attention qui sont primordiales pour des personnes loin de leurs terres.

Ces multiples configurations de parenté aboutissent entre autre à la formation d'une famille transnationale ici et ailleurs. Il faut préciser que les migrants ont pour la plupart une forte considération pour leur famille biologique, très peu sont en rupture totale et quand c'est même le cas, elle concerne plus un individu que toute la famille. On note toutefois que les relations familiales peuvent être rompues ou transformées du fait de la migration de ces personnes, dont des jeunes. On retrouve parmi eux quelques similitudes avec les jeunes du peuple soninké, peuple étudié par (Razy, 2004). Cette spécialiste de la petite enfance, de l'enfance et de la migration connaît particulièrement les pratiques de ce peuple auprès duquel elle a effectué une ethnographie de longue durée. C'est un peuple qu'on retrouve dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, notamment au Mali. Elle préconise dans son analyse sur la migration des jeunes : « Gardons toujours en mémoire la diversité des situations, des parcours migratoires, des histoires familiales et des individualités qui doivent faire éviter l'écueil d'une généralisation hâtive » (Razy, 2010, p. 219). Partant de cette mise en garde, on s'essayera à mettre en

relief le système de confiage d'enfants par les Soninké à un membre de la parenté, une pratique qui est d'actualité chez plusieurs migrants. Ce confiage, en situation de demande d'asile englobe un cercle diffus qui dépasse celui d'une parenté biologique ou d'un système familial restreint. C'est un système élargit où sont mis à contribution la famille ici et au pays, des amis et des proches, des compagnons de fortune ou des cercles sociaux en Europe. Les nouveaux moyens de communication comme WhatsApp, Facebook ou Tik Tok servent de lien ou de facilitateur pour créer et entretenir des relations. C'est ainsi que des migrants peuvent être un pont entre différentes personnes et familles et mettre en relation une famille dite « sociale » et une autre dite « biologique ». Ces différentes actions contribuent à faire des migrants et des jeunes ex-mena, des personnes actives dans la dynamique migratoire.

Conclusion

L'étude de la migration des jeunes de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe m'a emmené à explorer plusieurs notions centrales en anthropologie et en sciences sociales. J'ai fait dialoguer mes données ethnographiques avec l'analyse qu'ont fait et continuent de faire plusieurs chercheurs. Des réponses apportées à la problématique centrale portant sur les caractéristiques de la migration de la jeunesse subsaharienne en Europe, il ressort que celle-ci se déploie de diverses manières. D'emblée, ce travail met en évidence une réalité plurielle de la migration et démontre en s'appuyant sur les travaux de plusieurs anthropologues tels que (Kuczynski & Razy, 2009), (Bredeloup, 2008) (Timera, 2009), etc., que ce n'est pas un phénomène nouveau, mais une pratique ancienne. Cependant, la manière dont elle est qualifiée dépend de multiples facteurs, comme le pays, le contexte où elle se déroule, le public de migrants, la situation socio-politique des pays de départ et d'arrivée, etc. Par exemple, lors de la révolution industrielle, la main d'œuvre des migrants était plébiscitée dans les pays industrialisés. En Belgique, (Kagné & Martiniello, 2001) l'arrivée des migrants était favorisée. La crise économique des années 1970 a entraîné une fermeture des frontières, un durcissement des critères de l'immigration et une requalification du migrant.

Bien que ce travail soit axé sur des jeunes ex-mena, l'expérience migratoire d'autres migrants, dont la mienne et leur vécu en tant que DPI ont fourni des apports supplémentaires à une meilleure compréhension des déclinaisons de la migration et ses (re)qualifications actuelles. En effet, les travaux de plusieurs chercheurs ont mis en évidence une réalité différente des notions et représentations de la jeunesse et du jeune, dont les qualifications et les attributs diffèrent fortement. Dès lors, les critères de détermination de la minorité ou de la majorité impliquent un décentrement et la prise en compte de multiples facteurs. Si certains sont majeurs selon la législation de la plupart des pays européens, ils sont encore des mineurs dans leurs pays ou selon leurs normes culturelles. De plus, la migration s'apparente parfois à une épreuve à l'issue de laquelle certains jeunes pourront devenir des adultes. Cela engendre de la variabilité dans les représentations de l'enfant, mineur à encadrer et de l'adulte comme personne majeure et autonome.

On le constate, les jeunes d'Afrique subsaharienne qui sont au centre de ce travail sont porteurs d'espoir dans leurs désirs de rejoindre l'Europe. Ils se présentent comme des acteurs qui brisent les frontières de la mobilité et tentent de faire partie de la société dont ils se sentent exclus. Migrer représente donc une action de revendication déterminante pour le renversement de leurs conditions d'« exclus ». La situation socio-politique et économique de leurs pays et les espoirs qu'ils portent en eux constituent le plus souvent les causes de départ. Mais le choix du pays d'arrivée en Europe intervient très souvent au gré des circonstances. Dès lors, de manière directe par leurs désirs ou de manière indirecte par des facteurs diffus et par un enchaînement de circonstances, ils prennent la route de l'exil. Celle-ci est jalonnée de multiples contraintes et difficultés s'inscrivent dans leurs corps et leurs esprits. Si quelques-uns franchissent les frontières des pays qui se trouvent sur leur parcours migratoire sans trop de difficultés, la grande majorité d'entre eux parvient à rejoindre l'Europe au terme d'un périple dont les séquelles marqueront à jamais leurs corps et leurs esprits (Fassin, 2018). Plus encore, ce travail révèle que l'arrivée en Europe n'est pas synonyme de répit, une réalité que les migrants découvrent une fois sur place. Devenus des exilés (Malkki, 1995), ils sont placés dans des camps ou lieux d'asile (Barou, 2005) dont les dispositifs sont le plus souvent pensés et élaborés en vue d'un contrôle du candidat réfugié. Demander l'asile est la première option envisagée, dans la mesure où elle confère un statut particulier, bien que précaire aux migrants, car l'installation durable en Belgique nécessite l'obtention au préalable d'un titre de séjour. Pendant ce temps séquencé et fractionné dans le centre d'accueil, les jeunes essaient de trouver une autonomie à travers des activités variées et des actions à l'intérieur et à l'extérieur du centre.

Dès lors, on observe que si le parcours de l'exil n'est pas facile, celui de la demande d'asile est encore plus difficile. Ces ex-mena sont propulsés dans un centre ouvert comme des adultes, et comme ce fut le cas lors de leur parcours migratoire vers l'Europe, ils doivent faire des choix et prendre une part active dans la construction de leur vie en Belgique. Le tri sélectif qui s'est opéré en premier à Fedasil a continué à se déployer dans le centre d'accueil où ils séjournent dans la mesure où ces jeunes sont soumis à un encadrement différentiel, au-delà du traitement standard réservé à tous les migrants. Cela étant, ceux parmi eux qui désirent aller à l'école bénéficient d'un statut particulier et d'un accompagnement spécifique. Les autres sont considérés comme des adultes et soumis au même dispositif que les DPI. Il en découle donc non seulement une continuité avec le tri sélectif de Fedasil, dont l'arbitraire de la procédure a été démontré par plusieurs chercheurs, mais aussi des pratiques d'adaptation de d'affranchissement au statut de DPI. C'est ainsi que dans le centre d'accueil, les jeunes utilisent leurs marges de manœuvre et puisent dans les ressources humaines et matérielles dont ils disposent, des moyens de se construire et d'aspirer à la réalisation de leurs objectifs. Pour ce faire, ils bénéficient d'un large réseau familial et social dont on constate que le soutien et les conseils leur sont indispensables et déterminants dans les choix opérés. Les aînés rencontrés dans le parcours migratoire

et ceux rencontrés en Belgique, le cercle social constitué des enseignants et du personnel encadrant, les amis et les relations constituent un réseau diffus sur lequel s'appuient fortement ces jeunes.

Par ailleurs, on observe que le vécu en centre d'accueil engendre une collaboration entre les résidents et un partage de l'espace, d'où la création des affinités et des réseaux de solidarité. Ces différents facteurs sont à l'origine de la parenté sociale aux liens parfois précaires car ceux-ci peuvent s'effriter ou se briser lorsque l'un d'eux change de statut et quitte définitivement le centre. En outre, on découvre que ces jeunes ex-mena, face aux réalités du vécu dans un centre d'accueil et aux dispositifs encadrant la procédure de demande d'asile, multiplient les stratégies. Il en découle des pratiques telles que la recherche des moyens de passer le temps ou de mieux utiliser son temps, la recherche des alternatives à la procédure d'asile qui peut dès lors passer en second plan. Leur temps d'attente est mieux vécu lorsqu'ils l'occupent par des activités qui leur permettent de prendre le dessus sur leur quotidien et leur confèrent une certaine autonomie. Durant le parcours d'asile et pendant toute la durée du séjour dans le centre d'accueil, les différents changements et adaptations modifient profondément les identités de ces jeunes migrants sans pour autant les faire renoncer à leurs projets de vie. Pour eux en effet, aucun retour n'est envisagé vers le pays d'origine et l'obligation demeure de s'en sortir.

Ce mémoire ainsi terminé m'a plus encore que mes précédents travaux académiques, donné l'occasion de comprendre les ressorts de la migration et examiner comment elle se déploie parmi les jeunes migrants subsahariens. D'emblée, cette thématique avait une double portée pour moi qui suis une ancienne de DPI et dont mon vécu de l'expérience migratoire avait suscité des interrogations et un sentiment mitigé de l'asile. En outre, ce mémoire je l'espère, participera à éclairer en retour d'autres personnes et à élargir la réflexion. J'éprouve l'envie de traiter cette thématique de la migration en lien avec d'autres jeunes d'Afrique et d'ailleurs, un désir également de faire une ethnographie des jeunes migrants reconnus comme mena et enfin d'explorer cette migration en retraçant le parcours des femmes, du point de départ à l'exil à leur arrivée en Europe. Ces thématiques pourront peut-être faire l'objet de plus amples développements dans le cadre de futures recherches et activités professionnelles.

Bibliographie

Travaux:

Abebe, T. (2019). Reconceptualising Children's Agency as Continuum and Interdependence. *Social Sciences*, 8(3), 81. <https://doi.org/10.3390/socsci8030081>

Agier, M. (2008a). Gérer les indésirables. *Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 350.

Agier, M. (2008b). Quel temps aujourd'hui en ces lieux incertains? *L'Homme*, 185/186, 105-120. JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/40379454>

Agier, M. (2012). Penser le sujet, observer la frontière. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 203-204, Article 203-204. <https://doi.org/10.4000/lhomme.23096>

Allard, O. (2006). La parenté en substance : La Critique de Schneider et ses effets. *L'Homme*, 177-178,

437-466. <https://doi.org/10.4000/lhomme.21770>

Andersson, R. (2014). *Illegality, inc : Clandestine migration and the business of bordering Europe*. University of California Press.

Aterianus-Owanga, A., & Musso, S. (2017, décembre 29). *Introduction. Anthropologie et migrations : Mises en perspective* [Text]. <https://www.lecturesanthropologiques.fr>. <https://www.lecturesanthropologiques.fr/578>

BALANDIER, G. (1960). REMARQUES SUR LES Regroupements Politiques Africains. *Revue française de science politique*, 10(4), 841-849. JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/43114415>

Barou, J. (2005). Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité? *L'Autre*, 6(3), 359-373. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/laure.018.0359>

Barthou, E. (2019). Penser l'« immigration continuité » à travers les réseaux sociaux numériques. Le cas de jeunes d'origine marocaine. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 17, Article 17. <https://doi.org/10.4000/rfsic.6388>

Beneduce, R. (2015). The Moral Economy of Lying : Subjectcraft, Narrative Capital, and Uncertainty in the Politics of Asylum. *Medical Anthropology*, 34(6), 551-571. <https://doi.org/10.1080/01459740.2015.1074576>

Bonnet, D., & Delanoë, D. (2019). Motifs de départ des jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne. *Journal des africanistes*, 89-2, Article 89-2. <https://doi.org/10.4000/africanistes.8567>

Bouly de Lesdain, S. (1999). Projet migratoire des étudiantes camerounaises et attitude face à l'emploi. *Revue européenne des migrations internationales*, 15(2), 189-202. <https://doi.org/10.3406/remi.1999.1685>

Braud, F., Fischer, B., & Gatelier, K. (2017). L'hébergement des demandeurs d'asile à l'épreuve d'administrations françaises en crise. Une analyse locale : L'exemple de Grenoble. *Revue des droits de l'homme*, 13. <https://doi.org/10.4000/revdh.3478>

Bredeloup, S. (2008). L'AVENTURIER, UNE FIGURE DE LA MIGRATION AFRICAINE. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 125, 281-306. JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/25759238>

Cabot, H. (2012). The Governance of Things : Documenting Limbo in the Greek Asylum Procedure. *Political and Legal Anthropology Review*, 35(1), 11-29. <https://doi.org/10.1111/j.1555-2934.2012.01177.x>

Campigotto, M., Dobbels, R., & Mescoli, E. (2017). *Ethnographies du proche : Perspectives réflexives et enjeux de terrain*. Presses universitaires de Louvain.

Chandra, K. (2006). WHAT IS ETHNIC IDENTITY AND DOES IT MATTER? *Annual Review of Political Science*, 9(1), 397-424. <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.9.062404.170715>

Dardot, P., & Laval, C. (2010). Néolibéralisme et subjectivation capitaliste. *Cités*, 41(1), 35-50. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cite.041.0035>

Deshaies, D., & Vincent, D. (Éds.). (2004). *Discours et constructions identitaires*. Presses de l'Université Laval.

Desroches, M.-È. (2015). L'analyse intersectionnelle et l'approfondissement de la compréhension des violences sexistes par Femmes et villes international. *Recherches féministes*, 28(2), 81-100. <https://doi.org/10.7202/1034176ar>

de Suremain, C.-É. (2013). Des corps à la rue : Petite Histoire d'une recherche-action participative auprès d'une bande d'enfants de la rue à La Paz (Bolivie). *Corps*, N° 11(1), 213-224. <https://doi.org/10.3917/corp1.011.0213>

de Suremain, C.-É., & Bonnet, D. (2015). L'enfant dans l'aide internationale : Tensions entre normes universelles et figures locales. *Autrepart*, N° 72(4), 3-21. <https://doi.org/10.3917/autre.072.0003>

Duvivier, É. (2009). Quand ils sont devenus visibles... Essai de mise en perspective des logiques de construction de la catégorie de « mineur étranger isolé »: *Pensée plurielle*, n° 21(2), 65-79.

<https://doi.org/10.3917/pp.021.0065>

Fabian, J. (2014). Ethnography and intersubjectivity : Loose ends. *HAU: Journal of Ethnographic Theory*, 4(1), Article 1. <https://doi.org/10.14318/hau4.1.008>

Fainzang, S. (1994). L'objet construit et la méthode choisie : L'indéfectible lien. *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 23, Article 23. <https://doi.org/10.4000/terrain.3110>

Fassin, D. (2015). *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent : Une histoire morale du temps présent*. Média Diffusion.

Fassin, D. (2018). *La raison humanitaire : Une histoire morale du présent ; Suivi de Signes des temps*. Éditions du Seuil.

Freedman, J. (2008). Genre et migration forcée : Les femmes exilées en Europe. *Les cahiers du CEDREF*, 16, 169-188. <https://doi.org/10.4000/cedref.584>

Freedman, J. (2017). Peur, honte, humiliation ? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe. *Migrations Société*, N° 168(2), 23. <https://doi.org/10.3917/migra.168.0023>

Fresia, M., Bozzini, D., & Sala, A. (2013). *Les rouages de l'asile en Suisse : Regards ethnographiques sur une procédure administrative*.

Godelier, M. (2004). *Métamorphoses de la parenté*. Fayard.

Godelier, M. (2007). *Au fondement des sociétés humaines : Ce que nous apprend l'anthropologie*. Albin Michel.

Herbrand, C. (2011). L'impasse de la pluriparentalité au niveau légal : Analyse du projet de « parenté sociale » en Belgique. *Enfances, Familles, Générations*, 14, 26-50. <https://doi.org/10.7202/1004008ar>

Héritier, F. (2003). Une anthropologie symbolique du corps. *Journal des africanistes*, 73(2), 9-26. <https://doi.org/10.3406/jafr.2003.1339>

Kagné, B., & Martiniello, M. (2001). L'immigration subsaharienne en Belgique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1721(16), 5. <https://doi.org/10.3917/cris.1721.0005>

Kévonian, D. (2013). Deux siècles de réfugiés : Circulations, qualifications, internationalisation: *Pouvoirs*, n° 144(1), 17-32. <https://doi.org/10.3917/pouv.144.0017>

Kindelberger, A. (2014). Les épreuves de l'asile en Allemagne. *Migrations Société*, N° 153-154(3), 11. <https://doi.org/10.3917/migra.153.0011>

Kobelinsky, C. (2012). Des corps en attente. Le Quotidien des demandeurs d'asile: *Corps*, N° 10(1), 183-192. <https://doi.org/10.3917/corp1.010.0183>

Kobelinsky, C. (2014). Le temps dilaté, l'espace rétréci : Le quotidien des demandeurs d'asile. *Terrain*, 63, 22-37. <https://doi.org/10.4000/terrain.15479>

Kuczynski, L., & Razy, É. (2009). Anthropologie et migrations africaines en France : Une généalogie des recherches. *Revue européenne des migrations internationales*, 25(3), Article 3. <https://doi.org/10.4000/remi.4988>

Labadie, F. (2001). L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans. *Revue des politiques sociales et familiales*, 19-29. Persée <http://www.persee.fr>. https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_2001_num_65_1_962

Latour, B. (1994). Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité. *Sociologie du Travail*, 36(4), 587-607. JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/43149969>

Lucchini, S. (2011). Comment améliorer les structures d'accueil des mineurs étrangers ? : *Les Politiques Sociales*, n° 3-4(2), 91-103. <https://doi.org/10.3917/lps.113.0091>

Malkki, L. H. (1995). Refugees and Exile : From « Refugee Studies » to the National Order of Things. *Annual Review of Anthropology*, 24(1), 495-523. <https://doi.org/10.1146/annurev.an.24.100195.002431>

Manço, A. A., & Vaes-Harou, A. (2009). Accueil scolaire des immigrés non francophones dans le cycle secondaire en Communauté française de Belgique : Enseignements d'une recherche-formation. *Didáctica : Lengua y Literatura*, 21, 227-253. Linguistics and Language Behavior Abstracts (LLBA);

- Publicly Available Content Database. <https://www.proquest.com/scholarly-journals/accueil-scolaire-des-immigrés-non-francophones/docview/214143896/se-2>
- Mazzocchetti, J. (2014). Le corps comme permis de circuler : Du corps-héros au corps souffrant dans les trajectoires migratoires et les possibilités de régularisation. *Parcours anthropologiques*, 9, 133-154. <https://doi.org/10.4000/pa.271>
- Mazzocchetti, J. (2018). Des murs pour seule réponse : De l'enfermement des jeunes de quartiers populaires et des migrants. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 49-2, 91-113. <https://doi.org/10.4000/rsa.2945>
- Mescoli, E. (2022). La Belgique face à la crise migratoire : Analyse critique de l'accueil: *Pensée plurielle*, n° 54(2), 95-106. <https://doi.org/10.3917/pp.054.0095>
- Meyer-Heine, A. (2018). Le droit d'asile des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne. Questions liées à leur représentation. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 21, Article 21. <https://journals.openedition.org/sejed/9257#quotation>
- Odasso, L. (2019). Les implications du dispositif d'immigration : Pratiques de définitions et de redéfinitions publiques et privées des intimités binationales en France et en Belgique. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, 34, Article 34. <http://journals.openedition.org/efg/9714>
- Peatrik, A.-M. (2020). Towards an anthropology of youth in Africa. *Ateliers d'anthropologie*, 47. <https://doi.org/10.4000/ateliers.12620>
- Petit, V., & Balde, A. (2017). Les migrations des Guinéens vers l'Union européenne : Marginalité statistique vs. Impact social. *Outre-Terre*, 53(4), 96-113. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/oute1.053.0096>
- Peyroux, O. (2020). Adolescents en migration ou les multiples facettes de la mondialisation. *Administration & Éducation*, 166(2), 25-28. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/admed.166.0025>
- Quentel, J.-C. (2012). Une approche anthropologique de l'adolescence: *Dialogue*, n° 198(4), 9-18. <https://doi.org/10.3917/dia.198.0009>
- Razy, É. (2004). Le corps et la personne du petit enfant. Ethnographie des « petits riens » du quotidien soninké. *L'Autre*, 5(2), 203-214. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/autr.014.0203>
- Razy, É. (2006). De quelques « retours soninké » aux différents âges de la vie. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 106-107, Article 106-107. <https://doi.org/10.4000/jda.1211>
- Razy, É. (2010). Les « sens contraires » de la migration : La circulation des jeunes filles d'origine soninké entre la France et le Mali. *NAQD*, N° 28(1), 213-241. <https://doi.org/10.3917/naqd.028.0213>
- Razy, É., & Baby-Collin, V. (2011). La famille transnationale dans tous ses états: *Autrepart*, n°57-58(1), 7-22. <https://doi.org/10.3917/autr.057.0007>
- Razy, E., & Rodet, M. (2012). *Les migrations africaines dans l'enfance, des parcours individuels entre institutions locales et institutions globales.*
- Sensi, D. (2011). Réflexions à propos de l'obligation scolaire: *Les Politiques Sociales*, n° 3-4(2), 65-79. <https://doi.org/10.3917/lps.113.0065>
- Silverstein, P. A. (2005). IMMIGRANT RACIALIZATION AND THE NEW SAVAGE SLOT: Race, Migration, and Immigration in the New Europe. *Annual Review of Anthropology*, 34(1), 363-384. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.34.081804.120338>
- Smith, S. (2018). *La ruée vers l'Europe : La jeune Afrique en route pour le vieux continent.* Éditions Grasset & Fasquelle.
- Souffron, V. (2019). La mal-mesure de l'âge : Estimation médicale de l'âge des mineurs isolés étrangers. *Socio-anthropologie*, 40, 77-95. <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.5808>
- Susanne, C., Rebato, E., & CHIARELLI, B. (2003). *Anthropologie biologique : Évolution et biologie*

humaine. De Boeck.

Timera, M. (2009). Aventuriers ou orphelins de la migration internationale : Nouveaux et anciens migrants « subsahariens » au Maroc. *Politique africaine*, 115(3), 175. <https://doi.org/10.3917/polaf.115.0175>

Wihtol de Wenden, C. (2018). Frontières, nationalisme et identité politique. *Pouvoirs*, 165(2), 39. <https://doi.org/10.3917/pouv.165.0039>

Sources :

Annexe 1 : Caractéristiques des jeunes

Noms	Arrivée en Europe	Pays de première rentrée	Arrivée en Belgique	Age déclaré Fedasil	Age au départ (migration)	Age (dit) réel	Durée du parcours	Choix de destination finale	procédure
Benjamin	2020	Italie	2020	16 ans	17 ans	19 ans	Quelques mois	Aucun	CGRA
Cédric	2020	Italie	2020	17 ans	18 ans	20 ans	Quelques mois	Aucun	CGRA
Raoul	2019	Espagne	2020	17ans	17 ans	22 ans	Près de deux ans	Aucun	CCE
Mamadou	2021	Belgique	2021	16 ans	16 ans	17 ans	Direct (avion)	Belgique	CGRA
Basile	2020	Grèce	2020	17 ans	16 ans	X	Plus d'un an	Aucun	X
Tamar	2022	Malte	2022	17 ans	17 ans	19 ans	Près d'un an	Belgique	OE
Fadil	2022	Espagne	2022	16 ans	17 ans	21 ans	Plus d'un an	Aucun	OE

NB : Pour certains, l'arrivée en Europe s'est faite en quelques mois.

L'âge dit réel est celui que les jeunes m'ont confié avoir au début de mon ethnographie pour ce mémoire, soit en décembre 2022.

Le signe (X) signifie que l'information n'a pas été fournie.

Noms	Origine	Milieu familial	Milieu social (Belgique)	Motif de départ	Activités
Benjamin	Cameroun	Liens coupés/effrités	Fort réseau relationnel	Ascension socio-culturelle/influences / désaffiliations/ difficultés économiques	Études en cursus professionnel
Cédric	Cameroun	Liens coupés/effrités	Fort réseau relationnel	Ascension socio-culturelle/influences / désaffiliations/ difficultés économiques	Études en alternance
Raoul	Cameroun	Liens coupés/effrités	Fort réseau relationnel	Ascension socio-culturelle/influences / désaffiliations/ difficultés économiques	Travail hors du centre
Mamadou	Guinée	Liens maintenus	Faible réseau relationnel	Ascension culturelle/ Éducation/famille/	Études en cursus professionnel

				difficultés économiques	
Basile	Guinée	Liens maintenus	Fort réseau relationnel	Éducation/Influences/ascension socio-culturelle/famille/difficultés économiques	Études en promotion sociale
Tamar	Érythrée	Liens maintenus	Absence de réseau relationnel	Politique du pays/influences/Famille/ difficultés économiques	DASPA
Fadil	Soudan du Sud	Liens maintenus	Absence de réseau relationnel	Politique du pays/ Ascension sociale/influences/désaffiliations/ difficultés économiques	Aucune

Annexe 2 :

fedasil
 FEDERAL AGENTSCHAP OPvang ASIELzoekERS
 AGENCE FEDERALE ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE

Bruxelles, [redacted]

Notre réf.: [redacted]

Concerne : Désignation d'un lieu obligatoire d'inscription en exécution d'une décision

Numéro Fedasil	Numéro SP	Nom	Prénom
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]

Madame, Monsieur,

En exécution de l'arrêt rendu le [redacted] par la Cour du travail de 4000, le lieu obligatoire d'inscription suivant vous est désigné :

Structure d'accueil de : [redacted]

Adresse: [redacted]

Vous bénéficiez, dans cette structure, de l'aide matérielle telle que définie par l'article 2, 6° de la loi précitée.

Vous devez vous présenter auprès de cette structure ce 20/12/2019.

La personne de contact reste à votre entière disposition pour toute question relative à la présente décision.

Salutations distinguées.

Pour l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile Michael KEGELS Directeur services opérationnels [Signature]	Pour réception (nom et signature) [redacted]
---	--

Voies de recours

Conformément à l'article 580, 8°, f) du Code Judiciaire, la présente décision est susceptible d'un recours auprès du tribunal du travail territorialement compétent en vertu de l'article 628, 14° du Code judiciaire :

TRIBUNAL DU TRAVAIL LIÈGE DIVISION LIÈGE
 Adresse : PLACE SAINT LAMBERT 30/004 4000 LIÈGE

Ce recours doit être déposé ou adressé sous pli recommandé au greffe du tribunal compétent dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision, sous peine de déchéance du recours.
 L'introduction d'un recours n'a pas pour effet de suspendre l'exécution de la présente décision.

Site internet :

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations#news> consulté le 12/03/2023
https://www.myria.be/files/2021_Droit_de_vivre_en_famille.pdf consulté le 28/03/2023
<https://www.ibz.be/fr/presse/statistiques-dasile-bilan-2021-10-janvier-2022> consulté le 14/03/2023
<https://www.fedasil.be/fr/statistics> consulté le 02/02/2023
<http://fedasil.be/fr/asile-en-belgique/mineurs/trajet-daccueil-des-mena> consulté le 02/02/2023
<https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2022/6/62a36b14a/statistiques-hcr-traversees-mediterranee-revelent-nombre-croissant-morts.html> consulté le 12/03/2023
<https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62> consulté le 18/05/2023
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32011L0095> consulté le 14/03/2023
<https://www.ohchr.org/sites/default/files/crc.pdf> consulté le 14/04/2023
<https://www.un.org/fr/global-issues/youth> consulté le 14/04/2023
<https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=8642> consulté le 12/03/2023
<https://www.fedasil.be/fr/asile-en-belgique/mineurs/trajet-daccueil-des-mena> consulté le 20/04/2023
<https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies> consulté le 18/02/2023
Cf règlement de Dublin : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R0604>
consulté le 18/02/2023
<https://www.crtv.cm/2020/11/actes-de-naissance-vers-des-solutions-durables/> consulté le 12/03/2023
<https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies> consulté le 25/02/2023
<https://www.cgra.be/fr> consulté le 14/04/2023
<https://www.fedasilinfo.be/fr/quand-pouvez-vous-travailler> consulté le 13/02/2023
https://www.cgra.be/sites/default/files/jaaverslagen/rapportannuel_cgra_2015.pdf consulté le 12/03/2023
<https://www.cgra.be/fr/actualite/les-statistiques-dasile-du-mois-de-mars-2023> consulté le 03/04/2023
<https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/refugies> consulté le 03/04/2023
<https://www.fonds-houtman.be/thematiques/vivre-enfant-dans-la-migration> consulté le 27/05/2023
<https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-aperçu-2021> consulté le 03/04/2023
<https://www.fedasil.be/fr/statistics> consulté le 03/05/2023

Annexe :

Glossaire Parenté :

Parenté : Dans la tradition anthropologique, les «liens du sang», le réseau des relations interpersonnelles socialement reconnues centré sur Ego.

Ego : Individu de référence à partir duquel les relations de parenté sont définies.

Parenté patrilinéaire : Filiation (liens de sang) qui unit ego avec sa famille paternelle

Parenté matrilinéaire : Filiation (liens de sang) qui unit ego avec sa famille maternelle

Parentèle : Groupe de parents centré sur un individu, sur un Ego. Le groupe comprend ses parents consanguins des deux côtés, paternel et maternel, et leurs alliés.

Fostering : Adoption temporaire en vue d'une éducation ou d'une formation.

Lexique :

ONU : Organisation des Nations Unies

HCR : Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés

Fedasil : Agence fédérale accueil demandeurs d'asile

OE : Office des Étrangers

CGRA : Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides

IRFAM : Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations

MENA : Mineur Étranger non accompagné

MNA : Mineur Étranger isolé

DPI : Demandeur de protection internationale

NU : Nations Unies

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CCE : Conseil du Contentieux des Étrangers

AS : Assistant Social

OQT : Ordre de Quitter le Territoire

DASPA : Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés